

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité - Travail - Progrès

MINISTERE DU PLAN

**DEUXIEME RAPPORT NATIONAL VOLONTAIRE SUR LES OBJECTIFS
DE DEVELOPPEMENT DURABLE AU NIGER**

2020

Juin 2020

TABLE DES MATIÈRES

<i>TABLE DES MATIÈRES</i>	<i>ii</i>
<i>LISTE DES GRAPHIQUES</i>	<i>vi</i>
<i>LISTE DES TABLEAUX</i>	<i>viii</i>
<i>SIGLES ET ABRÉVIATIONS</i>	<i>x</i>
<i>DÉCLARATION LIMINAIRE</i>	<i>xiv</i>
<i>RÉSUMÉ EXÉCUTIF</i>	<i>xviii</i>
<i>INTRODUCTION</i>	<i>1</i>
1. CONTEXTE	2
1.1. Situation géographique.....	2
1.2. Situation économique.....	2
1.3. Situation sociale.....	3
1.4. Situation politique.....	3
2. MÉTHODOLOGIE ET PROCESSUS DE PRÉPARATION DE L'EXAMEN	4
3. POLITIQUE ET ENVIRONNEMENT FACILITATEURS	5
3.1. Appropriation des Objectifs de Développement Durable et les RNV.....	6
3.2. Incorporation des Objectifs de Développement Durable dans les cadres nationaux.....	6
3.3. Intégration des dimensions économique, sociale et environnementale.....	6
3.4. « Ne laisser personne de côté ».....	7
3.5. Mécanismes institutionnels de mise en œuvre, de coordination, et de suivi-évaluation des ODD.....	8
4. PROGRÈS SUR LES OBJECTIFS ET LES CIBLES PAR ODD	10
4.1. OBJECTIF I : ELIMINER LA PAUVRETE SOUS TOUTES SES FORMES	10
4.1.1. Situation et tendance	10
4.1.2. Défis et enjeux nouveaux	14
4.1.3. Mesures prises pour remédier aux lacunes et aux défis existants	15
4.2. OBJECTIF 2 : ELIMINER LA FAIM, ASSURER LA SECURITE ALIMENTAIRE, AMELIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE	16
4.2.1. Situation et tendances	16
4.2.2. Défis et enjeux nouveaux	19

4.2.3. Mesures prises pour remédier aux lacunes et aux défis existants	19
4.3. OBJECTIF 3 : DONNER AUX INDIVIDUS LES MOYENS DE VIVRE UNE VIE SAIN ET PROMOUVOIR LE BIEN-ETRE DE TOUS	21
4.3.1. Situation et tendances	21
4.3.2. Défis et enjeux nouveaux	33
4.3.3. Mesures prises pour remédier aux lacunes et aux défis existants	33
4.4. OBJECTIF 4 : VEILLER A CE QUE TOUS PUISSENT SUIVRE UNE EDUCATION DE QUALITE	35
4.4.1. Situation et tendances	35
4.4.2. Défis et enjeux majeurs	43
4.4.3. Mesures prises	43
4.5. OBJECTIF 5 : REALISER L'EGALITE DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES	44
4.5.1. Situation et tendances	44
4.5.2. Défis, les enjeux nouveaux	52
4.5.3. Mesures prises pour remédier aux lacunes et aux défis existants	52
4.6. OBJECTIF 6 : GARANTIR L'ACCES DE TOUS A L'EAU, L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DE L'EAU	54
4.6.1. Situation et tendances	54
4.6.2. Défis, les enjeux nouveaux	58
4.6.3. Mesures prises pour remédier aux lacunes et aux défis existants	58
<i>4.7. OBJECTIF 7 : GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES ENERGETIQUES FIABLES, DURABLES, MODERNES ET ABORDABLES</i>	<i>59</i>
4.7.1. Situation et tendances	59
4.7.2. Défis, les enjeux nouveaux	61
4.7.3. Mesures prises pour remédier aux lacunes et aux défis existants	61
4.8. OBJECTIF 8 – PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ECONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGEE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DECENT POUR TOUS	63
4.8.1. Situation et tendances	63
4.8.2. Défis, les enjeux nouveaux	68
4.8.3. Mesures prises pour remédier aux lacunes et aux défis existants	68
4.9. OBJECTIF 9– METTRE EN PLACE UNE INFRASTRUCTURE RESILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION SOUTENABLE QUI PROFITE A TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION	69
4.9.1 Situation et tendances	69
4.9.2. Défis, les enjeux nouveaux	73
4.9.3. Mesures prises pour remédier aux lacunes et aux défis existants	73

4.10. OBJECTIF 10 – REDUIRE LES INEGALITES ENTRE LES PAYS ET EN LEUR SEIN	74
4.10.1. Situation et tendances	74
4.10.2. Défis, les enjeux nouveaux.....	76
4.10.3. Mesures prises pour remédier aux lacunes et aux défis existants	77
4.11. OBJECTIF 11 : VILLES ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS OUVERTS A TOUS, SURS, RESILIENS ET SOUTENABLES.....	78
4.11.1. Situation et tendances	78
4.11.2. Défis et enjeux majeurs.....	80
4.11.3 Les mesures prises pour remédier aux lacunes et aux défis existants	80
4.12. OBJECTIF 12 : INSTAURER DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION SOUTENABLES	81
4.12.1. Situation et tendances	81
4.12.2. Défis et enjeux majeurs.....	82
4.12.3. Mesures prises pour remédier aux lacunes et aux défis existants	82
4.13.1. Situation et tendances	83
4.13.2. Défis et enjeux majeurs.....	84
4.13.3. Mesures prises pour remédier aux lacunes et aux défis existants	84
4.14. OBJECTIF 15 : PRESERVER ET RESTAURER LES ECOSYSTEMES TERRESTRES, LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION	85
4.14.1. Situation et tendances	85
4.14.2. Défis et enjeux majeurs.....	89
4.14.3. Mesures prises pour remédier aux lacunes.....	89
4.15. ODD 16 : PROMOUVOIR L’AVENEMENT DE SOCIETES PACIFIQUES ET OUVERTES AUX FINS DU DEVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER A TOUS L’ACCES A LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, A TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES	90
4.15.1. Situation et tendance	90
4.15.2. Défis, enjeux majeurs.....	93
4.15.3. Mesures prises pour remédier aux lacunes et aux défis existants	93
4.16. ODD 17 : RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LE REVITALISER.....	95
4.16.1. Situation et tendances	95
4.16.2. Défis, enjeux nouveaux	98
4.16.4. Mesures prises pour remédier aux lacunes et aux défis existants	99
4.17. Mesures d’accélération.....	100

5. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE.....	102
5.1.Financement et Partenariat	102
5.1.1. Partenariat pour le financement du PDES et des ODD	103
5.1.2. Pistes de financement des ODD à explorer au Niger	103
5.2.Données statistiques et suivi-évaluation	103
5.3.Renforcement des capacités	105
CONCLUSION ET PROCHAINES ÉTAPES.....	106
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	107
Annexes.....	109

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Liens entre le PDES et les ODD	7
Graphique 2: Evolution de l'incidence de la pauvreté (%) du Niger de 2011 à 2018	11
Graphique 3: Incidence de la pauvreté au niveau national selon la taille du ménage, l'âge du Chef de Ménage, le milieu de résidence et le sexe du Chef de Ménage (%)	12
Graphique 4: Type de document légal foncier possédé (%)	13
Graphique 5: Evolution des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels (Education, santé et protection sociale entre 2016 et 2018) en %	14
Graphique 6: Evolution de la prévalence du retard de croissance de 2014 à 2019 (en %)	16
Graphique 7: Evolution de la prévalence de malnutrition aigüe	17
Graphique 8: Evolution des apports publics alloués au secteur agricole (en milliards de F CFA de 2016 à 2018).....	19
Graphique 9: Evolution du ratio de mortalité maternelle entre 1990 et 2015	22
Graphique 10: Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié selon diverses caractéristiques du contexte de résidence	22
Graphique 11: Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié selon diverses caractéristiques socioculturelles et économiques	23
Graphique 12: Evolution de la proportion des accouchements assistés par du personnel de santé qualifié entre 1992 et 2015	23
Graphique 13: Evolution du taux de mortalité infanto-juvénile entre 1992 et 2015	24
Graphique 14: Taux de mortalité infanto-juvénile selon le milieu de résidence	24
Graphique 15: Taux de mortalité infanto-juvénile selon certaines caractéristiques des mères	25
Graphique 16: Taux de mortalité Néonatale selon certaines caractéristiques des mères	26
Graphique 17: Incidence du paludisme pour 1 000 habitants de 2015 à 2019	28
Graphique 18: Evolution de la prévalence contraceptive moderne (%) entre 2006 – 2015	30
Graphique 19: Taux de fécondité chez les adolescentes (âgées de 15 à 19 ans) pour 1 000 femmes selon de résidence.....	31
Graphique 20: Evolution du taux de couverture vaccinale de 2015 à 2018	32
Graphique 21: Densité du personnel de santé pour 1 000 habitants spécifiques de 2017 à 2019	33
Graphique 22: Evolution de la proportion des apprenants de l'EFPT par rapport au secondaire général et professionnel de 2015 à 2018.....	38
Graphique 23: Evolution de la proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité; b) eau potable ; c) installations sanitaires de 2015 à 2017.	40
Graphique 24: Evolution de la proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité; b) l'internet ; c) Ordinateur ; d) eau potable ; e) installations sanitaires de 2015 à 2018	41
Graphique 25: Perception des avantages du mariage précoce en %.....	47
Graphique 26: Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge et par milieu (%)	48
Graphique 27: Proportion de femmes entre 15 et 49 ans qui prennent leurs propres décisions éclairées concernant les relations sexuelles, l'emploi de contraceptifs et les soins de santé procréative par région et selon le niveau d'instruction	50
Graphique 28: Proportion des personnes âgées de 15 ans à plus, utilisant un téléphone portable en 2018, selon les régions	52
Graphique 29 : Evolution du service basique d'eau potable en milieu rural de 2016 à 2019	55

Graphique 30: Répartition (en %) de la population selon l'utilisation d'installations d'assainissement sécurisées en 2018	56
Graphique 31: Evolution des Investissements par nature de financement.....	57
Graphique 32: Proportion de la population ayant accès à l'électricité par région et par milieu.....	59
Graphique 33: Taux de croissance du PIB réel et du PIB réel par habitant.....	63
Graphique 34: Indice de performance logistique	67
Graphique 35 : Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année en 2018 selon la région (%)	69
Graphique 36: Evolution de la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB (%) de 2015 à 2018.....	70
<i>Graphique 37: Evolution de la proportion de valeur ajoutée des secteurs de Moyenne et Haute Technologie (MHT) dans la valeur ajoutée totale (%) de 2015 à 2018.</i>	<i>72</i>
Graphique 38: Evolution de la proportion de la population ayant accès à un réseau mobile de 2015 à 2019.....	73
Graphique 39: Taux de croissance du revenu par habitant (%) entre 2011 et 2017	74
Graphique 40: Dépenses de consommation de revenu inférieur à 50% de la consommation moyenne au niveau national	75
Graphique 41: Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux	75
Graphique 42: Evolution du montant total des ressources allouées au développement (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres)	76
Graphique 43 : Évolution des infrastructures hôtelières et touristiques créées 2018-2019.....	82
Graphique 44: Proportion d'espèces animales et végétales menacées d'extinction en 2015	87
Graphique 45 : Evolution du montant de l'Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes	88
Ggraphique 46: Aide Non Remboursable consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes	88

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Principales phases et étapes du processus	4
Tableau 2: Evolution de l'incidence de la pauvreté par région de 2011 à 2018	11
Tableau 3: les propriétaires et copropriétaires de leurs logements d'habitation	13
Tableau 4: Evolution de l'Incidence du VIH/SIDA selon certaines caractéristiques de 2015 à 2018	27
Tableau 5: Evolution des nouveaux cas de tuberculose par région de 2015 à 2018	28
Tableau 6: Nombre de personnes par région et groupe d'âge pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées (MTN) sont nécessaires en 2015 et 2016	29
Tableau 7: Pourcentage d'élèves ayant atteint au moins le seuil minimal en français et en mathématiques en 2011 et 2018	36
Tableau 8 : Evolution du taux brut de scolarisation de l'enseignement primaire de 2013 à 2018	36
Tableau 9: Evolution du Taux brut de scolarisation, de l'enseignement moyen, par sexe et par région de 2016-2017 à 2017-2018	37
Tableau 10: Evolution du taux brut de scolarisation par sexe et par région de 2016-2017 à 2017-2018.	38
<i>Tableau 11: Proportion d'enseignants dans les différents cycles qui ont suivi au moins les formations organisées à leur intention 2015 à 2018 (%).....</i>	<i>42</i>
Tableau 12: Evolution des réalisations en matière d'eau potable de 2017 à 2019	55
Tableau 13: Réalisations en matière d'assainissement.....	56
Tableau 14: Evolution de la rémunération moyenne annuelle par habitant en FCFA de 2015 à 2018	64
Tableau 15: Evolution de l'aide pour le commerce et développement.....	65
Tableau 16: Principaux donateurs de l'aide pour le commerce.....	66
Tableau 17: Répartition par secteur d'activité.....	67
Tableau 18: Volume du fret du transport routier (en tonnes).....	70
Tableau 19: Montant total de l'aide publique internationale alloué aux infrastructures de 2015 à 2018 (en milliard de CFA)	71
Tableau 20: Proportion d'habitants vivant dans des villes qui mettent en œuvre des plans de développement urbains.	79
Tableau 21: Montant de l'aide apportée au Niger au titre d'activités de Recherche et-Développement consacrées aux modes de consommation et de production durables en milliers de franc CFA.	81
Tableau 22: réalisations dans le cadre de la Gestion Durable des Terres.....	86
Tableau 23: Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé	92
Tableau 24: Montant des recettes mobilisées en proportion du PIB et en milliards de FCFA de 2016 à 2018.....	95
Tableau 25: Proportion du budget national financée par les impôts nationaux.	95
Tableau 26: Investissements Directs Etrangers en proportion du budget national.....	96
Tableau 27: Volume total des envois de fonds de travailleurs migrants	96
Tableau 28: Evolution du ratio du service de la dette extérieure sur les exportations	96
Tableau 29: Proportion de la population utilisant l'Internet selon le milieu de résidence et le genre.	97
Tableau 30: Evolution du montant total des aides non remboursables et des prêts contractés (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) en faveur du Niger.....	98
Tableau 31:Disponibilité des indicateurs ODD.....	104

Annexe 1 : Tableau 32: Montant des recettes mobilisées en proportion du PIB et en milliards de FCFA de 2016 à 2018.....	109
Annexe 2 : Tableau 33: Montant total des aides non remboursables et des prêts contractés (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) en faveur du Niger.....	110
Annexe 3 : Tableau 34: Densité du personnel de santé pour 1000 habitants spécifiques en de 2015 à 2018.....	110

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

\$.US :	Dollars Américains
ABS :	Access and Benefict Sharing
ADPIC :	Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle
AEP :	Adduction Eau Potable
AGR :	Activités Génératrices de Revenus
ANAB :	Agence Nigérienne des Allocations et des Bourses
ANPER :	Agence Nigérienne de Promotion de l’Energie Renouvelable
APD :	Aide Publique au Développement
ARMP :	Agence de Régulation des Marchés Publics
ARSE :	Autorité de Régulation du Secteur de l’Energie
ATPC :	Assainissement Total Piloté par les Communautés
BCEAO :	Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
BTP :	Bâtiments Travaux Publics
BTS :	Brevet de Technicien Supérieur
CCD :	Conseil Consultatif de Développement
CDN :	Contribution Déterminée au Niveau National
CE :	Cours Elémentaires
CEA :	Commission Economique des Nations Unies pour l’Afrique
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CEDEF :	Convention pour l’Elimination des Discrimination à l’égard des femmes
CENI :	Commission Electorale Nationale Indépendante
CI :	Cours d’Initiation
CISLS :	Coordination Inter-Sectorielle de Lutte contre le SIDA
CM :	Cours Moyen
CNC :	Comité National de Coordination
CNDH :	Commission Nationale des Droits Humains
CNDP :	Conseil National de Dialogue Politique
CNEDD :	Conseil National de l’Environnement et du développement Durable
CNO :	Conseil National d’Orientation
CNUT :	Conseil Nigérien des Utilisateurs des Transports
COVID-19 :	Coronavirus 19
CP :	Cours Préparatoire
CPS :	Chimio Prévalence Saisonnière
CRS :	Common Reporting Standard
DAC :	Development Assistance Cooperation
DESC :	Direction de l’Evaluation Scolaire et des Concours
DGD :	Direction Générale des Douanes
DGI :	Direction Générale des Impôts
DS :	Direction des Statistiques
ECVMA :	Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages
EDSN :	Enquête Démographique et de Santé
Eff :	Effectifs
EFPT :	Enseignement et Formation Professionnels et Techniques

EHCVM :	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
ENAM :	Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature
ENISED :	Enquête National sur les Indicateurs Socio-économiques et démographiques
ENV :	Examen National Volontaire
EqPEM :	Equivalents Points d'Eau Modernes
ERI-ESI :	Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel
ESC :	Education Sexuelle Complète
ESC :	Education Sexuelle Complète
F/G :	Filles/Garçons
FAO :	Food and Agriculture Organisation
FCFA :	Francs de la Communauté Financière Africaine
FDAL :	Fin de la Défécation à l'Air Libre
FICOD :	Fonds d'Investissement aux Collectivités Décentralisées
FISAN :	Fonds d'Intervention de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
FNGMS :	Fonds National de Garantie des Mutuelles Sociales
FPHN :	Forum Politique de Haut Niveau
GDT :	Gestion Durable des Terres
GIRE :	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
Ha :	Hectares
Hbt/km ² :	Habitant par kilomètre carré
I3N :	Initiative « les Nigériens Nourrissent les Nigériens »
IDA :	International Development Association
IDE :	Investissements Directs Etrangers
IDH :	Indice de Développement Humain
IEC :	Information-Education-Communication
INS :	Institut National de la Statistique
IPM :	Indice de la pauvreté multidimensionnelle
kV :	Kilovolt
KW :	Kilo Volt
LOSEN :	Loi d'Orientation du Système Educatif Nigérien
MAG :	Malnutrition Aigüe Globale
MAGEL :	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MAS :	Malnutrition Aigüe Sévère
MDPI :	Multidimensionnal Poverty Index
MEP/A/PLN/EC :	Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique
MES :	Ministère des Enseignements Secondaires
MESRI :	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
MESUDD :	Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable
MHA :	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MHT :	Moyenne Haute Technologie
MICS :	Multiplés Indicateurs Composés Sociaux
MP :	Ministère du Plan

MP/T/EN :	Ministère des Postes, des Télécommunication et de l'Economie Numérique
MPI :	Multidimensionnal Poverty Index
MSP :	Ministère de la Santé Publique
MTA :	Ministère du Tourisme et de l'Artisanat
MTN :	Maladies Tropicales Négligées
MUSD :	Millions de Dollars Américains
MW :	Méga Watt
NDT :	Neutralité, Dégradation des Terres
NELACEP :	Projet d'accès aux services électriques solaires
NIGELEC :	Société Nigérienne d'Electricité
OCDE :	Organisation de Coopération et du Développement Economiques
ODD :	Objectifs de Développement Durable
OECD :	Organization of Economic and Cooperation Development
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
ONEF :	Observatoire National de l'Emploi et de la Formation professionnelle
OPEC :	Organization of Petroleum Exporting Contries (Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole)
OPHI :	Oxford Poverty and Humain Development Initiative
OSC :	Organisations de la Société Civile
PANGIRE :	Plan d'Actions National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAP :	Programme d'Actions Prioritaires
PDC :	Plans de Développement Communaux
PDES :	Plan de Développement Economique et Social
PDR :	Plans de Développement Régionaux
PDS :	Plan de Développement Sanitaire
PEF :	Programme Economique et Financier
PEV :	Programme Elargi de Vaccination
PF :	Planification Familiale
PIB :	Produit Intérieur Brut
PIC/RC :	Plan d'Investissement Climatique pour la Région du Sahel
PNA :	Plan National d'Adaptation au changement climatique
PNEDD :	Politique Nationale de l'Environnement et du Développement Durable
PNRMN :	Programme National de Restructuration et de Mise à Niveau de l'Industrie du Niger
PNS :	Politique Nationale de Sécurité nutritionnelle
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTD :	Programme Pays Travail Décent
PRGF4 :	Programme de Réformes de Gestion des Finances publiques 4è Phase
PROSEHA :	Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement
PS :	Professionnels(les) de Sexe
PSEF :	Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
PTME :	Prévention de Transmission Mère-Enfant
PTSEF :	Plan de Transition du Secteur de l'Education et de la Formation

RAMO :	Rapport Annuel de Mise en Œuvre
RGP/H :	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RGPH :	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RN :	République du Niger
RNV :	Revue Nationale Volontaire
SA :	Société Anonyme
SAIDI :	Indice de Durée Moyenne de Coupure
SCOFI :	Scolarisation des Filles
SDAF :	Schéma Directeur d'Aménagement Foncier
SDAGE :	Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDDCI :	Stratégie de Développement Durable
SGA :	Secrétaire Général Adjoint
SIDA :	Syndrome Immuno-Déficience Acquis
SNDB :	Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique
SNDDT :	Stratégie Nationale du Développement Durable du Tourisme
SNPA/DB :	Stratégie Nationale et Plan d'Action pour la Diversité Biologique
SNRRC :	Stratégie Nationale de Réduction des Risques et Catastrophes
SONIDEP :	Société Nigérienne des Produits Pétroliers
SPIN :	Stratégie de la Petite Irrigation au Niger
SR :	Santé de la Reproduction
SSN :	Système Statistique National
SSR :	Santé Sexuelle et Reproductive
TBS :	Taux Brut de Scolarisation
TIC :	Technologie de l'Information et de la Communication
TNS :	Taux Net de Scolarisation
UAM :	Université Abdou Moumouni
UE :	Union Européenne
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNCTAD :	United Nation Conference on Trade and Development
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USA :	United States of America
VBG :	Violences Basées sur le Genre
VIH :	Virus de l'Immunodéficience Humaine
WB :	World Banque

DÉCLARATION LIMINAIRE

Le processus de la Revue Nationale Volontaire (RNV), offre au Niger, une opportunité de réaffirmer pour la deuxième fois, son engagement vers la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de partager avec la communauté internationale son expérience, ses réussites et ses défis, deux ans après avoir présenté son premier rapport en 2018 sur les progrès des ODD en lien avec la thématique relative à la « **Transformation vers des sociétés durables et résilientes** ».

Le rapport 2020, issu de larges consultations, confirme, une nouvelle fois, l'engagement du Niger à l'agenda 2030 de développement durable, fait état des stratégies élaborées et des progrès accomplis par notre pays pour contribuer à la concrétisation de la vision prospective du Niger qui est d'être en 2035, « **un pays uni, démocratique et moderne, paisible, prospère et fier de ses valeurs culturelles, sous-tendu par un développement durable, éthique, équitable et équilibré dans une Afrique unie et solidaire** ».

Après 2018, le Niger a développé les capacités techniques en formant tous les Directeurs des Etudes et de la Programmation des Ministères en vue d'intégrer les ODD dans les politiques et stratégies sectorielles. Par ailleurs, les cadres déconcentrés en charge de la planification et les élus locaux ont été formés à l'intégration des ODD dans les plans de développement locaux. A cela, il faut ajouter, les efforts des acteurs de la société civile et de certaines Institutions dans la vulgarisation et l'appropriation des ODD.

Par ailleurs, l'approche participative du Niger pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 a favorisé les partenariats et la collaboration entre les parties prenantes. Ainsi, des partenariats sont développés avec les OSC, les Institutions notamment la Cour des Comptes et la Commission Nationale des Droits de l'Homme et les collectivités territoriales, la fédération nigérienne des personnes handicapées, le Réseau Nigérien des Journalistes pour l'Eau et l'Assainissement, le Réseau des Organisations du Secteur de la Santé au Niger, l'Université et les Scouts à travers la mise en œuvre des stratégies de communication, des plateformes et cadres de concertation pour le développement. La collaboration auprès des jeunes a été également renforcée grâce à la sous-plateforme des OSC sur les jeunes.

En ce qui concerne le principe de « ne laisser personne de côté », des disparités de revenus, de genre, d'accès aux services de base et de prise de décision persistent à l'échelle du pays. Le groupe cible des personnes susceptibles d'être laissées de côté comprend les femmes et les enfants vulnérables, les jeunes sans emploi, les personnes handicapées, les personnes âgées, les populations rurales, les personnes occupant un emploi précaire et les personnes vivant dans des zones difficiles d'accès notamment, les zones d'insécurité.

Les initiatives développées à cet effet concernent, entre autres, la définition d'un cadre juridique et institutionnel relatif à la protection sociale, l'élargissement de la couverture du système de protection sociale, l'amélioration des infrastructures sociales, l'augmentation de la productivité dans le secteur agricole, la promotion de l'emploi et des opportunités d'autonomisation économique et sociale des jeunes et des femmes.

Un aperçu sur les progrès accomplis dans la réalisation des ODD se présente comme suit:

ODD1 et ODD2 : Le taux de pauvreté est passé de 45,4% en 2014 à 40,3%¹ en 2018, induit entre autres par la mise en œuvre de la politique en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle sous l'Initiative les Nigériens Nourrissent les Nigériens. Toutefois, ces efforts pourraient être remis en cause par la pandémie du COVID-19.

Le taux de Malnutrition Aigüe Globale a été réduit de 4 points de pourcentage entre 2014 et 2019 en passant de 14,8% à 10,7%. Cependant, il n'y a pas d'évolution significative pour ce qui concerne la malnutrition chronique. En effet, sa prévalence nationale est de 45,7% en 2019 contre 45,5% en 2014.

Le total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole ont presque doublé entre 2016 et 2018 en passant de 62,945 millions de dollars en 2016 à 113,818 millions de dollars en 2018. Le total des accessions phylogénétiques destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme ont augmenté d'environ 19% pour atteindre plus de 3 600 entrées.

ODD3 : Les taux de mortalité infanto-juvénile et maternelle ont substantiellement baissé passant respectivement de 318 décès en 1992 à 126 décès pour 1000 naissances vivantes en 2015 et de 700 décès en 1990 à 520 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015. Ces progrès sont en partie liés à la politique de la gratuité des soins pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans, représentant environ 28% de la population totale.

ODD4 et ODD5 : Les effectifs scolaires au niveau de tous les cycles ont régulièrement crû entre 2010 et 2017 (15% au préscolaire, 7% au primaire, 13,9% au cycle de base 2, 14,7% au cycle moyen, 60,6% pour la formation professionnelle et Technique et 18,4% pour l'enseignement supérieure²). Pour la réduction des inégalités de sexe, des réformes importantes sont engagées pour endiguer les mariages et grossesses précoces à travers la scolarisation de la jeune fille. Cependant, il persiste le défi de la qualité et des disparités entre les milieux et les sexes.

ODD6 : Les indicateurs d'accès à l'eau potable et à l'assainissement affichent une évolution positive. L'accès au service optimal de l'eau potable en milieu rural est multiplié par 3 et celui de l'assainissement par 4, sur la période 2017-2019, malgré la croissance démographique et le déficit de financement.

ODD7 : L'accès de la population à l'énergie demeure encore faible (13,6% en 2019) malgré une légère progression de 3,7 points de pourcentage sur la période 2015-2019.

ODD8 : Avec les effets de l'initiative 3N et l'exploitation du pétrole, le taux de croissance annuel moyen du PIB est de 5,95% sur la période 2016-2019, contre un taux d'accroissement démographique de 3,7% sur la même période. A travers les interventions de l'I3N ayant concilié la résilience et le développement, les pics du taux de croissance en cas de sécheresses, ne sont plus observées.

¹ Données provisoires susceptibles de changer selon les enquêtes sur la pauvreté conduites par l'INS

² Ministères en charge de l'éducation et de la formation, Plan de transition du secteur de l'éducation et de la formation (PTSEF) 2020-2022, novembre 2019.

ODD9 : Il est relevé un faible accès à une route praticable toute l'année dans un rayon de 2 km, malgré une timide hausse de l'indicateur (passant de 35,6% en 2015 à 36,7% en 2019) et un faible développement de l'industrie manufacturière qui représente en moyenne 6,5% du PIB sur la période 2015-2019. L'accès à un réseau mobile gagne 10,65 points de pourcentage sur la période (passant de 36,51% en 2015 à 47,16% en 2018).

ODD10 : Le revenu par habitant s'est accru en moyenne de 2,2% sur la période 2016-2018. Cependant, les inégalités de revenu se sont accrues (l'indice de Gini, 0,340 en 2018), même si elles sont les plus faibles dans les pays de la sous-région.

ODD11 : Dans le cadre du programme modernisation des villes, tous les chefs lieux de régions sont dotés des infrastructures et équipements urbains. Malgré la construction de 1117 logements sociaux durant la période 2016-2018, des défis majeurs demeurent en matière de logement décent.

ODD12 : Le cadre juridique et institutionnel en matière de pratique durable de passation des marchés publics est renforcé.

ODD13 : Il est relevé la création d'un Ministère en charge de la gestion des catastrophes et la mise en œuvre de la Stratégie nationale de Réduction de Risques de Catastrophes. Il faut aussi noter que le Niger a adopté une Politique Nationale sur les Changements Climatiques et son Plan d'Actions et la Politique Humanitaire et de Gestion des Catastrophes. Un Plan National d'Adaptation sur les Changements Climatiques est élaboré et en cours d'adoption. En 2019, les inondations ont causé 42 pertes en vie humaine, 8.624 ménages sinistrés, totalisant 69.381 personnes victimes correspondant à environ 350 sinistrés pour 100 000 habitants, contre 40 décès, 19.310 ménages sinistrés, 142.715 personnes sinistrées, soit 710 pour 100 000 habitants en 2018. En 2015, ce nombre était de 709 pour 100 000 habitants.

Par ailleurs, il est enregistré 5.497 maisons effondrées, et 829 animaux morts en 2019, contre 8.943 en 2018.

ODD15 : Sous l'impulsion de la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Environnement et du Développement Durable avec une cible annuelle de 213.000 hectares de terres à récupérer, le taux de réalisation de la cible est progressivement passé de 36% en 2016 à 45% en 2017 et 68% en 2018.

ODD16 : La gouvernance s'est améliorée, fruit des différentes réformes mises en place par le Gouvernement. En effet l'indice Mo Ibrahim est passé de 48,4 en 2015 à 51,2 en 2018, au-delà de la moyenne africaine (49,9).

ODD17 : La mobilisation des ressources internes s'est accrue nonobstant de nombreux défis dans le recouvrement des recettes fiscales. En effet, le taux de pression fiscale a évolué de 9,6% du PIB (base 2015) en 2017 à 11,1% en 2018 puis 10,8% en 2019. Les envois de fonds des migrants sont estimés à 2,4% du PIB en 2017 et l'aide publique au développement s'est accrue en passant de 567,7 à 1071,8 millions de dollars de 2016 à 2018. Quant aux Investissements Directs Etrangers, ils s'établissent à 42% du PIB en 2017.

La décennie d'actions 2020-2030 pour l'accélération des ODD pourrait être contrariée par les implications socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 qui compromettrait l'élan dans la mise

en œuvre de la vision prospective SDDCI Niger 2035 et de ses plans quinquennaux. Toutefois, un plan global de réponse au COVID-19 d'un montant de 2,6 milliards de dollars US sur deux ans a été adopté et est en cours de mise en œuvre avec l'appui des partenaires au développement.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Après la Revue Nationale Volontaire (RNV) présentée au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) en 2018, le Niger renoue avec le même exercice pour la deuxième fois en 2020.

Tout comme la première fois, la RNV sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) a été conduite de manière participative et inclusive sous l'égide du Ministère du Plan. Pour l'élaboration du rapport, un Comité Technique comprenant la Direction Générale du Plan et de la Prospective, l'Institut National de la Statistique, le Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement et du développement Durable (CNEDD), le Ministère en charge des Affaires Etrangères et de la Coopération, des représentants des OSC notamment un représentant des organisations des Jeunes, une représentante des organisations des femmes, un représentant des organisations des personnes vivant avec le handicap et les Agences du Système des Nations Unies (PNUD, FAO, UNICEF) a été mis en place.

La RNV, ainsi que la mise en œuvre des ODD, a été inclusive nonobstant la pandémie de la COVID-19 conformément au principe fondamental de « ne laisser personne de côté » avec toutes les parties prenantes : services publics, associations et organisations non gouvernementales, partenaires techniques et financiers, secteur privé et autres acteurs de la société civile. Des méthodes innovantes efficaces et efficaces ont été utilisées à cet effet.

A l'entame de l'exercice, un atelier de lancement du RNV 2020 a été organisé pour une meilleure appropriation par l'ensemble des acteurs sur les différentes étapes du processus ainsi que la feuille de route. Le Rapport National Volontaire a été enrichi par les cellules techniques des pôles sectoriels de coordination du PDES 2017 avant d'être validé le 10 juin 2020 à l'occasion d'un atelier national. Cet atelier a regroupé des représentants du Cabinet de la Présidence, de la Primature, de la Commission des Affaires Economiques et du Plan de l'Assemblée Nationale, les cellules techniques des pôles, les Directeurs des Etudes et de la Programmation et les Directeurs des Statistiques de tous les Ministères et Institutions, des représentants des organisations de la société civile, des femmes, des jeunes, des centrales syndicales, des personnes âgées, des personnes handicapées, des collectivités territoriales, du secteur privé et des partenaires au développement.

La mise en œuvre des ODD au Niger s'exécute à travers le Plan Développement Economique et Social (PDES) qui est l'unique cadre de référence en matière de politique de développement, ceci, afin de maintenir la cohérence d'ensemble et le caractère indivisible et interconnecté des ODD.

Ainsi, en dépit de multiples contraintes, des efforts ont été réalisés par le Niger et ses partenaires dans divers domaines pour la mise en œuvre efficace et efficiente des ODD de même que leur suivi. *De ce fait, des performances ont été enregistrées particulièrement dans l'atteinte des cibles des :*

- *ODD1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes à l'horizon 2030 ;*
- *ODD2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ;*
- *ODD3 : Bonne santé et bien-être ;*
- *ODD5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles*
- *tout au long de la vie ;*

- *ODD6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable ;*
- *ODD7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ;*
- *ODD8 : Travail décent et croissance ;*
- *ODD10 : Pas d'inégalités de revenus*
- *ODD13 et 15 : Ecosystèmes terrestres ;*
- *ODD16 : Paix, justice et Institutions efficaces ;*
- *ODD17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser*

Malgré ces progrès enregistrés, des défis majeurs restent à relever. Il s'agit entre autres de :

- Produire des données statistiques désagrégées, de qualité et à jour pour le suivi des politiques, stratégies, plans, programmes, projets et Objectifs de Développement Durable ;
- Renforcer la coordination et la centralisation des statistiques sectorielles ;
- Améliorer le financement du Développement.

INTRODUCTION

Le rapport de la Revue Nationale Volontaire 2020, a été élaboré dans un contexte d'insécurité marqué par des incursions des groupes terroristes sur nos frontières et de la crise sanitaire de la pandémie du COVID-19 avec son corollaire lié à la dégradation des performances socioéconomiques du pays.

Par ailleurs, la chute des cours des principaux produits d'exportation notamment l'uranium et le pétrole a impacté les faibles ressources nationales et par ricochet sur les conditions sociales précaires des populations.

Le Niger enregistre un taux de croissance démographique de 3,7%, le plus élevé au monde. Cette pression démographique explique en partie la détérioration de la qualité de vie des populations notamment des femmes et des enfants, en lien avec la forte demande sociale en inadéquation avec l'offre des services sociaux de base. De ce fait, les efforts du Gouvernement pour le développement économique et social sont inhibés dans plusieurs domaines.

En effet, le Niger a contextualisé et priorisé : (i) 16 ODD, à l'exception de l'ODD14 ; (ii) 43 cibles sur 100 concernées par la priorisation auxquelles s'ajoutent 57 cibles relatives aux conditions de mise en œuvre et de partenariat du PDES 2017-2021 ; et (iii) 137 indicateurs dont 43% ne sont pas disponibles ou renseignés dans la situation de référence établie en 2016.

Les ODD sont mis en œuvre à travers les politiques sectorielles et le PDES, avec une cohérence d'ensemble tout en respectant leur caractère indivisible et interconnecté.

La particularité de la Revue 2020 est qu'elle porte sur l'ensemble des ODD alors qu'une bonne partie de ces ODD souffre encore du manque de données dû à l'absence d'enquêtes récentes, pour renseigner leurs indicateurs et mesurer leurs cibles.

Par ailleurs, la pandémie de COVID-19 a compliqué davantage la mobilisation des acteurs, les consultations et les concertations des différents organes de mise en œuvre et du suivi des ODD particulièrement au niveau régional. Toutefois, des efforts ont été fournis pour mener cet exercice de la façon la plus participative et la plus inclusive possible.

Le rapport est structuré en cinq (5) parties : (i) Contexte national de mise en œuvre des ODD ; (ii) la méthodologie et le processus de préparation de la revue ; (iii) la politique et les environnements facilitateurs de la mise en œuvre et du suivi ; (iv) les progrès réalisés sur les ODD et l'atteinte de leurs cibles ; (v) les moyens de mise en œuvre des ODD.

1. CONTEXTE

Le contexte porte sur la situation géographique, économique, sociale et politique.

1.1. Situation géographique

Le Niger est un pays quasi désertique, d'activité agricole et de population rurale. Le relief est caractérisé par de basses altitudes (200 à 500 m), des massifs montagneux très anciens au nord-ouest (le massif cristallin de l'Air dont le point culminant (Mont GREBOUNE) s'élève à plus de 2.000 mètres d'altitude ; le massif gréseux du Termit), des plaines et des plateaux au sud. La partie Nord du Niger est aussi occupée par des grands plateaux et des vastes étendues sableuses désertiques (Ténéré et Tal). La partie Sud est caractérisée par une alternance de plaines et de plateaux entrecoupés par des roches précambriennes à l'Ouest, les chaînes de collines du crétacé et du tertiaire au centre et à l'Est et les vallées et des cuvettes d'Ouest en Est.

Le climat est de type tropical semi-aride, caractérisé par deux saisons : une saison pluvieuse allant de juin à septembre et une saison sèche allant d'octobre à mai.

En matière des ressources en eau, le Niger dispose d'abondantes ressources en eau souterraine et de surface qui constituent l'essentiel des ressources hydriques du pays. Cependant, l'accès à l'eau est un problème pour une grande partie de la population du fait de conditions d'exploitation souvent difficiles. Le désert progresse de 100 000 hectares chaque année et les programmes gouvernementaux de reforestation se heurtent aux fréquentes sécheresses et à la demande croissante en bois et en terres agricoles. Depuis 1990, la forêt a perdu un tiers de sa surface et ne couvre plus que 1 % du pays.

Au plan pédologique, les sols cultivés sont affectés par une baisse continue de fertilité, une faible capacité de rétention en eau et des phénomènes d'alcalinisation et de salinisation. Toutefois, grâce au collectif de régénération naturelle gérée par les agriculteurs, la dégradation des terres a été nettement réduite, l'érosion diminuée et la fertilité augmentée.

Sur le plan de la végétation, le Niger abrite des espèces et des formations végétales représentées par plusieurs étages biogéographiques. La flore nigérienne renferme environ 1600 espèces. La superficie des terres à vocation forestière est estimée à 14.000.000 ha.

Sur le plan de la faune, l'étagement bioclimatique du Niger permet au pays de disposer d'une faune riche et variée dont les girafes et les hippopotames qui sont d'ailleurs protégés.

1.2. Situation économique

La croissance économique au Niger est de 5,86% en 2019, en baisse par rapport à 2018 (7,2%). Elle dépasse nettement la moyenne de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest - CEDEAO (3,8%) et inférieure à la croissance de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain - UEMOA (6,4%). Cette croissance économique en 2019 est soutenue par les effets des secteurs BTP et services et la production agricole.

L'inflation s'établirait à - 2,5% en 2019, selon l'Institut National de la Statistique (INS), largement en dessous de la norme communautaire de 3% et de sa valeur de 2018 (2,7%). Toutefois, sous les effets combinés de chocs de demande et d'offre en relation avec COVID-19, l'inflation est attendue à 4,4% en 2020 avec une prévision initiale de 2%.

L'économie nigérienne reste très peu diversifiée et demeure encore au stade primaire. En effet, les activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques constituent les sources de revenu de l'écrasante majorité des populations. L'accélération de la mise en œuvre de la politique de développement des industries manufacturières et l'agro-industrie par le Gouvernement en lien avec les avantages offerts par le Code des investissements permettrait de redynamiser ledit secteur, de créer des emplois décents et de réduire la pauvreté. Les activités de service notamment le commerce, le transport, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et l'administration publique sont en deuxième position du classement des sources de revenu.

En termes d'échanges extérieurs, les performances se sont améliorées en 2019 avec un solde global excédentaire de 317,7 milliards contre un déficit de 114,0 milliards de FCFA en 2018. Cette amélioration du solde global excédentaire de la balance des paiements sur la période s'explique principalement par la bonne orientation des comptes de capital et financier consécutif à l'accroissement d'investissements directs étrangers.

1.3. Situation sociale

La population du Niger était de 17 138 707 habitants en 2012 (RGP/H, 2012). Elle est estimée à 21 942 944 habitants en 2019 avec un taux d'accroissement intercensitaire de la population de 3,7% par an, l'un des plus élevés au monde. La densité moyenne de la population est de 13,5 hbt/km² dont la majorité vit dans la bande sud du pays, favorable aux activités agro-pastorales. La population nigérienne est extrêmement jeune et rurale.

Malgré le poids démographique et la faiblesse de l'économie, des efforts réalisés dans le domaine social ont permis d'enregistrer des avancées significatives notamment dans le cadre de l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base.

Cependant, sur le plan du développement humain, la forte croissance démographique combinée aux conditions climatiques contraignantes, induisant des épisodes fréquents de sécheresse, aux systèmes d'exploitation inadaptés et peu rationnels des ressources naturelles ont conduit à l'accélération de la précarité des moyens d'existence. Selon les études réalisées au niveau national par l'INS, environ 40% des nigériens sont pauvres. Neuf (9) nigériens pauvres sur dix (10) vivent en milieu rural. De ce fait, le Niger présente un IDH de 0,354 en 2017 et 0,360 en 2018, l'un des plus faibles au Monde.

1.4. Situation politique

La République du Niger est démocratique et semi-présidentielle. Le Président de la République est le Chef de l'État, et le Premier Ministre est le Chef du Gouvernement. Le système politique est fondé sur le multipartisme. Le pouvoir exécutif est assuré par le Gouvernement et le pouvoir législatif est assuré par l'Assemblée Nationale. Le pouvoir judiciaire est indépendant des deux autres pouvoirs.

L'Assemblée Nationale du Niger est un parlement monocaméral. Elle compte 171 sièges et les députés sont élus pour un mandat de cinq ans. Le pays est divisé en 8 circonscriptions qui élisent plusieurs députés sur un mode proportionnel pour un total de 158 députés. Le seuil minimal pour qu'un parti puisse avoir un député est de 5 %. Huit circonscriptions spéciales sont prévues pour représenter des minorités nationales et cinq circonscriptions sont prévues pour les Nigériens vivant à l'étranger : dans chacune, l'élection se fait au scrutin uninominal majoritaire.

Le pouvoir judiciaire nigérien est exercé par : (i) la Cour Constitutionnelle ; (ii) la Cour de Cassation ; (iii) le Conseil d'Etat ; (iv) la Cour des Comptes ; (v) la Haute Cour de Justice ; les Cours et Tribunaux. Toutes ces institutions sont installées et fonctionnelles.

En 2019, la situation politique est marquée par la poursuite des travaux de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) à travers notamment le principe d'élaboration d'un fichier électoral biométrique pour l'organisation d'élections générales libres, crédibles et transparentes. Le maintien du dialogue avec les partis politiques a permis la création du groupe des non-affiliés dans la charte des partis politiques pour prendre en compte le cas des formations politiques non affiliées qui bénéficient désormais du statut de troisième groupe après la Majorité et l'Opposition. De même, le Conseil National de Dialogue Politique (CNDP) a tenu ses sessions de prévention et de gestion des conflits de manière consensuelle autour des questions d'intérêt national. Toutefois, l'opposition politique n'a pas participé à l'ensemble des sessions.

2. MÉTHODOLOGIE ET PROCESSUS DE PRÉPARATION DE L'EXAMEN

Le processus de la Revue Nationale Volontaire se décline en 9 étapes et repose sur le dispositif institutionnel du PDES. Le tableau ci-après résume les phases et les étapes.

Tableau 1: Principales phases et étapes du processus

Phases	Etapes	Détails
Phase 1 : Mobilisation des parties prenantes	Etape 1 : Mise en place d'une équipe technique de coordination et de rédaction du rapport	Une équipe technique composée de l'administration publique, la société civile, des femmes, des jeunes, des personnes handicapées, des PTF a été mise en place.
	Etape 2 : Lancement du processus	Il a été organisé le 28 janvier 2020, un atelier national de lancement du processus qui a regroupé l'ensemble des parties prenantes : de l'administration publique, les OSC/AD, des femmes, des jeunes, des personnes handicapées, des personnes âgées, les syndicats des travailleurs, le secteur privé, les collectivités territoriales et des PTF
	Etape 3: Réunions de partages	Pour une meilleure appropriation, les structures ont désigné des points focaux et des rencontres d'échanges et de partages ont été organisées avec les femmes, les jeunes et les personnes handicapées afin de ne laisser personne de côté.
Phase 2 : Elaboration du premier draft	Etape 1 : Renforcement des capacités des membres de l'équipe technique	Pour conduire le processus, les capacités des membres de l'équipe technique ont été renforcées en partageant avec eux les lignes directrices pour la préparation de la RNV, le canevas de rédaction, le rapport 2018 de la revue en vue d'élaborer le rapport
	Etape 2 : Collecte des données et rapports disponibles	Une correspondance est adressée à toutes les structures pour la fourniture des données et informations utiles pour la préparation du rapport. les données exploitées proviennent : (i) deuxième rapport national 2018 de suivi des ODD, (ii) le PDES 2017-2021, (iii) les Rapports de mise en œuvre du

		PDES des années 2017, 2018 et 2019, (iv) Rapports d'Évaluation de l'Action Gouvernementale 2017, 2018 et 2019, (v) le bilan des 9 ans du Président de la République, (vi) des rapports d'études thématiques et sectoriels, (vii) des annuaires statistiques sectoriels, (viii) les comptes nationaux, (ix) le mémorandum économique et financier, (x) les cadrages macro-économiques et budgétaires.
	Etape 3 : Rédaction du premier draft	Compte tenu du contexte de la pandémie de la Covid-19 la retraite de rédaction initialement prévue n'a pas eu lieu. Le premier draft du rapport a été rédigé par les membres de l'équipe technique qui se sont organisés en conséquence à travers une répartition des tâches.
Phase 3 : Validation du rapport	Etape 1 : Enrichissement du document	Le premier draft du rapport a été enrichi d'abord par le comité technique ad hoc de coordination et de rédaction avant d'être soumis aux Pôles de Coordination Sectoriels pour enrichissement à travers des échanges électroniques. Des consultations initialement prévues avec les différents groupes d'acteurs n'ont pas pu avoir lieu compte tenu de la pandémie du Covid 19.
	Etape 2 : Relecture du premier draft	Après intégration des observations, le document a été soumis à un comité de relecture pour son amélioration.
	Etape 3 : Validation technique du rapport	Un atelier national ayant regroupé tous les acteurs notamment, l'administration, le secteur privé, les Organisations de la Société Civile, les PTF, les grands groupes de mise en œuvre des ODD, y compris les Handicapés et les médias a été organisé le 10 juin 2020 pour valider le rapport. Les observations issues de l'atelier de validation ont été intégrées.
	Etape 4 : Adoption par le gouvernement	Le rapport issu de l'atelier de validation a été soumis au conseil des ministres pour adoption

Source : Ministère du Plan, note de cadrage de l'élaboration du RNV

3. POLITIQUE ET ENVIRONNEMENT FACILITATEURS

Le Niger s'est lancé depuis 2015 dans le processus de la mise en œuvre des ODD, conformément à ses engagements, à travers ses différents outils de planification stratégique – Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) Niger 2035, Politiques Sectorielles, Plan National de Développement (PDES 2017-2021), Plans de Développement Régionaux (PDR) et Plans de Développement Communaux (PDC). Tous les documents nationaux de planification prennent en compte l'Agenda 2030 et 2063 et intègrent pleinement les ODD.

Dans le cadre du processus d'internalisation et de suivi des ODD, un travail de priorisation a été effectué au Niger. Ainsi, le processus d'internalisation dans le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017–2021, principale référence nationale de développement, a porté sur 16 objectifs (à l'exception de l'ODD 14), 43 cibles et 66 indicateurs.

3.1. Appropriation des Objectifs de Développement Durable et les RNV

Pour une meilleure mise en œuvre et un suivi adéquat de l'agenda 2030, tous les acteurs sont sensibilisés et formés dans ce sens en vue d'une large appropriation des ODD. Aussi, pour accélérer le processus d'appropriation, la vulgarisation des ODD se poursuit aussi bien au niveau central que local à l'endroit des différentes couches sociales et groupes sociaux professionnels. Les capacités des acteurs étatiques et non-étatiques au niveau national et local sont renforcées, pour l'intégration des ODD dans les documents stratégiques.

Par ailleurs, les capacités du Système Statistique National (SSN) ont été renforcées pour assurer la production et la publication à temps de statistiques de bonnes qualités couvrant les trois dimensions du Développement Durable (économique, sociale et environnementale).

3.2. Incorporation des Objectifs de Développement Durable dans les cadres nationaux

L'incorporation des ODD s'est déroulée à divers niveaux à travers :

- la priorisation des cibles et l'incorporation des ODD, sur la base des orientations stratégiques du Niger, dans le PDES 2017-2021 en lien avec la SDDCI ;
- l'intégration et la prise en compte des ODD dans les Plans de Développement Régionaux (PDR) ;
- l'intégration et la prise en compte des ODD dans les Plans de Développement Communaux (PDC) ;
- l'établissement d'une situation de référence, au niveau national et des régions, sur les indicateurs priorités et un rapport sur les métadonnées.

Toutefois, il est noté une absence de données désagrégées pour la plupart des indicateurs. Des efforts sont en train d'être faits pour que les capacités de l'INS et de ses partenaires du Système Statistique National soient davantage renforcées de manière à fournir aux décideurs des bases objectives pour ajuster ou renforcer leurs actions.

3.3. Intégration des dimensions économique, sociale et environnementale

Le niveau d'intégration des trois dimensions (économique, sociale et environnementale) varie selon le référentiel de développement.

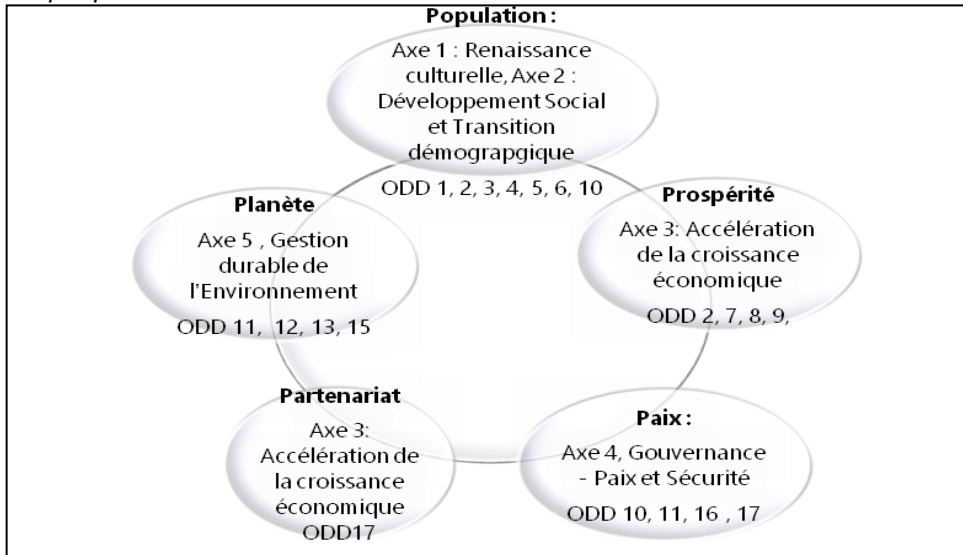
La Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI Niger 2035) a pour ambition de faire du Niger à l'horizon 2035, « *un pays uni, démocratique et moderne, paisible, prospère et fier de ses valeurs culturelles sous-tendues par un Développement Durable, éthique, équitable et équilibré dans une Afrique unie et solidaire* ». Sur les 6 priorités retenues dans la SDDCI, 4 sont en lien direct avec les trois dimensions du Développement Durable et les deux autres sont en rapport avec la paix et la Gouvernance. La dimension sociale est surtout abordée à travers l'amélioration du capital humain, la dimension économique à travers le développement du secteur privé et la modernisation du monde rural. La dimension environnementale est considérée comme un volet de modernisation du secteur rural.

Cependant, il y a lieu de constater que dans le premier plan quinquennal de mise en œuvre de la SDDCI qu'est le PDES 2017-2021, les précautions ont été prises non seulement pour assurer une

meilleure intégration des trois dimensions des ODD et surtout sa cohérence avec les cibles et les indicateurs priorités. En effet, le PDES 2017-2021 a fait de la gestion durable de l'environnement, un axe stratégique spécifique. Ainsi, à chacune des dimensions des ODD correspond un axe stratégique du PDES 2017-2021.

Le PDES 2017-2021 prend en compte les cinq « P » de l'Agenda 2030 à savoir : la population à travers les axes 1 et 2, la prospérité à travers l'Axe 3, la Paix avec l'Axe 4, la Planète avec l'Axe 5 et le Partenariat qui intervient dans le cadre de la mise en œuvre des programmes des différents axes.

Graphique 1: Liens entre le PDES et les ODD



Source : Ministère du Plan, 2018, Rapport National Volontaire 2018 du Niger

Pour les politiques sectorielles (PS), les Plans de Développement Régionaux (PDR) et les Plans de Développement Communaux (PDC), les ODD sont pris en compte à ces différents niveaux de planification selon les spécificités sectorielles, régionales et communautaires.

3.4. « Ne laisser personne de côté »

Le principe de « ne laisser personne de côté » est pris en compte par les pouvoirs publics tant au niveau de la planification stratégique qu'opérationnelle, pour améliorer les conditions de vie des couches les plus défavorisées de la population. Au Niger, ce principe est parfaitement incarné par l'Initiative 3N (le Nigériens Nourrissent les Nigériens), principal programme de solidarité sociale et d'autosuffisance alimentaire dans le pays centré sur la population rurale, autrement dit, la tranche la plus importante (80%) et la plus vulnérable du pays. Ce programme est partie intégrante du Plan de Développement Economique et Social (PDES 2017-2021) en cours de mise en œuvre, dont la structure programmatique prévoit la prise en charge sociale ainsi que l'autonomisation des couches les plus défavorisées à travers plusieurs sous-programmes dont : (i) amélioration de l'état de santé de la population ; (ii) amélioration de l'état nutritionnel ; (iii) renforcement du système de protection sociale ; (iv) promotion de la santé de la reproduction et assistance à l'accouchement ; (v) promotion de la scolarisation et de la formation de la jeune fille et (vi) autonomisation de la femme rurale.

Au niveau opérationnel, le principe de « ne laisser personne de côté » se traduit concrètement par la mise en œuvre de projets et programmes ciblant principalement les groupes vulnérables et

marginalisés de la société nigérienne : (i) la poursuite de la gratuité des soins pour les enfants de moins de 5 ans ainsi que la prise en charge gratuite du cancer du col de l'utérus et des seins pour les femmes ; (ii) les campagnes de distributions gratuites de vivres ou de ventes à prix modérés en période de soudure (Avril-septembre) ; (iii) les récentes mesures sociales et de protection sociale prises par le Gouvernement pour faire face aux impacts négatifs de la COVID-19 sur les populations. Une loi spécifique aux personnes handicapées est adoptée par le Gouvernement.

D'autres actions concrètes sont prises pour une meilleure identification des couches vulnérables et leur prise en compte dans les analyses socioéconomiques. Ainsi, certaines enquêtes-ménages d'envergure nationale conduites par l'Institut National de la Statistique couvrent désormais les personnes en situation de handicap et les réfugiés. En outre, des programmes spécifiques pour développer l'entreprenariat des jeunes et des femmes sont en cours de mise en œuvre et les quotas réservés aux femmes pour les fonctions électives et nominatives ont été respectivement rehaussés à 25% et 30%, suivant le vote d'une loi dédiée à l'Assemblée nationale.

3.5. Mécanismes institutionnels de mise en œuvre, de coordination, et de suivi-évaluation des ODD

Les mécanismes institutionnels des ODD sont ceux définis pour la SDDCI Niger 2035 et le PDES. Ils comprennent un dispositif de mise en œuvre, de coordination et de suivi et évaluation.

La gouvernance du PDES est assurée par le Conseil des Ministres présidé par le Président de la République, Chef de l'Etat. Le conseil des Ministres approuve les décisions du Conseil National d'Orientation (CNO), présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Le Conseil des Ministres, informe le public à travers des communications sur les actions menées et les progrès réalisés. Il veille également au respect des priorités du PDES lors de l'examen du projet de budget.

Le CNO est composé de l'ensemble des membres du Gouvernement et des représentants des Institutions de l'Etat. Il est chargé de : (i) apprécier l'état d'avancement de la mise en œuvre du PDES, (ii) donner les directives nécessaires à la bonne exécution du PDES, (iii) décider des éventuelles nouvelles orientations du PDES sur la base des résultats majeurs observés et des enjeux internationaux, (iv) apprécier les effets de la mise en œuvre du PDES sur le développement économique et social.

Le CNO rend compte trimestriellement au Conseil des Ministres, de l'état d'avancement de la mise en œuvre du PDES. Le secrétariat du Conseil est assuré par le Ministre en charge du Plan.

En matière de coordination technique et d'animation, le Ministère du Plan assure la coordination technique de la mise en œuvre du PDES et des ODD. A ce titre, il assure le secrétariat du CNO et se fait assister par un Comité National de Coordination³ (CNC), des Pôles de Coordination Sectoriels et de Cellules de Coordination Régionales. Une Division de suivi des ODD créée au sein du Ministère du Plan est chargée spécifiquement du suivi-évaluation et du reporting.

³ Le CNC est un cadre de concertation regroupant les différents départements ministériels, les PTF, la société civile et le secteur privé. Il veille à la synergie entre les différents pôles de coordination sectoriels, à la qualité de l'information et des rapports soumis par les pôles sectoriels et Cellules Régionales.

Les pôles de coordination sectoriels sont des espaces de coordination et de dialogues avec tous les acteurs concernés. Ils sont structurés autour des priorités stratégiques du PDES et sont : (i) le pôle « transformation du monde rural », (ii) le pôle « secteur privé », (iii) le pôle « transition démographique, santé, éducation et formation », (iv) le pôle « infrastructure et équipement », (v) le pôle « hydraulique et assainissement », (vi) le pôle « gouvernance et modernisation de l'Etat » et (vii) le pôle « gestion du développement ». Chaque pôle a pour rôle de veiller à l'exécution et à l'établissement des bilans périodiques des programmes du PDES. Ils sont composés des représentants des administrations publiques, du secteur privé, des organisations de la société civile et des partenaires au développement.

En ce qui concerne le dispositif de suivi-évaluation, il s'intègre dans le cadre institutionnel du PDES. La production des données et informations à des fins de reporting est de la responsabilité du Ministère en charge du Plan et plus particulièrement de l'Institut National de la Statistique.

Le dispositif de suivi-évaluation du PDES 2017-2021 a pour mandat d'impulser la mise en œuvre du PDES et fournir aux décideurs et aux différents acteurs, les informations utiles sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des programmes, les résultats enregistrés, les leçons apprises et les difficultés rencontrées, ainsi que les propositions de solutions pour améliorer la performance globale. Le dispositif fournit également des informations crédibles sur l'utilisation des ressources, la satisfaction des usagers du service public et l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

L'INS coordonne les activités du Système Statistique National (SSN) et veille à la fiabilité et à la qualité des données statistiques, des indicateurs sociodémographiques et des agrégats macroéconomiques et les valide avant leur utilisation. Les autres structures du SSN sont les Directions des Statistiques (DS) des départements ministériels.

Au niveau régional, la coordination des flux d'information est assurée par une cellule régionale composée du Secrétaire Général Adjoint (SGA) du Gouvernorat, du Directeur Régional du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire et du Directeur Régional de l'INS. Cette cellule collecte et analyse les données sur les actions de développement en cours, assure la validation et la transmission régulière des rapports de suivi-évaluation du PDES.

Par rapport à la consultation et concertation des acteurs, les organes consultatifs et de concertations sont composés du comité Etat-Partenaires techniques et financiers (PTF) et les cadres de concertations sectorielles.

Le Comité Etat-PTF qui est placé sous la présidence du Ministre du Plan, veille à la synergie, la coordination et l'harmonisation de toutes les interventions publiques pour la mise en œuvre du PDES et conséquemment des ODD. C'est aussi un espace pour faciliter la mobilisation des ressources et de veille de l'efficacité de l'aide publique au développement. Il sert également de cadre unique de dialogue entre le Gouvernement et les Partenaires dans le processus de suivi de la mise en œuvre du PDES 2017-2021.

4. PROGRÈS SUR LES OBJECTIFS ET LES CIBLES PAR ODD

4.1. OBJECTIF I : ELIMINER LA PAUVRETE SOUS TOUTES SES FORMES

Pour atteindre cet objectif, 3 cibles ont été retenues comme prioritaires. Il s'agit des cibles 1.2 ; 1.3 et 1.4, auxquelles il faut ajouter 2 cibles de mise en œuvre (1.a et 1.b).

4.1.1. Situation et tendance

Cible 1.2 : D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.

- **Indicateur 1.2.1** : Proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et par âge.

Le taux de pauvreté est passé de 45,4% en 2014 à 40,3% en 2018, induit principalement par l'Initiative les Nigériens Nourrissent les Nigériens (i3N). Toutefois, le taux de pauvreté en milieu rural est progressivement passé de 52,4% en 2014 à 45,6% et de 9,1% à 15,3% en milieu urbain en 2018. Par ailleurs, au cours de la même période, le nombre de pauvres a augmenté d'environ 451 000, en lien avec la poussée démographique. La pauvreté pourrait s'aggraver avec la pandémie de la COVID-19 notamment la perte d'emploi estimée à 4,3% et environ 1 million de personnes supplémentaires en insécurité alimentaire.

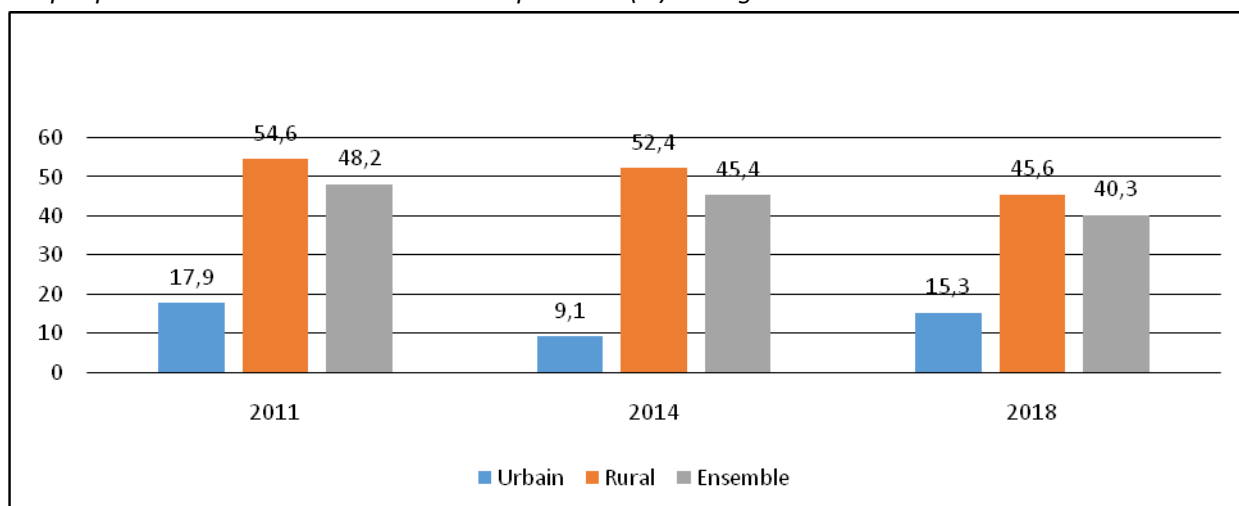
Selon les principaux résultats des Enquêtes sur les Conditions de Vie des Ménages (ECVMA, 2011, 2014 et EHCVM⁴ 2018), l'incidence de la pauvreté s'est nettement améliorée, sur la période 2011-2019. En effet, cet indicateur est passé de 48,2% en 2011, à 45,4% en 2014, puis à 40,3% en 2018, soit une baisse relative de près de 8 points en 7 ans.

L'analyse de l'évolution de l'incidence de pauvreté, selon le milieu de résidence, fait ressortir que la baisse a été beaucoup plus marquée en milieu rural (6,8 points en milieu rural alors qu'en milieu urbain ce taux est en hausse de 6,2 points). En effet, elle est passée de 54,6% en 2011 à 45,6% en 2018. Sur la période 2014-2018, l'incidence de pauvreté a chuté de 4,1 points de pourcentage, passant de 45,4% à 40,3%. Si cette tendance se maintient, la cible de 31,10% en 2021 ne sera pas atteinte.

Malgré cette baisse de l'incidence de pauvreté, le nombre absolu de personnes pauvres continue d'augmenter au Niger en passant de 8 400 992 en 2014 à 8 851 554 en 2018.

⁴ Les résultats de cette enquête sont provisoires

Graphique 2: Evolution de l'incidence de la pauvreté (%) du Niger de 2011 à 2018



Sources : INS, ECVMA 2011, ECVMA 2014 et EHCVM 2018/19

De même, la profondeur de la pauvreté a sensiblement baissé. Elle a été estimée à 10,8% en 2018/19, contre 13,1% en 2011. Le même constat est fait pour la sévérité de la pauvreté qui, en 2011, était de 4,9%, contre 4,1% en 2018.

L'analyse selon les régions montre que Zinder et Dosso ont, en 2018, les taux de pauvreté les plus élevés avec, respectivement, 47,6% et 47,1%. La région de Maradi qui occupait la première (1ère) place, en termes de taux de pauvreté en 2011, se retrouve, en 2018 en troisième position, avec une incidence de pauvreté de 45,3%. Entre 2014 et 2018, dans la région de Maradi, le taux de pauvreté a baissé de près de 33%. Par ailleurs, les régions de Diffa (+10,9 points), Agadez (+10,6 points), Tahoua (+4,2 points) et Niamey (+2,6 points) ont connu une hausse importante du taux de pauvreté entre 2014 et 2018, alors que ces taux avaient baissé entre 2011 et 2014, respectivement de (-8,3) points, (-16,9) points, (-27,5) points, et (-9,5) points.

L'augmentation du niveau de pauvreté dans les régions de Diffa et Agadez peut s'expliquer par le contexte sécuritaire dégradé dans les pays voisins (Libye, Nigéria) ayant eu des répercussions négatives sur les activités économiques et sociales.

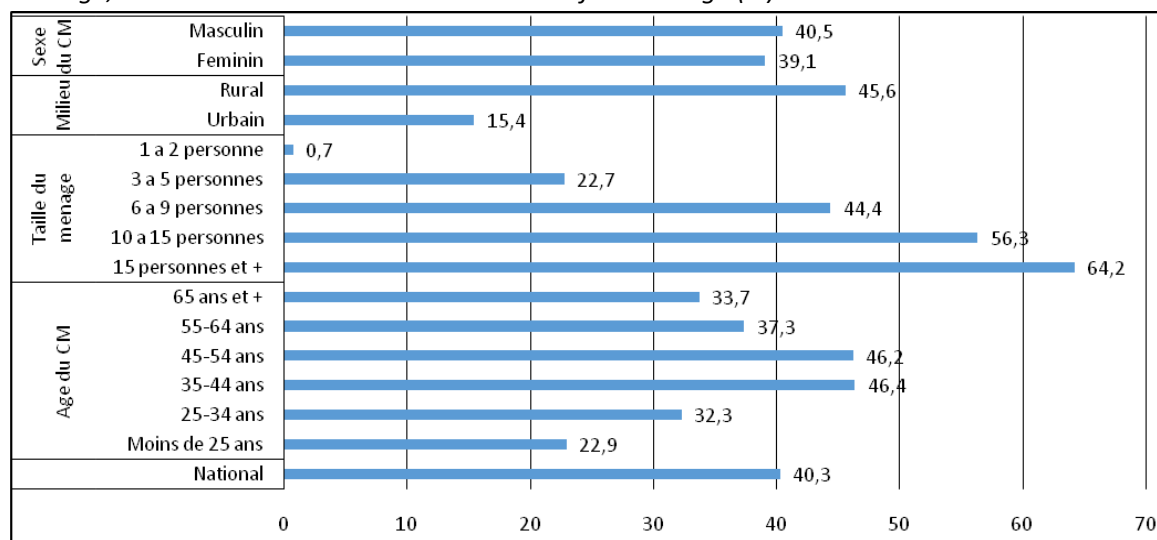
Tableau 2: Evolution de l'incidence de la pauvreté par région de 2011 à 2018

Région	2011			2014			2018		
	Incidence	Profondeur	Sévérité	Incidence	Profondeur	Sévérité	Incidence	Profondeur	Sévérité
Agadez	26,6	6,5	2,3	9,7	1,1	0,2	20,5	4,6	1,5
Diffa	42,4	10,5	3,8	34,1	8,4	2,9	45,0	10,6	3,7
Dosso	61,3	19,1	8,0	59,4	16,1	6,2	47,1	12,5	4,4
Maradi	66,4	22,2	9,3	67,2	23,6	11,0	45,2	13,4	5,3
Tahoua	56,3	16,9	6,6	28,8	6,6	2,0	33,0	7,3	2,5
Tillabéry	67,3	21,1	8,7	41,8	11,4	4,5	41,1	11,6	4,5
Zinder	56,2	16,6	6,7	52,9	16,0	6,4	47,6	13,1	5,3
Niamey	15,8	3,4	1,1	6,3	1,0	0,3	8,9	2,1	,7
Ensemble	48,2	13,1	4,9	45,4	13,4	5,5	40,3	10,8	4,1

Source : INS, ECVMA 2011, 2014 et EHCVM 2018

En plus des caractéristiques énumérées ci-dessus, le niveau de pauvreté est également influencé par les caractéristiques sociodémographiques, notamment la taille du ménage, le sexe et l'âge du chef de ménage, comme illustré dans le graphique ci-après.

Graphique 3: Incidence de la pauvreté au niveau national selon la taille du ménage, l'âge du Chef de Ménage, le milieu de résidence et le sexe du Chef de Ménage (%)



Source : INS : EHCVM 2018/19

Il faut relever que la baisse de l'incidence de pauvreté est en adéquation avec l'augmentation de la classe moyenne qui est passée de 24,6% en 2011 à 26,1% en 2014 puis à 29,6% en 2018. Toutefois, la réduction du niveau de pauvreté s'est accompagnée par l'augmentation des inégalités. Bien qu'en hausse en passant de 0,299 en 2011 à 0,340 en 2018, l'indice de Gini reste le plus faible de la sous-région.

Cible 1.3 : Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient

Indicateur 1.3.1 : Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)

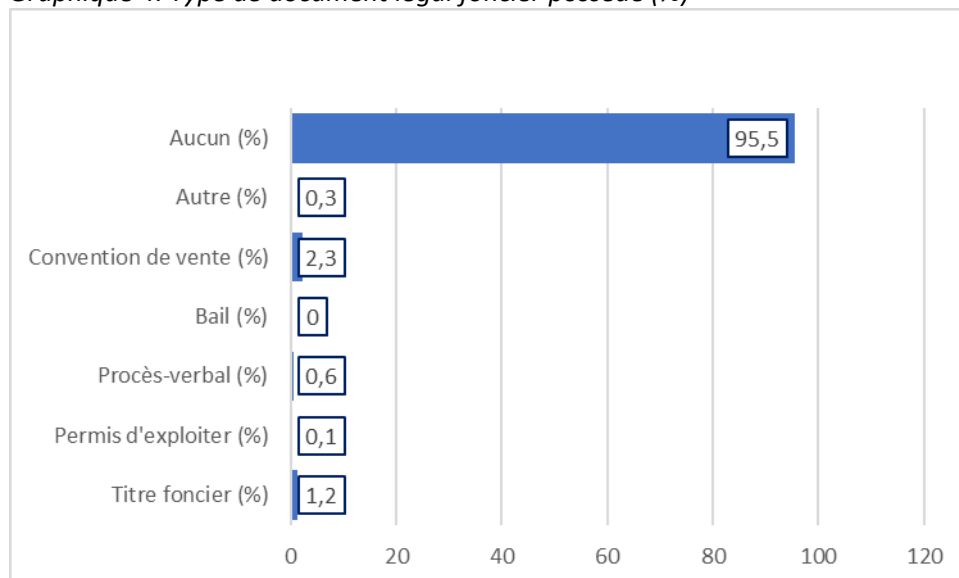
Le taux de couverture de protection sociale est passé de 3% en 2012 à 28,75% en 2018, en lien avec la mise en œuvre de la politique de la gratuité des soins de santé pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans, représentant environ 28% de la population totale, la gratuité de l'éducation jusqu'à l'âge de 16 ans et les filets sociaux.

Cible 1.4 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, ont les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès aux services de base, à la propriété, le contrôle des terres et d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, à des nouvelles technologies et aux services financiers adéquats, y compris la micro finance

- **Indicateur 1.4.2** : Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs, par sexe et par type d'occupation

Selon les résultats provisoires de l'EHCVM 2018, 4,5% de la population nigérienne possède des documents légalement authentifiés pour leurs terrains à usage agricole, dont 1,2% de titres fonciers, 0,1% de permis d'exploiter, 0,6% de procès-verbaux et 2,3% de conventions de ventes. Toutefois, 72,3% de la population nigérienne est propriétaire de ses terres mais ne possède ni titre, ni acte de propriété.

Graphique 4: Type de document légal foncier possédé (%)



Source : INS, EHCVM, 2018

De même, seulement 11,1% des propriétaires ou copropriétaires de leurs logements d'habitation possèdent de titre ou acte de propriété.

En milieu rural où vivent plus de quatre nigériens sur cinq, les documents de propriétés légalement authentifiés sont très rarement possédés par la population.

Tableau 3: les propriétaires et copropriétaires de leurs logements d'habitation

Pour les propriétaires et copropriétaires	Pourcentage (%)
Propriétaire/Copropriétaire sans titre	88.87
Propriétaire/Copropriétaire avec titre	11.13

Source : INS, EHCVM, 2018

Cible 1.a : Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes.

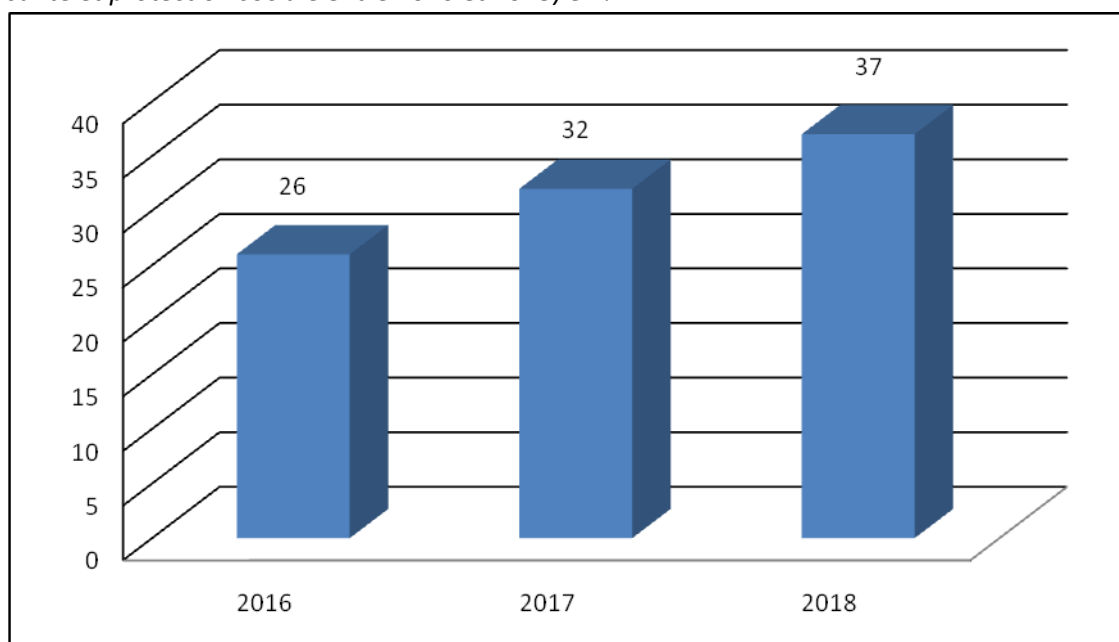
- **Indicateur 1.a.1** : Proportion des ressources directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté.

La part du budget de l'Etat consacré aux programmes de réduction de la pauvreté est passée de 7,18% en 2017 à 7,46%, en 2018.

➤ **Indicateur 1.a.2 : Proportion des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)**

Cette proportion est passée de 26% en 2016 à 37% en 2018, soit une augmentation de 11 points de pourcentage sur la période, malgré, le niveau élevé des dépenses de sécurité dans le budget qui représente en moyenne, 17%, au-delà de la cible définie dans le programme de la renaissance (10%).

Graphique 5: Evolution des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels (Education, santé et protection sociale entre 2016 et 2018) en %



Source : Direction de la Statistique, Ministre des Finances

4.1.2. Défis et enjeux nouveaux

Pour espérer une réduction significative de la pauvreté, plusieurs défis sont à relever dont entre autres :

- la promotion et le soutien continu aux Activités Génératrices de Revenus (AGR) notamment en faveur des groupes les plus vulnérables ;
- une mise en œuvre effective des politiques publiques pro-pauvres ;
- l'accélération de la mise en œuvre des réformes de réduction des inégalités notamment par le renforcement des mesures de protection sociale, d'assurance maladie universelle et de filets sociaux ;
- la création d'emplois décents pour toute la population active (urbaine et périurbaine, notamment, les jeunes diplômés, les jeunes et les femmes en milieu rural), à travers la mise en œuvre du Programme du Travail Décent ;
- l'amélioration de la productivité agricole par la maîtrise de l'eau, la Gestion Durable des Terres (GDT), la maison du paysan, la transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques (chaînes de valeur) et la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes ;

- le renforcement de la sécurité sur toute l'étendue du territoire national et le développement des opportunités économiques notamment, dans les localités affectées ;
- la maîtrise de la croissance démographique à travers la mise en œuvre réussie de la Politique Nationale de la Population ;
- le renforcement de la bonne gouvernance.

4.1.3. Mesures prises pour remédier aux lacunes et aux défis existants

Il s'agit de l'accélération de la mise en œuvre des différentes politiques et stratégies sectorielles contribuant à la réduction de la pauvreté et en appui au Plan de Développement Economique et Social – PDES (2017-2021). Ces stratégies ont trait au développement de l'entrepreneuriat des jeunes, à la création d'emplois décents tant en milieu rural qu'urbain, à la protection sociale, à la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages et à l'autonomisation des femmes. Le Projet Emploi des Jeunes et Inclusion Productive (PEJIP) et le projet filets sociaux adaptatifs sont des instruments de renforcement du système de protection sociale.

Les réformes sur la protection sociale sont :

- l'adoption de la Loi n° 2018-22 déterminant les principes fondamentaux de la protection sociale et son décret d'application ;
- l'adoption du projet d'application de la loi sur les Principes fondamentaux de la Protection Sociale. Un décret détermine les modalités de gestion et d'intervention du Fonds National de Garantie des Mutuelles Sociales (FNGMS). La généralisation du Programme des Filets Sociaux sur toute l'étendue du territoire du Niger ;
- la signature de l'arrêté n° 0097/MET/PS/DGPS du 10 octobre 2019 portant création, organisation, attribution et fonctionnement du Secrétariat Permanent chargé d'appuyer le Comité Technique National de la protection sociale ;
- la ratification de la convention n° 183 sur la protection de la maternité et la convention n° 121 sur les prestations en cas d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, dans le cadre de la promotion des normes au travail.

4.2. OBJECTIF 2 : ELIMINER LA FAIM, ASSURER LA SECURITE ALIMENTAIRE, AMELIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE

Pour atteindre cet objectif, le Niger a priorisé trois cibles de résultats qui sont 2.1 ; 2.2 ; et 2.3. Elles comptent six indicateurs. A ces cibles, s'ajoutent trois autres de mise en œuvre qui sont 2.a ; 2.b ; 2.c qui totalisent cinq indicateurs.

4.2.1. Situation et tendances

Le taux de malnutrition Aigüe Globale a été réduit de 4 points de pourcentage entre 2014 et 2019 en passant de 14,8% à 10,7%. Cependant, il n'y a pas d'évolution significative pour ce qui concerne la malnutrition chronique. En effet, sa prévalence nationale est de 45,7% en 2019 contre 45,5% en 2014.

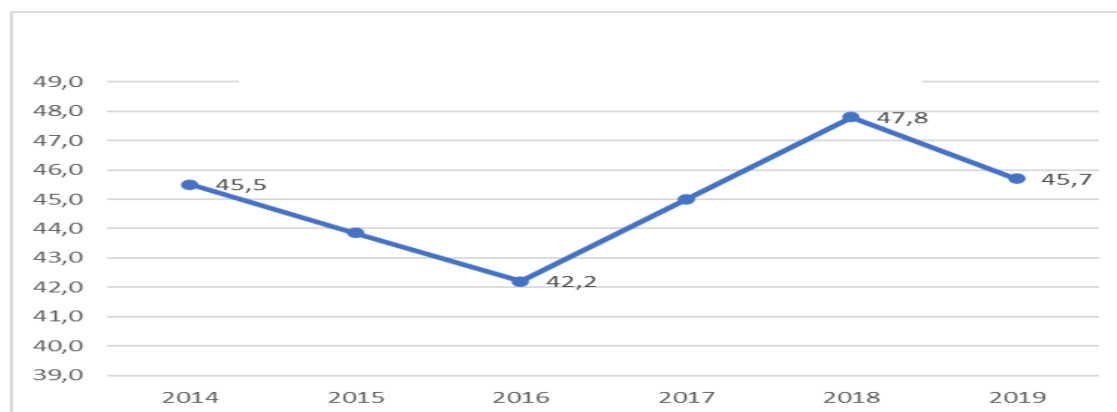
Le total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole ont presque doublé entre 2016 et 2018 en passant de 62,945 millions de dollars en 2016 à 113,818 millions de dollars en 2018. Le total des accessions phylogénétiques destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme ont augmenté d'environ 19% pour atteindre plus de 3 600 entrées.

Cible 2.2 : D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

➤ **Indicateur 2.2.1 : Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans.**

Selon les résultats de l'enquête nutrition 2019, la prévalence nationale de la malnutrition chronique est de 45,7% contre 45,5% en 2014. Toutes les régions, en dehors de Niamey, présentent des prévalences très élevées avec plus de la moitié des enfants affectés à Maradi et Zinder. Cette prévalence varie de 24,4% (Niamey) à 55,4% (Maradi). Par ailleurs, les garçons sont plus atteints que les filles avec des prévalences respectives de 51,8% et 46,5% au niveau national. Cet écart est beaucoup plus important dans la région de Diffa.

Graphique 6: Evolution de la prévalence du retard de croissance de 2014 à 2019 (en %)



Source : INS

- **Indicateur 2.2.2 : la prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation).**

La prévalence de la Malnutrition Aigüe Globale (MAG) a baissé entre 2014 et 2019 en passant de 14,8% à 10,7% (pour une cible du PDES de 10,98% en 2018 et 5,5% en 2021).

Cette prévalence élevée de malnutrition correspond à une situation critique sur l'échelle de classification de l'OMS (supérieure à 10%).

En 2019, la prévalence de la MAG selon la région, varie de 6,5% (Niamey) à 13,7% (Tahoua). On constate une diminution de la prévalence dans les régions d'Agadez, Diffa, Maradi, Zinder et Niamey. Par contre la MAG a augmenté à Tahoua. Comparé à l'enquête 2018, on observe une diminution de la prévalence au niveau national (15%) et dans toutes les régions sauf à Agadez, même si les périodes des collectes ne sont pas les mêmes.

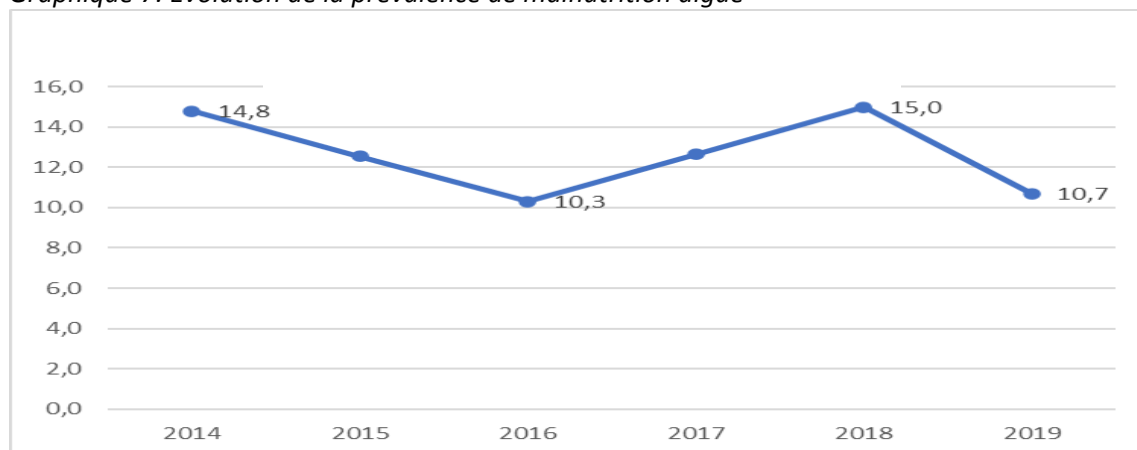
La prévalence de la Malnutrition Aigüe Sévère (MAS) est de 2,7% en 2019 contre 3,2% en 2018. Au niveau des régions, elle varie de 0,7% (Niamey) à 3,5% (Tahoua). Trois régions sont au-dessus de la moyenne nationale (Zinder, Maradi et Tahoua).

Selon l'étude sur les tendances régionales de la malnutrition réalisée par l'INS, et publiée en janvier 2020, il ressort que « Niamey se démarque des autres régions avec une prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de cinq (5) ans de niveau moyen. Les tendances de quelques déterminants étudiés suivent un gradient croissant avec Niamey présentant les meilleures couvertures et conditions sociodémographiques favorables à une meilleure nutrition des populations et à l'opposé Zinder et Maradi enregistrant des couvertures les plus faibles.

Malgré des disparités, la forte fécondité serait parmi les principaux freins de lutte contre la malnutrition chronique chez les enfants de moins de cinq (5) ans. Cette interprétation semble se confirmer pour les régions de Maradi et de Zinder.

La tendance régulière à la baisse de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de cinq (5) ans à Niamey révèle qu'il n'y a pas de fatalité dans la lutte contre ce fléau au Niger. »

Graphique 7: Evolution de la prévalence de malnutrition aigüe



Source : INS

Cible 2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale

➤ **Indicateur 2.5.1.a : Nombre de ressources phytogénétiques destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme.**

Le Niger a marqué un progrès notable dans la conservation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) ex situ au cours de la période 2010-2016. Le total des accessions (un échantillon de semences distinct, identifiable de façon unique représentant un cultivar, une lignée ou une population, qui est maintenu en stockage pour la conservation et l'utilisation) a augmenté d'environ 19% pour atteindre plus de 3 600 entrées. Le mil chandelle, qui est endémique et représente un aliment de base dans le pays, continue d'être la culture la plus représentée dans les collections ex situ. Les augmentations en pourcentage du nombre d'accessions conservées ex situ ont été les plus élevées dans le gombo (*Abelmoschus esculentus*), le fonio (*Digitaria spp.*), le sorgho, le niébé et le sésame.

L'Agriculture utilise plus d'une cinquantaine d'espèces et au moins autant de variétés lorsqu'on considère ensemble les cultures pratiquées sous pluies et celles sous irrigation en saison sèche.

Concernant la conservation ex-situ, à la date de Février 2020, la banque de gène de l'INRAN dispose de plus de 5000 accessions d'une trentaine d'espèces végétales cultivées ou non. Les accessions du mil, du sorgho et du niébé sont les plus collectées et représentent 75,98% de l'ensemble. Au cours des 5 dernières années, des nouvelles espèces telles que le soja, pois d'angole, melon, pastèque, oignon, *Cassia tora*, moringa, luzerne, nigelle et épices ont été ajoutées. Pour le moyen, actuellement, les accessions collectées et conservées à la banque de gènes nationale sont appelées « la sécurité nationale ». Hélas, cette sécurité n'y est pas faute de moyen de conservation et par conséquent, bon nombre d'accessions sont en conservation ailleurs (ICRISAT, IITA et Svalbard en Norvège).

Concernant l'accès et le partage des avantages des RPGAA, la banque de gènes de l'INRAN a signé plus de 10 accords-types de transfert de matériels (ATTM) pour plus de 450 échantillons des espèces différentes pour diverses utilisations.

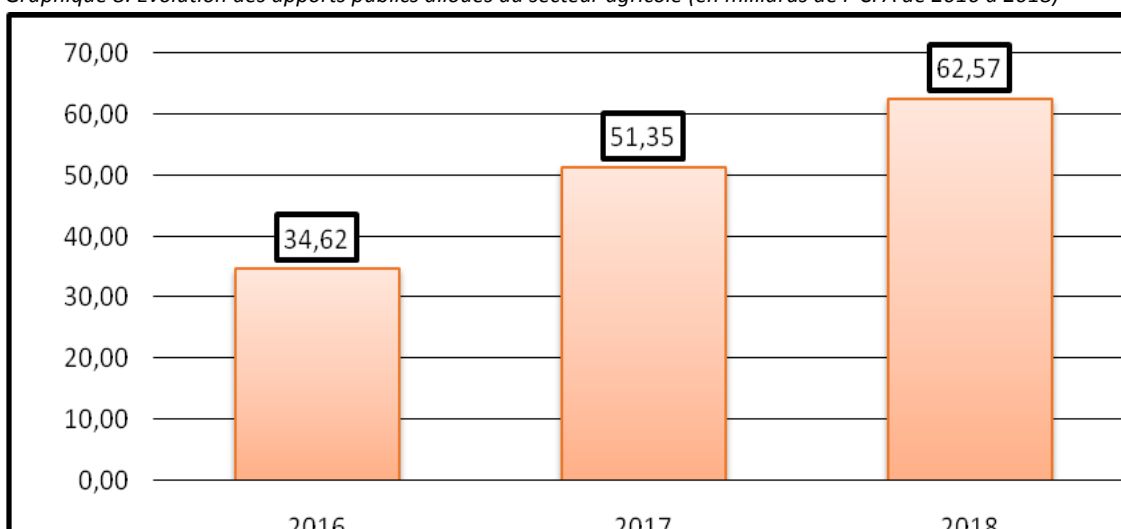
➤ **L'indicateur 2.5.2 : Proportion des variétés et races locales considérées comme exposées à un risque d'extinction.**

Alors que dans la région, les données démographiques manquent pour une large majorité des populations domestiques (en 2019, 85% des races locales des pays subsahariens avaient un statut inconnu du fait de l'absence de données au cours des dix années précédentes), le Niger dispose de données régulièrement collectées pour une majorité de ses races, voire des estimations annuelles entre 2005 et 2018 pour 8 d'entre elles. En 2019, sur un total de 24 races locales, 46% étaient de statut inconnu. Calculé sur les races de statut connu, l'indicateur 2.5.2 indiquait que 15% des races locales du Niger étaient exposées à un risque d'extinction.

➤ **Indicateur 2.a.2 Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole.**

Le total des apports publics alloués au secteur agricole s'élevé à 34,62 Milliards de franc CFA en 2016, 51,34 milliards en 2017 et 62,6 milliards de franc CFA en 2018. Il s'agit seulement des apports directement transférés dans les comptes de l'Etat. Ces apports ont presque doublé entre 2016 et 2018 comme le montre le graphique suivant :

Graphique 8: Evolution des apports publics alloués au secteur agricole (en milliards de F CFA de 2016 à 2018)



Source : Ministère du Plan, Direction des statistiques

4.2.2. Défis et enjeux nouveaux

Il s'agit principalement de :

- augmenter la production agropastorale et réaliser l'autosuffisance alimentaire au niveau national à travers notamment le développement et la modernisation des techniques de productions agricoles et la mobilisation des ressources en eaux disponibles (les eaux de pluie et les eaux souterraines) ;
- promouvoir des changements de comportement en matière de nutrition à travers des actions d'Information, d'Education et de Communication ;
- préserver, améliorer les races locales, mettre en place des centres de multiplication des races bovines et renforcer le plan de sélection de races et d'amélioration génétique.

4.2.3. Mesures prises pour remédier aux lacunes et aux défis existants

Plusieurs actions ont été menées en matière d'amélioration de la situation alimentaire et nutritionnelle à travers l'élaboration et la mise en place de plusieurs politiques et programmes. C'est l'exemple de l'Initiative 3N, qui est une stratégie durable et globale face à l'insécurité alimentaire. Cette initiative est mise en œuvre à travers des plans quinquennaux dont le second couvre la période 2016-2020. Ce second plan a pour but de poursuivre la mise en œuvre de l'I3N en vue d'atteindre l'objectif global de « Faim Zéro en 2021 ». Ce plan d'actions et le Programme intégré de résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle accordent une priorité à la question de la maîtrise de l'eau,

la protection de l'environnement et la restauration des terres dégradées, la maison du paysan pour la fourniture des services aux producteurs, la promotion des chaînes de valeurs, la gestion intégrée et durable des ressources naturelles, la prévention et la prise en charge de la malnutrition. Dans le souci d'améliorer l'appui aux producteurs, plusieurs politiques et stratégies sont en train d'être mise en place, il s'agit entre autre du Fonds d'Investissement pour la Sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN), la Stratégie de la Petite Irrigation au Niger (SPIN), la Politique nationale de Sécurité Nutritionnelle (PSN), le Plan de réforme du secteur des engrais et le Système national de conseil agricole.

4.3. OBJECTIF 3 : DONNER AUX INDIVIDUS LES MOYENS DE VIVRE UNE VIE SAIN ET PROMOUVOIR LE BIEN-ETRE DE TOUS

Au niveau de l'objectif trois, quatre cibles de résultat ont été retenues comme prioritaires pour réaliser l'objectif. A celles-ci s'ajoutent trois cibles de mise en œuvre, soit. Elles totalisent sept (7) cibles et quinze (15) indicateurs dont les valeurs disponibles sont analysées dans les paragraphes ci-dessous.

4.3.1. Situation et tendances

Les taux de mortalité infanto-juvénile et celui de mortalité maternelle ont substantiellement baissé passant respectivement de 318 décès pour 1000 naissances vivantes en 1992 à 126 décès pour 1000 naissances vivantes en 2015, soit une baisse de 8,6 points en moyenne par an et de 700 décès pour cent mille naissances vivantes en 1990, à 520 décès pour cent mille naissances vivantes en 2015, soit une baisse de 7,2 points en moyenne par an. **Ces progrès sont en partie liés à la politique de la gratuité des soins pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans, représentant environ 28% de la population totale.**

Par ailleurs, la prévalence contraceptive moderne bien qu'ayant connu une progression significative entre 2006 et 2015, reste globalement faible. Elle est passée de 4,5% en 2006 à 12,1% en 2015 (EDSN, 2012 et ENISED 2015). Cependant, seulement 40 % des femmes enceintes sont assistées par des agents de santé qualifiés en 2018.

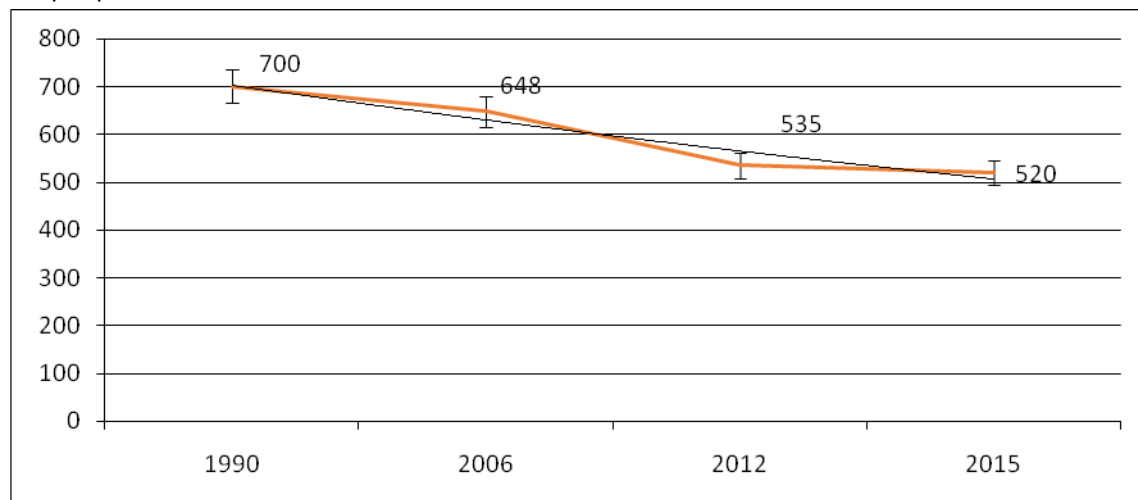
La prévalence de la consommation de tabac chez les plus de 15 ans reste élevée (5,6%) en 2016.

Cible 3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle en-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.

➤ Indicateur 3.1.1 : le taux de mortalité maternelle.

Le taux de mortalité maternelle est passé de 700 décès pour cent mille naissances vivantes en 1990, à 520 décès pour cent mille naissances vivantes en 2015, soit une baisse de 7,2 points en moyenne par an. Si cette tendance se maintient, il est peu probable que cette cible (70 décès pour cent mille naissances vivantes à l'horizon 2030) soit atteinte.

Graphique 9: Evolution du ratio de mortalité maternelle entre 1990 et 2015

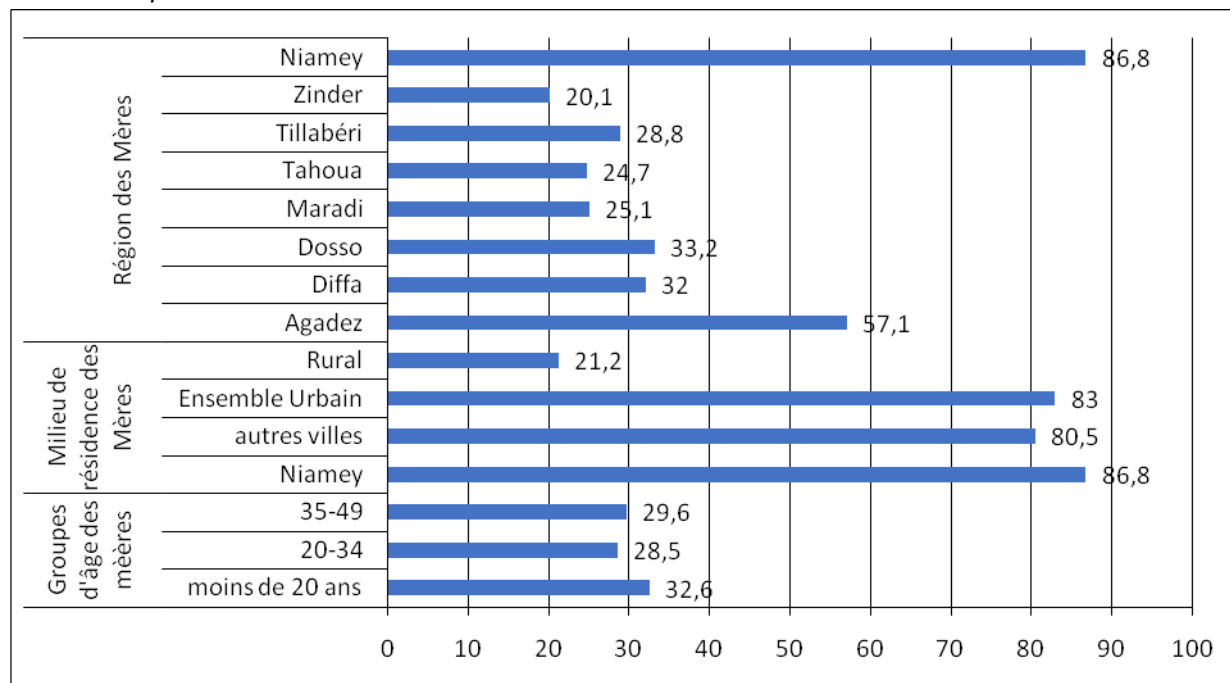


Source : INS, EDSN 1992 à 2012 et ENISED 2015

Indicateur 3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié.

Au niveau national, la proportion des naissances assistées par du personnel de santé qualifié est de 39,7% en 2015 contre environ 29% en 2012. La cible du PDES 2017-2021 de 60% en 2021. D'importantes disparités existent entre milieu urbain et milieu rural, et également entre régions. Le graphique suivant retrace cette situation :

Graphique 10: Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié selon diverses caractéristiques du contexte de résidence

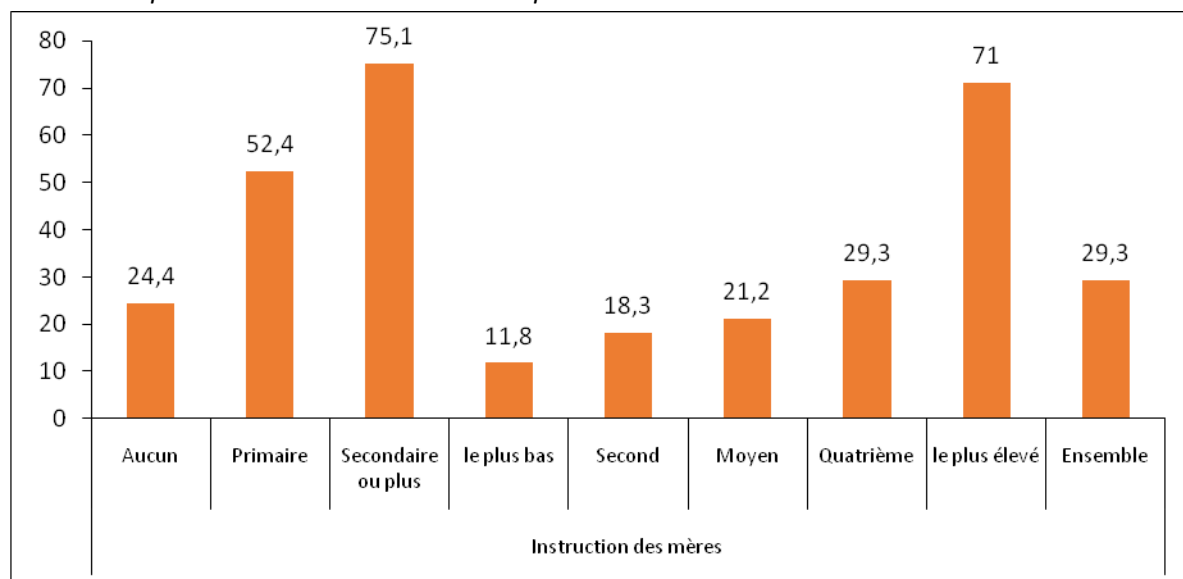


Source : EDSN 2012, INS

Il ressort que plus le niveau d'instruction est faible, plus la femme n'éprouve pas le besoin de se faire assister par un personnel qualifié lors de son accouchement. Les proportions d'accouchement assistés par du personnel de santé qualifié les plus élevées s'observent chez les femmes ayant une

instruction secondaire ou plus et celles du quintile de bien-être le plus élevé, avec respectivement 75% et 71% en 2012.

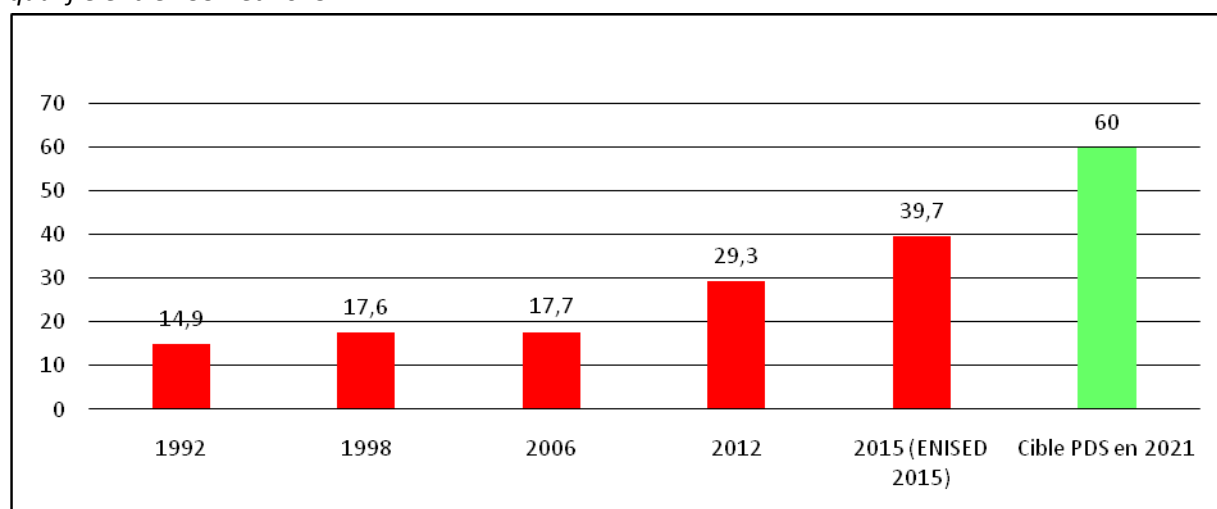
Graphique 11: Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié selon diverses caractéristiques socioculturelles et économiques



Source : EDSN 2012, INS

La proportion d'accouchements assistés par un personnel qualifié a connu une progression très lente. Elle était passée de 17,7% en 2006 (EDSN 2006) à 29,3% en 2012 (EDSN 2012), puis à 39,7% en 2015 (ENISED 2015). Ce taux cache des disparités selon les milieux de résidence. En effet, Il est de 32,1% en milieu rural contre 82,5% en milieu urbain (ENISED 2015).

Graphique 12: Evolution de la proportion des accouchements assistés par du personnel de santé qualifié entre 1992 et 2015



Source : EDSN 1992, 1998, 2006 et 2012 ; ENISED 2015 ; PDES 2017-2021

Par ailleurs, la répartition inégale du personnel de santé sur l'étendue du territoire national serait une importante source de contreperformance du système de santé nigérien. En effet, selon le

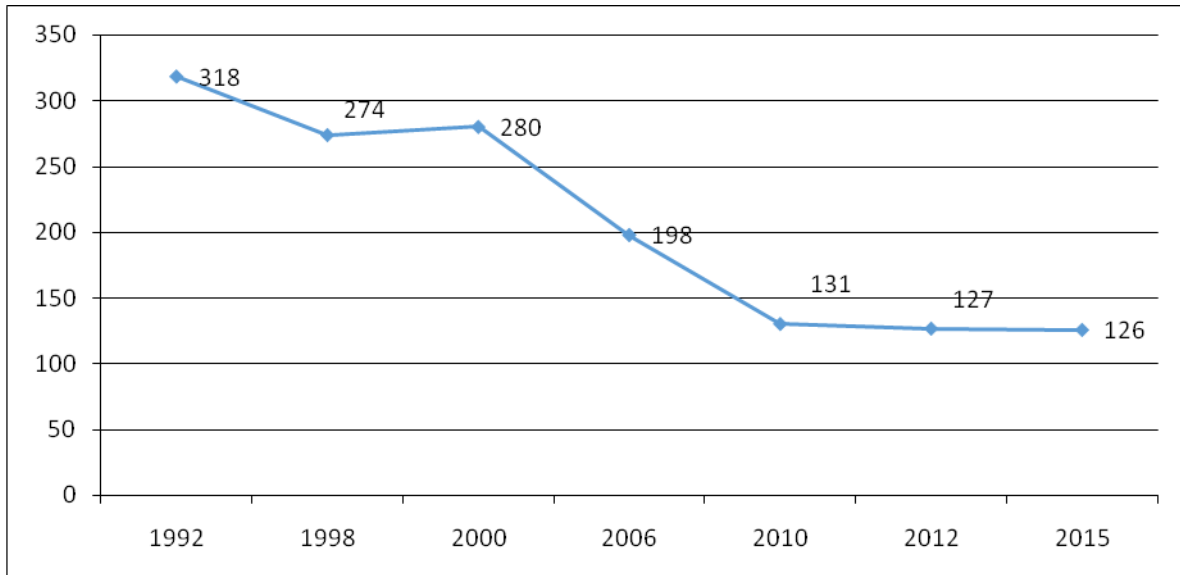
rapport d'évaluation du PDS 2011-2015, 76% des agents de la santé exercent en milieu urbain contre 24% en milieu rural où vivent 80% de la population nationale, en raison, entre autres, de la concentration des infrastructures sanitaires en milieu urbain.

Cible 3.2 : D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus

➤ **Indicateur 3.2.1 : Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.**

Selon le graphique ci-dessous, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est passé de 318 décès en 1992 à 126 décès pour 1000 naissances vivantes en 2015 pour une cible de 92 décès pour mille naissances vivantes en 2021 dans le PDES.

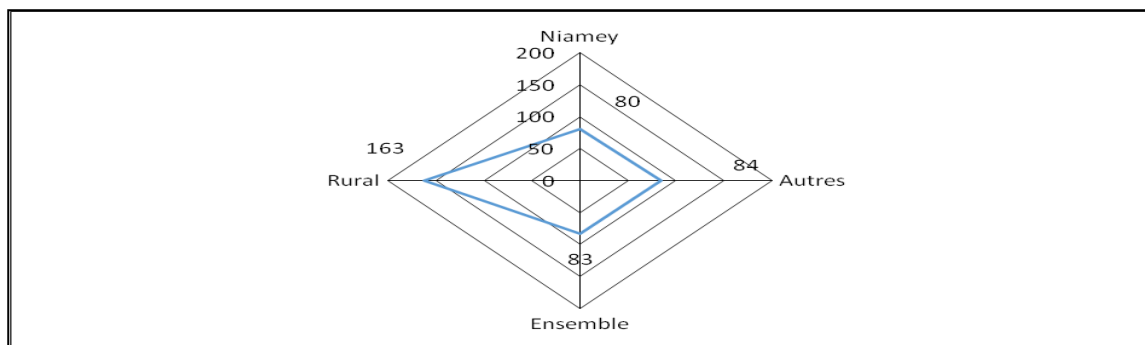
Graphique 13: Evolution du taux de mortalité infanto-juvénile entre 1992 et 2015



Source : EDSN 1992 à 2012 , ENISED 2015

Le taux de mortalité infanto-juvénile présente des disparités selon le milieu de résidence. Il est de 163 pour 1000 en milieu rural, soit un peu plus du double de celui du milieu urbain (83 pour 1000).

Graphique 14: Taux de mortalité infanto-juvénile selon le milieu de résidence

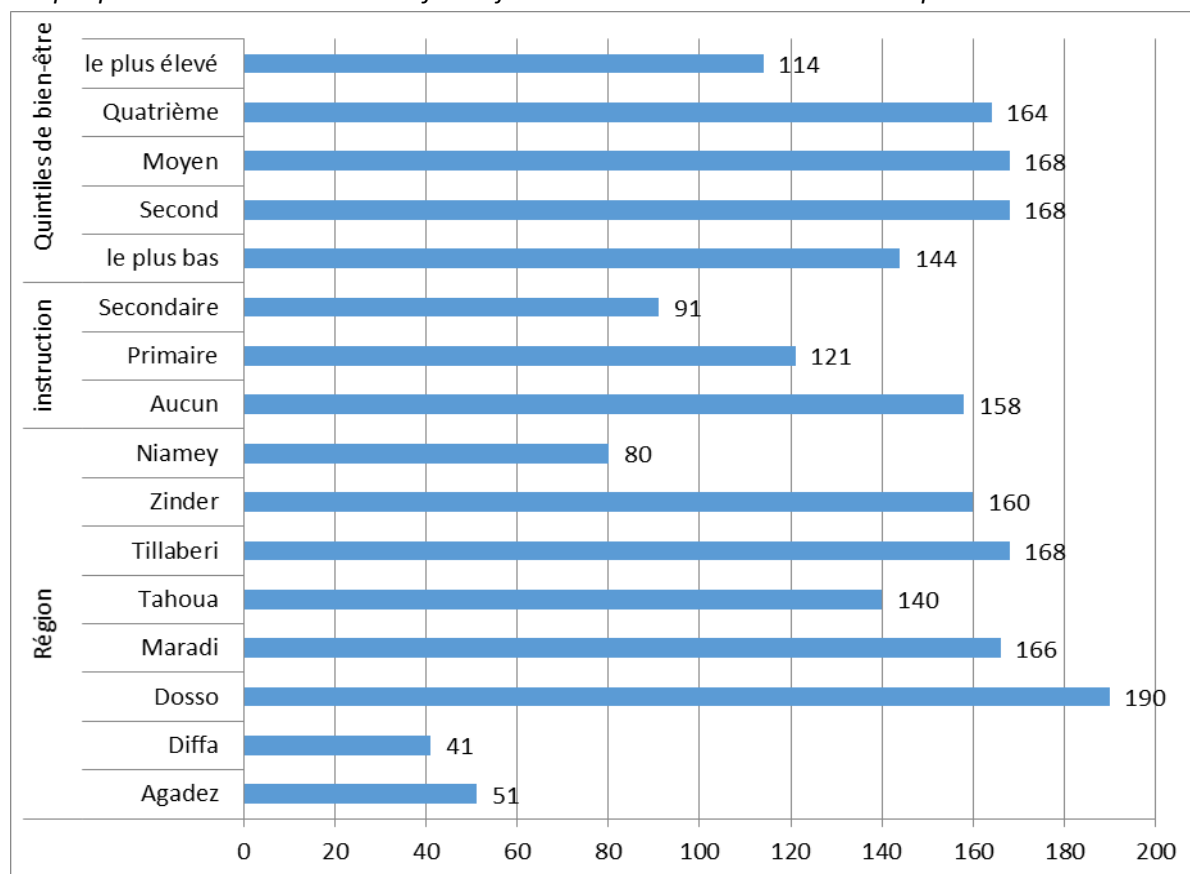


Source : ENISED 2015, INS

Des disparités existent également au niveau des régions. Le taux de mortalité infanto-juvénile était de 51‰ dans la région d'Agadez et de 190‰ dans la région de Dosso.

De même le taux de mortalité des enfants de moins de cinq (05) est plus faible chez les enfants dont la mère a un niveau d'instruction secondaire ou plus (91‰) par rapport à ceux dont la mère a un niveau d'instruction primaire (121‰) ou sans instruction (158‰).

Graphique 15: Taux de mortalité infanto-juvénile selon certaines caractéristiques des mères



Source : ENISED 2015, INS

La mise en œuvre des stratégies innovantes et porteuses de fruit, a permis sa réduction très significative. Il s'agit principalement de la mise en œuvre de la gratuité des soins, le renforcement des soins prénatals obstétricaux et néonataux d'urgence, l'amélioration de la couverture sanitaire, la mise en œuvre des initiatives à résultats rapides, les sorties foraines et mobiles, la généralisation de la prise en charge intégrée de la mère et de l'enfant, la réduction de l'incidence du paludisme chez les enfants, l'amélioration de l'état vaccinal des enfants de 0 à 24 mois, le renforcement des capacités du personnel de santé. Si cette tendance se maintient, le Niger atteindrait la cible (25 pour mille en 2030).

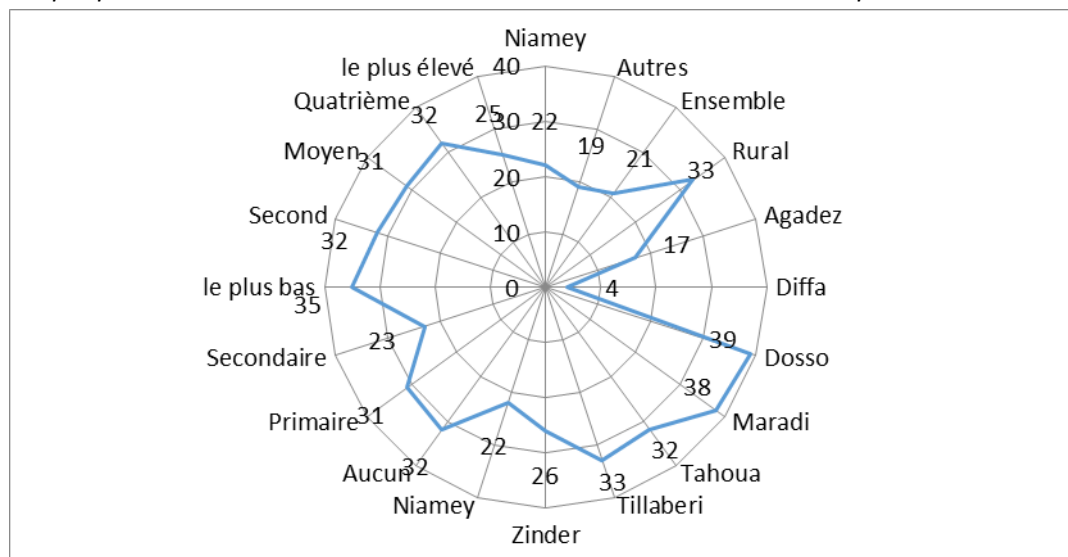
Indicateur 3.2.2 : Taux de mortalité néonatale

Le taux de mortalité néonatale est passé de 40,7‰ en 1992 (EDSN, 1992) à 24‰ en 2015 (ENISED, 2015). Il existe toutefois, des écarts selon le milieu de résidence, la région et les quintiles de bien-être ainsi que le niveau d'instruction de la mère.

Il est plus faible dans les régions d'Agadez (17‰), Diffa (4‰) et est plus élevé dans les autres régions où le taux varie entre 20‰ et 39‰. De même, il varie de 25‰ pour les enfants des mères du quintile de bien être le plus élevé à 35‰ pour les enfants des mères du quintile de bien être le plus bas.

Cet indicateur décroît avec le niveau d'instruction, de 23‰ pour les enfants des mères ayant une instruction secondaire ou plus, à 32‰ pour les enfants des mères non instruites.

Graphique 16: Taux de mortalité Néonatale selon certaines caractéristiques des mères



Source : ENISED, 2015, INS

Selon les résultats d'un modèle réalisé dans l'étude sur les déterminants du faible niveau de l'IDH publiée par l'INS, il ressort que :

- Une augmentation de 10% du ratio de personnel qualifié par habitant, est associée à une progression de 3,6 mois de l'espérance de vie.
- Une hausse de 10% des dépenses de santé par habitant, se traduit par un allongement de 6,1 mois de l'espérance de vie.
- Des augmentations de 10% du nombre de formations sanitaires et du taux de couverture en eau potable en milieu rural, se traduisent respectivement par des gains en espérance de vie de 12,1 mois et 5,9 mois,
- Une baisse de 10% du ratio habitants par lit d'hospitalisation, est associée à un gain de 1,5 mois.

Cible 3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles

➤ **Indicateur 3.3.1 : Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1000 personnes séronégatives, par sexe, âge et principaux groupes de population.**

Selon les données du tableau ci-dessous, le nombre de nouvelles infections a baissé entre 2015 et 2017. Il est passé de deux personnes pour 100 000 personnes non infectées en 2015 à une personne pour 100 000 personnes non infectées en 2017. Les femmes semblent être les plus touchées par les

nouvelles infections que les hommes. En outre, les professionnelles de sexe et les homosexuels hommes sont les plus concernés par les nouvelles infections malgré une tendance à la baisse observée entre 2015 et 2017.

Quant à l'incidence du VIH/SIDA, elle passe de 0,07% en 2015 à 0,08 % en 2017 et 0,01% en 2018, soit une baisse de 0,06 point de pourcentage en quatre ans. Ces résultats sont dus aux efforts réalisés en matière de lutte contre ces maladies. En ce qui concerne le SIDA, 757 sites ont été créés dont 85 sites prescripteurs pour la prise en charge des personnes infectées et 672 sites de Prévention de Transmission Mère-Enfant (PTME) de 2011 à 2019.

Tableau 4: Evolution de l'Incidence du VIH/SIDA selon certaines caractéristiques de 2015 à 2018

	Caractéristiques	2015	2016	2017	2018
Populations clés	HSH	2,04	1,75	1,53	1,43
	CPS	0,1	0,09	0,08	0,08
	PS	2,69	2,51	2,38	2,01
	population carcérale	0,38	0,32	0,28	0,18
	Autre pop féminine	0	0	0	0
	Autre pop masculine	0,01	0,01	0,01	0,01
	National		0,07	0,07	0,08

Source : CISLS

Par ailleurs, la proportion des personnes vivant avec le VIH sous ARV est passée de 53% en 2017 à 55,63% en 2018. Cette amélioration est due au renforcement du suivi de la file active (mission du niveau centrale dans tous les sites prescripteurs), la modification du protocole (testé-traité), disponibilité des ARV, la mise en œuvre du cadre stratégique national de lutte contre les IST VIH-SIDA. Si cette tendance se maintient, le Niger pourrait atteindre l'objectif 0 nouvelle infection en 2030.

➤ **Indicateur 3.3.2 : Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants**

L'incidence est de 0,9 cas pour mille habitants dont 0,73 cas chez les femmes et 1,2 chez les hommes.

Le nombre de nouveaux cas est passé de 10625 cas en 2015 à 10 165 cas pour 100 000 habitants en 2016, puis de 10 619 en 2017 à 10839 pour 100 000 habitants cas en 2018. Après une baisse en 2016, on assiste à une hausse des nouveaux cas déclarés en 2017 et en 2018. Concernant la lutte contre la tuberculose, 230 centres de dépistage et 525 centres de traitement ont été mis en place. De plus, il a été acquis 43 microscopes à fluorescence, 153 microscopes ordinaires, 20 machines "genexpert" et 28 radios mobiles.

Tableau 5: Evolution des nouveaux cas de tuberculose par région de 2015 à 2018

Nouveaux cas de tuberculose	2015	2016	2017	2018
Agadez	283	324	301	279
Diffa	354	431	415	428
Dosso	1309	1116	1244	1315
Maradi	1360	1202	1370	1347
Tahoua	3005	3007	2986	3111
Tillabéri	1583	1573	1681	1685
Zinder	1135	1129	1254	1205
Niamey	1596	1383	1368	1469
Niger	10625	10165	10619	10839

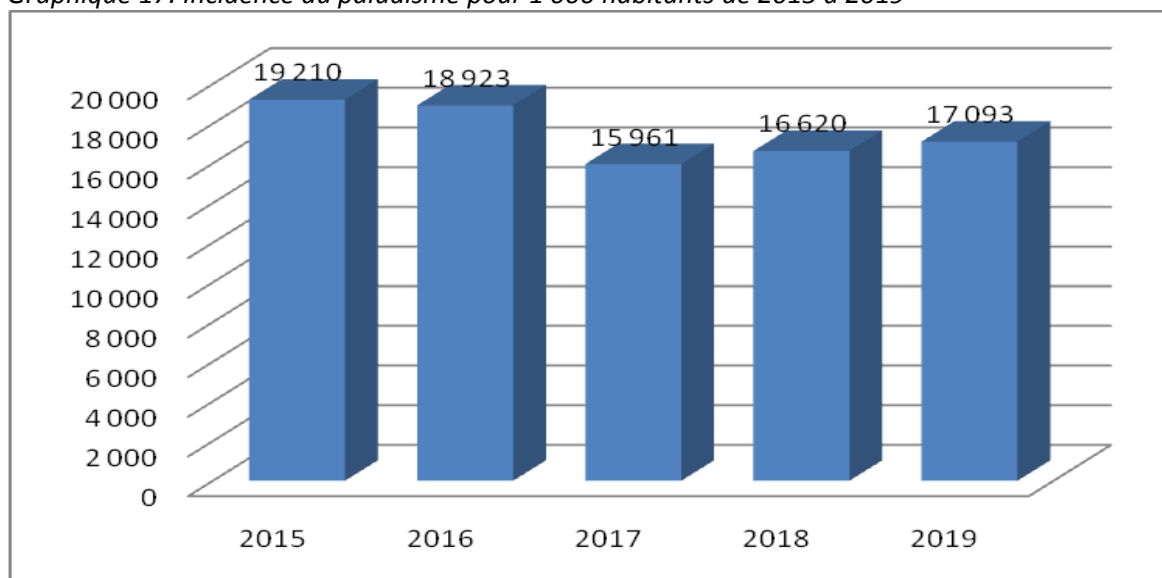
Source : MSP, DS, Annuaires statistiques, 2015 à 2018

Le taux de guérison est passé de 81% en 2015 à 83% en 2017. Cette performance s'explique par la mise en œuvre du Programme National de Lutte contre la Tuberculose à travers la disponibilité des médicaments, des réactifs et consommables de laboratoire, la gratuité des diagnostics et du traitement.

➤ **Indicateur 3.3.3 Incidence du paludisme pour 1 000 habitants.**

L'incidence du paludisme pour 100 000 personnes est passée de 19 210 en 2015 à 16 620 en 2018 et 17093 en 2019, soit une moyenne annuelle de 17561 pour une norme recommandée de 10.000 cas pour 100.000 habitants. Des campagnes de chimio-prévention du paludisme (7,4 millions d'enfants de 3 à 59 mois touchés) ont été organisées et 17 millions de moustiquaires distribués.

Graphique 17: Incidence du paludisme pour 1 000 habitants de 2015 à 2019



Source : MSP, DS

➤ **Indicateur 3.3.4 Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants.**

Le nombre de nouveaux cas déclarés est passé de 215 en 2015 à 804 cas en 2016, puis 129 cas en 2017 et 367 cas en 2018. La recherche de l'hépatite B est faite plutôt au niveau des hôpitaux. Or, ce niveau de la pyramide sanitaire souffre de complétude des données qui est de 44,6% en 2017 contre 51,2% en 2018. Des 5 études réalisées au niveau de certains groupes de la population font état d'une prévalence variant entre 11 et 20% pour l'infection à hépatite B et 1 à 3% pour l'infection à hépatite C. Cela place le Niger parmi les pays hyper endémique. La lutte contre cette maladie est organisée à travers un programme national spécifique.

➤ **Indicateur 3.3.5 : Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées (MTN) sont nécessaires.**

Le Niger a ciblé 10 MTN⁶ dans son plan directeur 2011 à 2015, à partir de la liste de 17 MTN recommandée par l'OMS.

Au niveau national, le pays a enregistré 3,92 millions de cas en 2015 contre 3,75 millions de cas en 2016. Les régions les moins touchées en 2016 sont Agadez et Diffa, avec respectivement 61 345 et 9 643 personnes, Les groupes d'âges de populations les plus touchées sont celles de 1-4 an et de 25 ans et plus.

Tableau 6: Nombre de personnes par région et groupe d'âge pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées (MTN) sont nécessaires en 2015 et 2016

		2015	2016
Région	Agadez	104323	61345
	Diffa	61766	112391
	Dosso	597332	588009
	Maradi	973636	867468
	Tahoua	608185	298351
	Tillabéry	754901	719434
	Zinder	519846	608537
	Niamey	300063	497036
Age	moins 2 mois	36633	31722
	2-11mois	495271	477980
	1-4 ans	1681141	1580492
	5-9 ans	472407	462990
	10-24 ans	551632	534313
	25ans et plus	682964	665074
National		3920048	3752571

Source : DS, 2015, 2016, MSP

En 2019, il s'agit des campagnes de traitement de masse contre les maladies tropicales négligées (26,2 millions de personnes contre la bilharziose, 43,5 millions contre la filariose lymphatique, 21,9 millions de trachome et 13,7 millions des géo-helminthes). Aussi, des opérations foraines ont été réalisées contre la cataracte (71.506 personnes), le Trichiasis (74.500 personnes), l'hydrocèle (2054 personnes), l'éléphantiasis (304 personnes) et la fistule obstétricale (3.280 femmes).

⁵ Rapport 2016 du Ministère de la Santé Publique sur l'analyse de la situation des hépatites virales

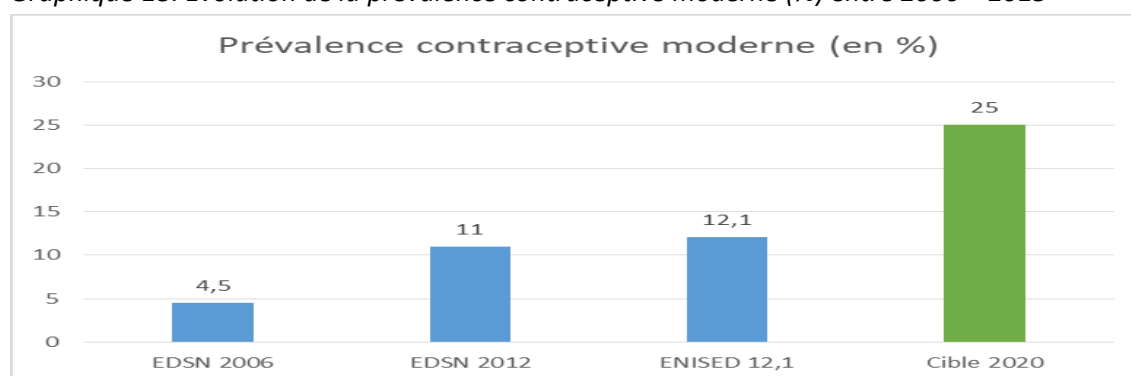
⁶ Bilharziose, dracunculose, filariose lymphatique, lèpre, le trachome, la rage, l'onchocercose, le géo-helminthiase, trypanosomiasis humaine, leishmaniose

Cible 3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux

➤ **Indicateur 3.7.1 : Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale**

La prévalence contraceptive moderne bien qu'ayant connu une progression significative entre 2006 et 2012 reste globalement faible, Elle est passée de 4,5% en 2006 à 11% en 2012 (EDSN, 2006 et 2012). L'enquête nationale sur les indicateurs socioéconomique et démographique (ENISED 2015) donne un taux d'utilisation des méthodes contraceptives modernes de 12,1% en 2015, Malgré cette progression, la cible espérée de 25% en 2020 (Plan PF 2012-2020) risque de ne pas être atteinte.

Graphique 18: Evolution de la prévalence contraceptive moderne (%) entre 2006 – 2015



Source: EDSN 2006, 2012; ENISED 2015; Plan PF 2016-2020

Selon les résultats d'ENISED (2015), il y a de fortes disparités de taux d'utilisation de méthodes contraceptives modernes entre les régions, les milieux de résidence des femmes et certaines caractéristiques sociodémographiques et économiques des femmes. Si en milieu rural, ce sont près de 9,8% des femmes qui utilisent une méthode de contraception moderne, en milieu urbain, ces proportions atteignent 22,1% des femmes de 15-49 ans.

Suivant les régions, on distingue d'une part Niamey qui enregistre le taux le plus élevé (22,4%), les régions de Tahoua (14,5%), Dosso (13,4%), Agadez (11,5%) et Tillabéry (11,0) et Diffa (10,4) qui enregistrent des proportions d'utilisation de contraception moyennes et d'autre part les régions de, Maradi (9,8%) et Zinder (8,3%) où les taux d'utilisation sont relativement faibles.

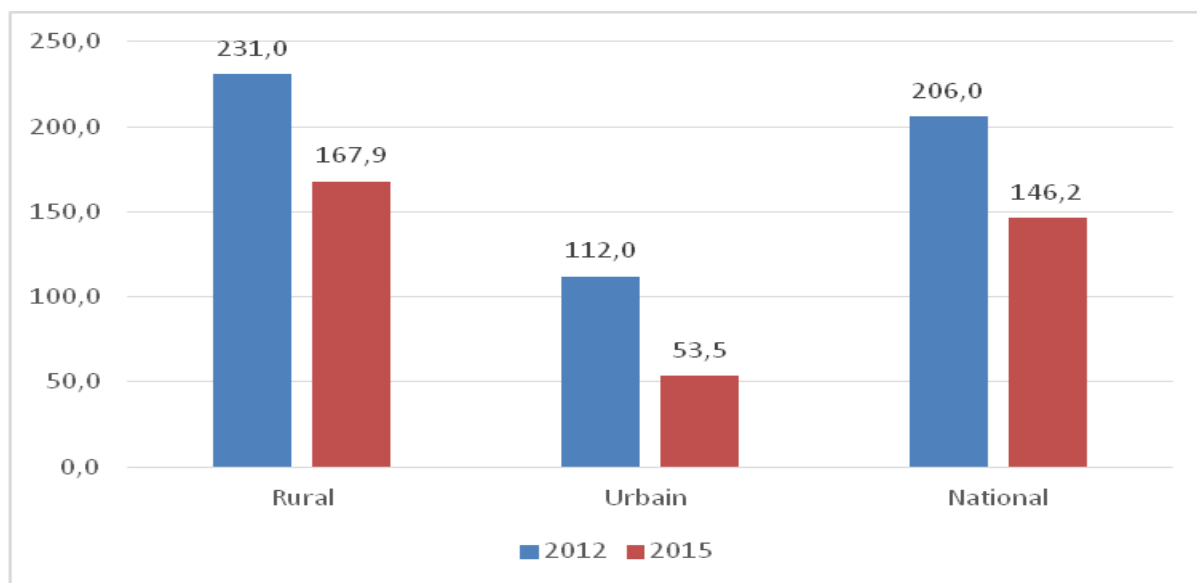
Selon le rapport 2020 sur la Planification familiale en 2018, environ 20% des femmes mariées âgées de 15 à 49 ans ont un besoin non satisfait en matière de contraception moderne au Niger. Les dépenses publiques en matière de planification familiale s'élèvent à 8,1 millions de dollars us.

➤ **Indicateur 3.7.2 : Taux de natalité chez les adolescentes (âgées de 10 à 14 ans et de 15 à 19 ans) pour 1 000 femmes dans ce groupe d'âge.**

La fécondité des adolescentes reste très élevée en 2015 (146,2 pour 1 000 avec ENISED 2015), même si une baisse significative est enregistrée quand on compare ce taux de 2015 à celui de 2012 (206 pour 1 000 avec EDSN 2012)

En milieu rural ce taux est passé de 231 pour 1 000 en 2012 à 167,9 pour 1 000 en 2015 contre 112 pour 1 000 en 2012 à 53,5 pour 1 000 pour le milieu urbain. Elle est le corolaire de l'entrée en union précoce des jeunes filles (environ 76% des filles de 20-24 ans en 2012 étaient mariées avant l'âge exact de 18 ans).

Graphique 19: Taux de fécondité chez les adolescentes (âgées de 15 à 19 ans) pour 1 000 femmes selon de résidence



Source : EDSN 2012 et ENISED 2015

Cible 3.a. Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac

- **Indicateur 3.a.1 Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les plus de 15 ans (taux comparatifs par âge).**

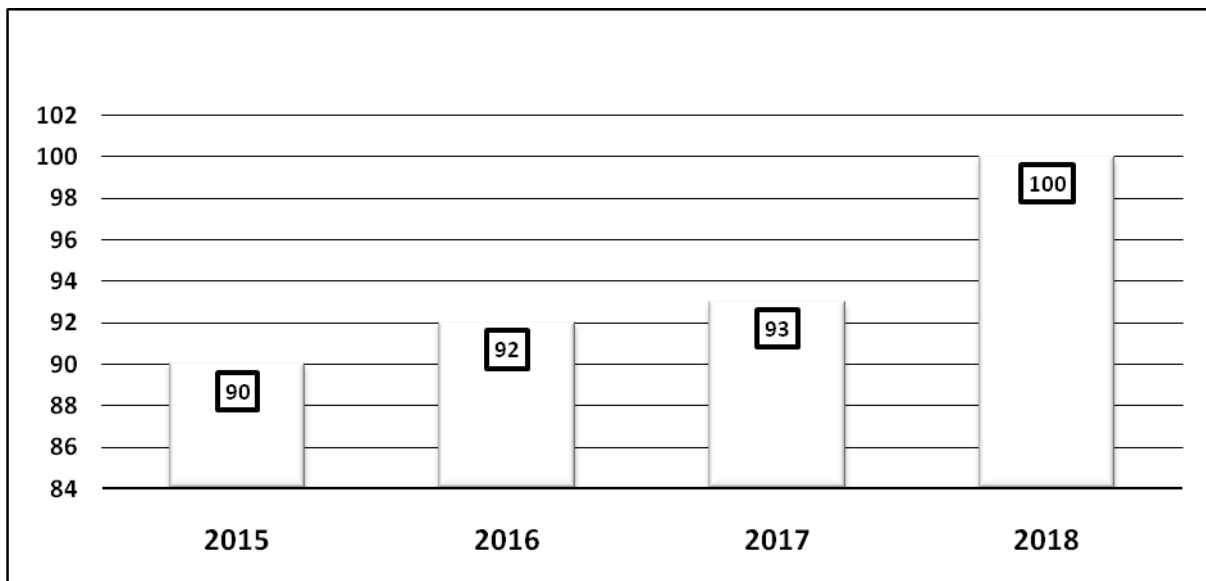
Le taux de prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les plus de 15 ans est de 5,6% (toute forme de tabac confondue) selon l'Enquête sur le Tabagisme réalisée en 2016.

Cible 3.b Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments.

- **Indicateur 3.b.1 : Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments et vaccins essentiels à un coût abordable et de façon pérenne.**

Il s'agit du pourcentage d'établissements de santé dotés de médicaments essentiels et de produits de sauvetage. A ce niveau, un indicateur proxy a été retenu à savoir le taux de couverture vaccinale qui passe de 90% en 2015 à 100% en 2018 comme l'indique le graphique suivant.

Graphique 20: Evolution du taux de couverture vaccinale de 2015 à 2018



Source : MSP

Grâce aux campagnes de vaccination organisées contre la poliomyélite, la méningite et la rougeole, l'efficacité du système de prévention est accrue. En outre, cela a permis au Niger d'être certifié exempt de polio depuis juin 2016.

➤ **Indicateur 3.b.2 : Montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base.**

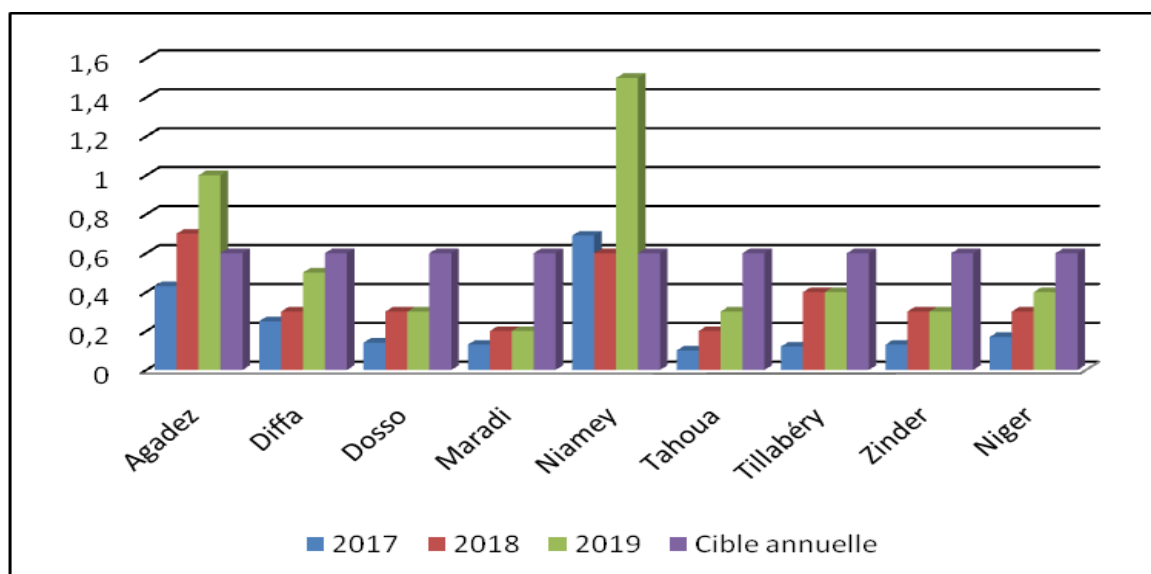
Selon les comptes du Ministère de la Santé Publique, le montant total de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale passe de 395 721 \$.US en 2015 à 837 623 \$.US en 2017. Sur cette période, ce montant a plus que doublé.

Cible 3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

➤ **Indicateur 3.c.1 : Densité et répartition du personnel de santé**

Il ressort que quelle que soit la catégorie d'agents, la densité du personnel de santé pour 1 000 habitants a plus que doublé en passant de 0,17 en 2017 à 0,4 en 2019 au niveau national correspondant à la norme recommandée par l'OMS (0,4 pour 1000 habitants). Cela s'explique par les efforts de l'Etat et de ses partenaires dans l'amélioration de la disponibilité des ressources humaines. Cinq régions à savoir Niamey, Agadez, Diffa, Dosso et Tillabéry ont atteint la norme. La situation est critique à Maradi Tahoua et Zinder en lien avec la forte densité de la population dans ces régions, la mobilité des agents et l'inégale répartition du personnel entre les régions.

Graphique 21: Densité du personnel de santé pour 1 000 habitants spécifiques de 2017 à 2019



Source : DS, MSP

Par ailleurs, la part des dépenses de santé dans les dépenses budgétaires totales a plus que doublé en passant de 5% en 2016 à 11% en 2018 dépassant la cible du Programme de Renaissance 10%. Toute fois, cette performance demeure en deçà de l'engagement des chefs d'Etat africains à Abuja en 2001 qui est de 15%.

4.3.2. Défis et enjeux nouveaux

Plusieurs défis sont à relever dans le cadre de l'amélioration de la santé de la population :

- La faible couverture en infrastructures sanitaires qui est de 51,35% en 2019 ;
- L'insuffisance en ressources humaines en quantité et en qualité dont la densité du personnel pour 1000 habitant est de 0,4 en 2019 pour une cible du Plan de Développement Sanitaire de 0,6 ;
- La vétusté des équipements et matériels médicaux ;
- L'insécurité dans certaines régions occasionnant un important flux de réfugiés et de déplacés internes et l'inaccessibilité dans ces régions ;
- La faible participation des collectivités territoriales dans le financement de la santé ;
- Le retard dans le remboursement des factures de la gratuité ;
- La léthargie des organes de participation communautaire.

4.3.3. Mesures prises pour remédier aux lacunes et aux défis existants

Pour améliorer l'état de santé de la population, plusieurs actions ont été menées, dont :

- l'extension de la couverture sanitaire du pays, le Programme Elargi de Vaccination (PEV) de routine et les campagnes de vaccination ;
- l'intensification de la lutte contre les différentes formes de malnutrition et les campagnes de distribution de vitamine A et moustiquaires imprégnées ;

- la gratuité des consultations prénatales, des césariennes et des soins des enfants de moins de 5 ans ;
- la gratuité des méthodes contraceptives modernes et l'offre de la PF à tous les niveaux du système de santé et au niveau communautaire ;
- l'amélioration de la santé de la reproduction liée à l'accroissement des centres de santé qui sont bien équipés, les services de planification familiale et le nombre de personnel de santé ;
- la sensibilisation des populations pour le suivi de la grossesse dans les centres de santé ainsi que sur l'importance de l'accouchement assisté par un personnel qualifié ;
- le renforcement des campagnes de dépistage et de prise en charge des malades, de conscientisation, d'éducation et de sensibilisation pour un changement de comportement ;
- la mise en place d'un système de gestion intégré et efficace de la chaîne d'approvisionnement et la mise en œuvre effective du plan de sécurisation des produits SR ;
- le renforcement des interventions en matière de communication compréhensive et la conception ;
- le développement d'actions en matière d'assainissement et d'accessibilité aux centres de santé de base ;
- le développement des médecines alternatives et promotion de la pharmacopée traditionnelle ;
- l'accroissement de la disponibilité et de l'accès aux médicaments antituberculeux et de la prise en charge de tous les cas de tuberculose détectés.

4.4. OBJECTIF 4 : VEILLER A CE QUE TOUS PUISSENT SUIVRE UNE EDUCATION DE QUALITE

Dans le cadre de la réalisation de cet objectif, 3 cibles ont été retenues comme prioritaires auxquelles s'ajoutent, 3 autres cibles relatives aux moyens de mise en œuvre. Ces cibles sont mesurées à travers (6) indicateurs.

4.4.1. Situation et tendances

Les taux bruts de scolarisation (TBS) restent modestes en s'établissant en 2018 à 70,6% au Cycle primaire et 33,4% au Cycle de base 2, en dépit de l'accroissement rapide et régulier des effectifs des cycles éducatifs. Les effectifs du primaire doubleraient tous les douze ans, ceux du préscolaire et du secondaire tous les six à sept ans, ceux du supérieur tous les cinq ans et ceux de la formation technique et professionnelle tous les deux ans. Ces éléments tiennent à la fois à la vigueur de la démographie et à l'amélioration de la demande sociale d'éducation, mais ils ne sont pas sans incidence sur les conditions d'encadrement des élèves et étudiants. **Cependant des disparités persistent aussi bien entre les milieux que les sexes ainsi que la qualité.** En effet, les enfants en milieu urbain ont respectivement 1,5 et 5 fois plus de chances d'être scolarisés au cycle de base 1 et base 2 que ceux en milieu rural. Plus de 39,5% des enfants de 7 à 12 ans sont hors de l'école ; pour les jeunes de 13 et 16 ans ce pourcentage s'élève à 60 %. Aussi 2,6 millions d'enfants et adolescents sont encore hors de l'école, notamment en milieu rural.

La faiblesse des taux d'achèvement dans les différents cycles d'enseignement est en lien avec un niveau d'accès encore peu élevé, mais aussi liée aux capacités réduites du système à limiter les abandons scolaires et le redoublement. Le secteur de l'éducation dans son ensemble bénéficie respectivement de 19% des dépenses publiques totales et de 35 % des dépenses publiques courantes (2016). Toutefois, il est relevé une efficacité très faible dans l'usage des crédits publics pour le système éducatif, au plan quantitatif certes, mais plus encore au plan de la qualité des services qu'il offre à sa population jeune (Source : Rapport d'évaluation du PSEF 2014-2024)

Cible 4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile

- **Indicateur 4.1.1 : Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire ; b) en fin de cycle primaire ; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe**

Cet indicateur est disponible seulement pour certains niveaux du primaire (CP, CE2 et CM2). Concernant les acquis, au niveau du CP, le pourcentage d'élèves ayant atteint au moins le seuil minimal en français et en mathématiques est en baisse en 2018 par rapport à celui de 2011. Ces proportions ont baissé de 48,60% à 41,71% pour le français et de 66,30% à 51,20% pour les mathématiques.

Pour le niveau du CE2, la proportion d'élèves ayant atteint au moins le seuil minimal en français a chuté en 2018 par rapport à 2011, passant ainsi de 32,87% à 20,20%. Pour ce qui est des mathématiques, les résultats montrent une augmentation importante de 23,69% par rapport aux résultats de 2011.

Enfin, au niveau du CM2, on note une légère amélioration en français de 2 points de pourcentage et une importante augmentation au niveau des mathématiques de 14,1 points de pourcentage.

Tableau 7: Pourcentage d'élèves ayant atteint au moins le seuil minimal en français et en mathématiques en 2011 et 2018

Sous-cycles	Pourcentage d'élèves ayant atteint au moins le seuil minimal en français		Pourcentage d'élèves ayant atteint au moins le seuil minimal en mathématiques	
	2011	2018	2011	2018
CP	48,60	41,71	66,30	51,20
CE2	32,87	20,20	31,20	54,89
CM2	27,33	29,80	27,61	41,71

Source : MEP/A/PLN/EC

Il est important de noter que le Taux Brut de Scolarisation (TBS) national est passé de 72,3% en 2014 à 70,6% en 2018, soit une baisse de 1,7 point de pourcentage. Selon le milieu de résidence, le TBS a baissé de 11,4 points de pourcentage en milieu urbain et a augmenté de 0,3 point de pourcentage en milieu rural. En 2018 les valeurs du TBS sont de 116,5% en milieu Urbain et 61,8% en milieu Rural.

L'écart entre le milieu urbain et le milieu rural persiste encore en 2018 (53,99 points). Cette progression lente du TBS rural doit interpeler, car l'objectif longtemps recherché est celui de la parité (indice de parité TBS rural/TBS Urbain égal à 1 ou un écart TBS rural –TBS urbain égal à zéro). Le TBS urbain de 114,9% (dépassant 100%) ne signifie pas que tous les enfants de cette zone sont scolarisés. Cette situation traduit seulement qu'une partie de ces élèves scolarisés est en retard ou en avance sur leur âge au moment de leur inscription en première année (CI). Ainsi, cette situation gonfle alors le numérateur qui dépasse le potentiel des enfants d'âge scolaire (7-12 ans) qui constitue le dénominateur.

Tableau 8 : Evolution du taux brut de scolarisation de l'enseignement primaire de 2013 à 2018

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Urbain	124,20%	126,2%	129,5%	139,0%	125,2%	116,5%
Rural	60,90%	60,6%	64,0%	64,6%	65,1%	61,8%
Total	71,20%	71,2%	74,6%	76,7%	74,8%	70,6%
Ecart Urbain - Rural (points)	-----	65,64	65,53	74,43	60,16	54,78

Source : MEP

Pour le secondaire moyen (lycée), le taux brut de scolarisation est passé de 8,1% en 2016-2017 à 9,8% en 2017-2018 soit une augmentation de 1,7 point de pourcentage. Cette augmentation du TBS est sensiblement plus forte chez les garçons que chez les filles.

Selon les régions, le TBS au secondaire est plus élevé à Niamey avec un taux de 50,1% ; ce taux est le plus faible à Tillabéry avec 4,3% ; quant aux autres régions, elles se classent comme suit : Agadez (16,9%), Maradi (10,3%), Dosso (8,4%), Tahoua (6,1%), Diffa (5,6%) et Zinder (4,9%).

Trois régions seulement (Agadez, Maradi et Niamey) ont un taux brut de scolarisation au secondaire, supérieur à la moyenne nationale (9,8%). Les autres régions présentent un TBS en deçà de la moyenne nationale en 2017-2018.

Pour ce qui est de la parité Fille/Garçon les régions d'Agadez, Diffa et Niamey ont dépassé la moyenne nationale.

Tableau 9: Evolution du Taux brut de scolarisation, de l'enseignement moyen, par sexe et par région de 2016-2017 à 2017-2018

DRES	Taux brut de scolarisation (%)						Indice de disparité	
	2016-2017			2017-2018			Régional	F/G
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	2018	2018
Agadez	21,7	12,4	17,1	19,7	14,1	16,9	1,7	0,7
Diffa	6,1	4,5	5,3	6,4	4,7	5,6	0,6	0,7
Dosso	11,2	4,4	7,7	12,2	4,8	8,4	0,9	0,4
Maradi	14,2	3,7	8,8	16,3	4,7	10,3	1,1	0,3
Niamey	55,9	40,8	48,2	57,5	43	50,1	5,1	0,7
Tahoua	8,4	2,5	5,4	9,3	3	6,1	0,6	0,3
Tillabéry	2,8	1,2	2	5,8	2,9	4,3	0,4	0,5
Zinder	6,1	2,8	4,5	6,6	3,2	4,9	0,5	0,5
Ensemble	11,1	5,3	8,1	13,1	6,6	9,8	1,0	0,5

Source : Annuaire statistique 2017-2018 Ministère des Enseignements Secondaires.

Pour le cycle de base II (collège), c'est-à-dire les collèges, le taux brut de scolarisation est passé de 36,4% en 2016-2017 à 36,8% en 2017-2018, soit une augmentation de 0,4 point de pourcentage. Ce qui veut dire que les élèves inscrits en 2017-2018 au cycle de base II ne représentent que 36,8% de la population des enfants en âge d'y être scolarisés (13-16 ans).

La progression accélérée de la demande de l'offre d'éducation constatée ces dernières années, n'a cependant qu'un effet limité sur l'extension de la couverture éducative en raison du nombre encore plus important de jeunes à scolariser.

Le tableau ci-dessous montre que les régions d'Agadez, Dosso, Maradi et Niamey ont un taux brut de scolarisation supérieur à la moyenne nationale (36,8%). Les autres régions présentent un TBS en deçà de la moyenne nationale.

Concernant la parité fille/garçons seules les régions de Maradi et de Tahoua, n'ont pas atteint le niveau national (0.8)

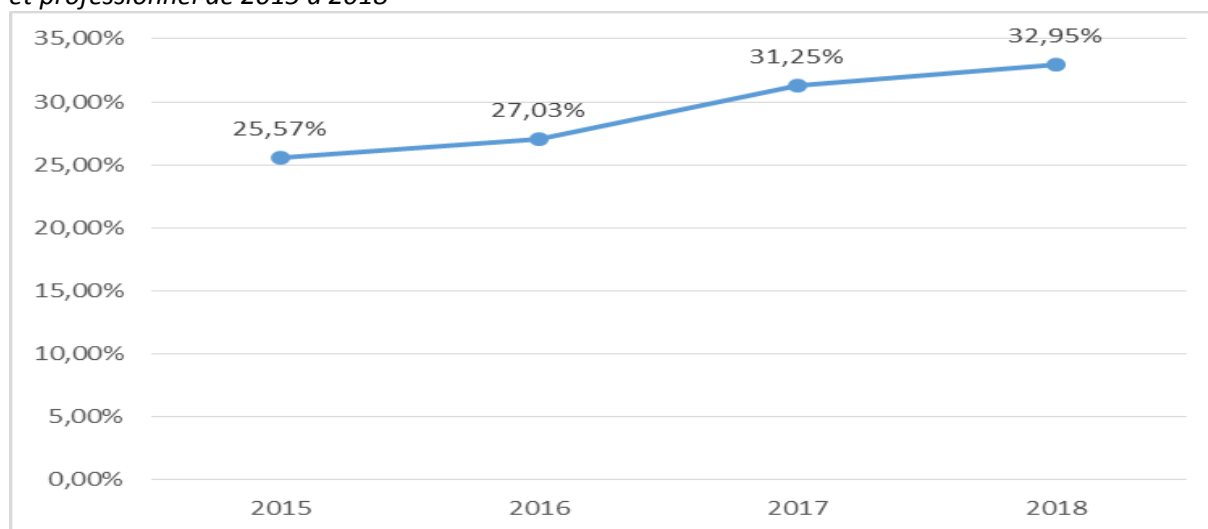
Tableau 10: Evolution du taux brut de scolarisation par sexe et par région de 2016-2017 à 2017-2018.

DRES	Taux brut de scolarisation (%)						Indice de disparité	
							En 2017-2018	
	2016-2017			2017-2018			Régional	F/G
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble		
Agadez	55.1	53.5	54.3	51.6	57	54.3	1.5	1.1
Diffa	19.5	21.1	20.3	20.9	22.2	21.5	0.6	1.1
Dosso	47.8	33.7	40.7	45.4	34.9	40.2	1.1	0.8
Maradi	55.8	32	43.7	55.6	33	44.1	1.2	0.6
Niamey	102.7	107.7	105.3	100.1	115.5	105.9	2.9	1.1
Tahoua	37.2	19.6	28.7	37.3	20.7	29.1	0.8	0.6
Tillabéry	27	22.7	24.8	27	24	25.5	0.7	0.9
Zinder	26.4	21	23.7	26.2	21.7	24	0.7	0.8
Ensemble	41.9	31	36.4	41.4	32.3	36.8	1.0	0.8

Source : Annuaire statistique 2017-2018 Ministère des Enseignements Secondaires.

Pour la formation professionnelle et technique, la proportion des apprenants de l'EFPT par rapport au secondaire général et professionnel est passée de 25,57% en 2015 à 32,95% en 2018. Cette performance s'explique par la création de 266 centres de Formations aux métiers (CFM), de 78 Collèges d'Enseignement Technique (CET) et la contribution des partenaires et de l'Etat à travers le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et d'Apprentissage (FAFPA).

Graphique 22: Evolution de la proportion des apprenants de l'EFPT par rapport au secondaire général et professionnel de 2015 à 2018



Source : Etabli sur la base des annuaires statistiques 2015, 2016, 2017 et 2018 Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques.

Au niveau de l'enseignement supérieur, le taux de réussite au BAC qui est la principale porte d'entrée pour le supérieur était de 38,53% en 2015 et 32,36% en 2018, soit une baisse de 6,17 points.

Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants a connu un gain de 59 points entre 2015 et 2018 passant de 280 en 2015 à 343 en 2018. Cette bonne tendance est en lien avec le renforcement des

capacités d'accueil des établissements du niveau supérieur (amphithéâtre, salles de cours construits et équipés à l'UAM). Également, le nombre d'étudiants est passé de 52 000 en 2015 à 73 000 en 2018, soit une progression d'environ 40%. La proportion d'étudiantes est passée de 34% en 2017 à 37% en 2018.

Par ailleurs, le taux de réussite au BTS d'Etat a connu une progression de 13,75 points de pourcentage, entre 2017 et 2018, pour s'établir à 55,96% en 2018. En revanche, le TBS au supérieur n'a pas connu une évolution significative.

Cible 4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle

- **Indicateur 4.5.1 : Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le Milieu de résidence et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés**

Au Niger, dans l'enseignement primaire, le rapport filles/garçons est passé de 0,846 en 2015 à 0,863 en 2018, soit une augmentation d'environ 0,023 points sur la période.

Au secondaire d'enseignement général, le rapport filles/garçons est passé de 0,70 en 2015 à 0,78 en 2018, soit une progression de 0,08 points.

Au secondaire d'enseignement professionnel, le rapport filles/garçons est passé de 1,02 en 2015 à 0,83 en 2018, soit une baisse de 0,19 point.

Pour l'indice de parité (urbain/rural) du TBS dans le primaire est passé de 0,49 en 2015 à 0,53% en 2018, soit une augmentation de 0,04 point sur la période.

Concernant l'indice de parité (urbain/rural) du TBS dans le secondaire est passé de 0,176 en 2015 à 0,227 en 2017, soit une hausse d'environ 0,5 points sur la période.

L'indice de parité (filles/garçons) des étudiants passe de 0,52 en 2015 à 0,40 en 2018 soit une diminution d'environ 0,12 points de pourcentage.

Quel que soit le niveau considéré, les femmes sont moins représentées que les hommes. Les disparités sont plus profondes dans le secondaire de la formation professionnelle et technique et le second cycle du secondaire.

L'amélioration de ces indicateurs est à mettre à l'actif des réformes engagées par le Gouvernement dans le cadre de la promotion et du maintien des filles à l'école. Il s'agit, entre autres, du décret relatif à la protection et le soutien pour les filles à l'école. Ainsi, il est développé des programmes d'incitation pour accroître la scolarisation des filles et leur rétention scolaire. Dans le cadre de la réduction des disparités et le maintien des filles à l'école, les activités réalisées sont entre autres la formation des points focaux régionaux, le recensement et la réinscription des filles ayant quitté le système éducatif de manière précoce, l'organisation des missions de sensibilisation sur les stratégies du continuum scolaire, l'organisation d'un atelier national sur la prise en charge médico-sociale et

éducative des enfants déficients intellectuels et l’attribution des kits d'excellence aux élèves filles méritantes. En dépit des efforts réalisés par le gouvernement et ses partenaires, beaucoup reste à faire en matière d'accès et de couverture par rapport à la scolarisation des filles et la réduction des disparités entre les sexes.

Cible 4.a. Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d’apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace

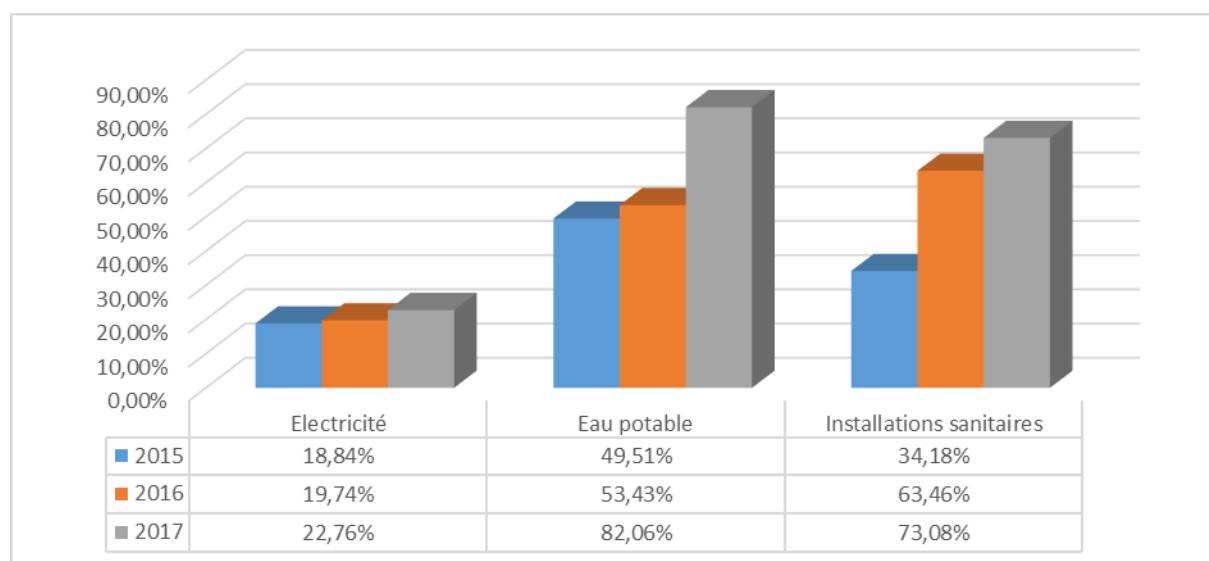
➤ **Indicateur 4.a.1 : Proportion d’établissements scolaires ayant accès à : a) l’électricité; b) l’Internet à des fins pédagogiques; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques; d) des infrastructures et des matériels adaptés aux élèves handicapés; e) une alimentation de base en eau potable; f) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes; g) des équipements de base pour le lavage des mains ; h) Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)]**

Au niveau de l’enseignement primaire, très peu d’établissement ont accès à l’électricité et à l’eau potable ainsi qu’aux installations sanitaires (respectivement 5,2% et 16,7%, 28,81%). Par ailleurs, tous les indicateurs du niveau primaire, ont légèrement baissé entre 2015 et 2017 à l’exception des indicateurs sur les installations sanitaires et équipements de base.

Au niveau du secondaire général, on enregistre des proportions importantes des établissements qui disposent :

- de l’électricité passant de 18,84% en 2015 à 22,76% en 2017 ;
- de l’eau potable passant de 49,51% en 2015 à 82,06% en 2017 ;
- des installations sanitaires passant de 34,18% en 2015 à 73,08% en 2017.

Graphique 23: Evolution de la proportion d’établissements scolaires ayant accès à : a) l’électricité; b) eau potable ; c) installations sanitaires de 2015 à 2017.



Source : Etabli sur la base des données des annuaires statistiques 2015, 2016, 2017 du MES

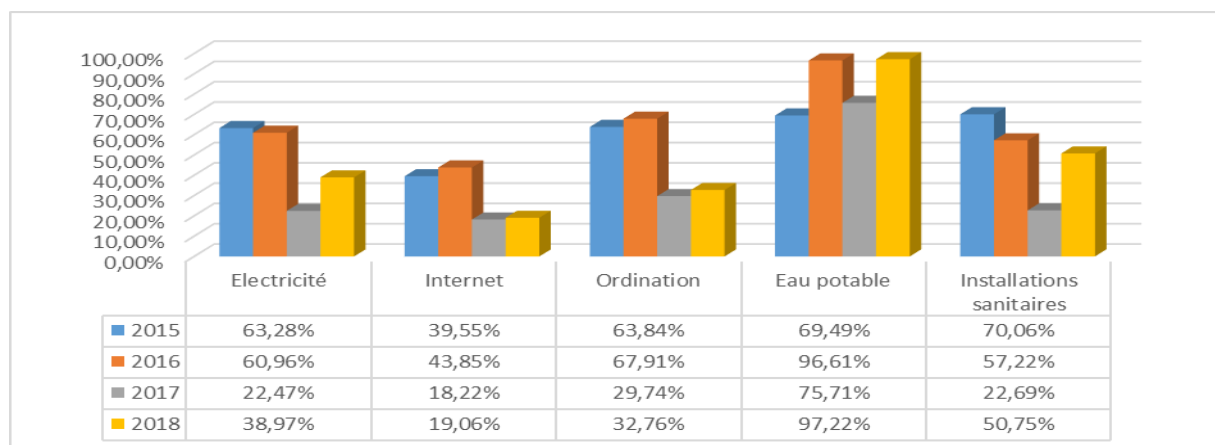
Par ailleurs, la proportion des établissements connectés à l'internet au secondaire général est de 7,83% en 2017 et celle des ordinateurs est 28,55% pour la même année.

Au niveau de la formation professionnelle et technique, on enregistre des proportions importantes des établissements qui disposent :

- de l'électricité passant de 63,28% en 2015 à 38,97% en 2018 ;
- de l'eau potable passant de 69,49% en 2015 à 47,83% en 2018 ;
- des installations sanitaires passant de 37,85% en 2015 à 50,75% en 2018 ;
- des ordinateurs passant de 63,84% en 2015 à 32,76% en 2018 ;
- d'une connexion à l'internet passant de 39,55% en 2015 à 58,33% en 2018.

Les chutes des indicateurs de 2016 à 2018 s'expliquent par la prise en compte dans les calculs statistiques de 78 Collèges d'Enseignement Technique (CET) créés en 2016 et de 266 Centres de Formation aux Métiers (CFM) non dotés d'infrastructures et équipements pour la plupart qui ont été formalisés à partir de 2017.

Graphique 24: Evolution de la proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité; b) l'internet ; c) Ordinateur ; d) eau potable ; e) installations sanitaires de 2015 à 2018



Source : Etabli sur la base des données des annuaires statistiques 2015, 2016, 2017 et 2018 du MEPT

L'application de la loi 2019-62 du 10 Décembre 2019 déterminant les principes fondamentaux relatifs à l'insertion des personnes handicapées consacre, entre autres, aux personnes handicapées, le droit à l'éducation inclusive, à l'accès à la bourse d'étude, à des aménagements dans les lieux de travail.

Cible 4.b D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement

➤ **Indicateur 4.b.1 : Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation**

Les informations sur le volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation ne sont pas disponibles. Toutefois, le montant total des bourses de coopération et accessoires alloués aux étudiants nigériens pour études est de 2.103.224,849 \$.US en 2016-2017 et 2.101.837,636 \$.US en 2017-2018. Ce montant ne concerne que la bourse ayant transité par l'Agence Nigérienne des Allocations et des Bourses (ANAB).

Cible 4.c : D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

➤ **Indicateur 4.c.1 : Proportion d'enseignants dans : a) le préscolaire ; b) le cycle primaire ; c) le premier cycle du secondaire ; et d) le deuxième cycle du secondaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonction ou en cours d'activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné**

La proportion des enseignants ayant suivi au moins une formations organisée a connu une hausse entre 2015 et 2017 au niveau du préscolaire et du primaire. Au niveau de la formation professionnelle et technique, cette proportion a connu une baisse à partir de 2017 en lien avec la prise en compte des centres de formation aux métiers.

Tableau 11: Proportion d'enseignants dans les différents cycles qui ont suivi au moins les formations organisées à leur intention 2015 à 2018 (%)

Année	2015	2016	2017	2018
Sexe	Préscolaire			
Masculin	51,16	56	67,1	
Féminin	59,79	57	79,7	
	Primaire			
Masculin	88,34	87,16	93,96	
Féminin	92,72	91,88	95,65	
	Secondaire Prof			
Masculin	15,63	28,94	16,00	14,86%
Féminin	13,91	22,42	16,34	17,46%
	Secondaire Général			
Masculin			78,10	
Féminin			20,30	

Source : DS, MES, MEP, MEPT

4.4.2. Défis et enjeux majeurs

- En matière d'accès et de couverture, les défis portent sur : (i) l'augmentation de l'offre éducative par la réalisation et la réhabilitation d'infrastructures scolaires supplémentaire pour tenir compte de l'accroissement de la population scolarisable ; (ii) le respect de la carte scolaire, (iii) le recrutement des ressources humaines de qualité.
- la qualité des enseignements/apprentissages et la rétention des enfants dans le système scolaire;
- la gouvernance du secteur de l'éducation et de la formation et l'amélioration du statut des enseignants contractuels qui représentent une proportion importante des enseignants.

4.4.3. Mesures prises

- La mise en application et l'opérationnalisation de la Loi d'Orientation du Système Educatif Nigérien (LOSEN) révisée, en vue notamment d'insérer la gratuité et l'obligation de la scolarité jusqu'à l'âge de 16 ans afin d'alléger les dépenses des ménages « éducation des enfants » ;
- la mise en œuvre effective du Programme de Transition du Secteur de l'Education et de la Formation (PTSEF) 2020-2022.
- Des initiatives appelées « école de seconde chance » existent et elles visent le renforcement des capacités des filles déscolarisées et leur réinsertion dans le système éducatif normal. Pour les filles des communes rurales qui devraient aller étudier en ville, le gouvernement met en œuvre un programme de tutorat à travers lequel des bourses sont accordées aux filles et une allocation pour leur tuteur.trice. Il est également envisagé la création de maisons communautaires qui seront animées par les mères éducatrices pour accueillir les filles et ainsi accompagner le tutorat. Le gouvernement envisage la mise en œuvre de la politique de décentralisation dans l'éducation secondaire avec le développement des écoles de proximité dans les communes rurales pour rapprocher l'école des apprenant.e.s et améliorer la scolarisation des filles. Avec l'appui des partenaires techniques et financiers, les curricula de formation au cycle secondaire ont été révisés en y incluant des modules de formation sur la santé de la reproduction et il est envisagé la formation des instituteur.tric.e.s sur les questions de la santé de la reproduction.
- le décret portant soutien, protection et accompagnement des filles à l'école.

4.5. OBJECTIF 5 : REALISER L'EGALITE DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

L'objectif 5 de l'agenda 2030 vise à réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles à l'horizon 2030. Pour y parvenir trois cibles ont été retenues comme prioritaire par le Niger, auxquelles s'ajoutent trois cibles de mise en œuvre. Le progrès réalisé vers l'atteinte de ces cibles est mesuré par des indicateurs dont les valeurs disponibles sont analysées ci-après :

4.5.1. Situation et tendances

Cible 5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

Indicateur 5.1.1 : Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe.

Au plan international, le Niger a ratifié la quasi-totalité des instruments juridiques⁷ de protection des droits humains sur les plans international, régional et national, notamment la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) et la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) qui prônent l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Toutefois, le Niger a émis des réserves à l'égard de la CEDEF. De plus, le Niger a signé en 2004 la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relative aux droits des femmes.

Au niveau national, la constitution du Niger adoptée le 25 novembre 2010 garantit l'égalité du genre en disposant en son article 8 que « *la République du Niger est un État de droit. Elle assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction de sexe, d'origine sociale, raciale, ethnique ou religieuse* ». La constitution garantit les mêmes droits et devoirs aux femmes et aux hommes en son article 10 qui affirme que « *Tous les Nigériens naissent et demeurent libres et égaux en droits et en devoirs ...* ». L'article 22 dispose que « *l'État veille à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme, de la jeune fille et des personnes handicapées. Les politiques publiques dans tous les domaines assurent leur plein épanouissement et leur participation au développement national* ».

D'autres dispositions législatives reconnaissent l'égalité du genre et luttent contre la discrimination à l'égard des femmes. L'article 5 du code de travail interdit expressément aux employeurs des pratiques discriminatoires dans le recrutement, la conduite et la répartition du travail, la formation professionnelle, l'avancement, la promotion, la rémunération, l'octroi d'avantages sociaux, le recrutement et la rémunération des travailleuses basées sur l'âge, le sexe ou la situation du handicap. Plusieurs autres textes législatifs et règlementaires en vigueur reconnaissent pour l'essentiel, aux femmes et aux hommes les mêmes droits pour l'accès aux services et aux ressources. D'autres textes comportent un cadre répressif⁸ qui protège les femmes contre certaines violations de leurs droits (mutilations génitales féminines, harcèlement sexuel, viol, esclavage, prostitution)⁹. Pour favoriser la participation des femmes aux instances de prise de décision, le Niger a voté la loi n° 2000-008 (du 07 juin 2000 révisée en 2014) instituant le système de quota dans les fonctions électives

⁷ La liste complète des instruments juridiques internationaux ratifiés sont présentés en annexe 1.

⁸ La révision du Code pénal en 2003 a permis de prendre en compte certaines violences faites aux femmes ; notamment le harcèlement sexuel, les mutilations génitales féminines, l'esclavage, le proxénétisme, l'incitation à la débauche et le viol.

⁹ PNG, 2017

(15%) et nominatives (25%). La loi n°219-64 du 24 décembre 2019, révisée en 2019, instituant le système de quota avec le taux nominatif de 25 à 30% adoptée par le Gouvernement, Le décret présidentiel du 05 décembre 2017 portant sur la protection, le soutien et l'accompagnement de la jeune fille en cours de scolarité vise le maintien des filles à l'école jusqu'à l'âge de 16 ans et ainsi réduire le taux de déperdition des filles qui est très élevé au Niger¹⁰.

Toutefois, des discriminations envers les femmes subsistent toujours dans l'application de ces dispositions légales renforcées par la prééminence effective du droit coutumier sur le droit moderne.

L'ordonnance n°93-15 du 3 mars 1993 portant principes d'orientation du Code rural et ses textes complémentaires favorisent l'accès de la femme à la terre.

Les engagements politiques du gouvernement du Niger à réduire les inégalités du genre ont été annoncés dans les grandes politiques et réformes. Il s'agit notamment i) de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance inclusive Niger 2035; ii) du Programme de Développement Économique et Sociale (PDES 2017-2021); iii) de l'initiative 3N (les Nigériens Nourrissent les Nigériens) ; iv) de la Stratégie Nationale sur l'Autonomisation Économique des Femmes au Niger ; v) la Stratégie nationale de lutte contre les VBG; vi) de la stratégie genre de la cour des comptes du Niger en cours d'élaboration et vii) de l'intégration du genre dans les plans de développement communaux. En outre, la création du Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires (REFAMP) section du Niger marque la volonté des femmes leaders politiques à œuvrer pour la promotion du leadership féminin.

Dans l'appareil gouvernemental depuis plus de deux décennies, le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (MPFPE) est l'organe chargé de la coordination des actions de promotion de la femme et de l'égalité du genre. Il comporte en son sein une Direction de la Promotion de la Femme et du Genre qui assure, du point de vue opérationnel, la coordination, le suivi et l'évaluation des interventions dans les domaines de la promotion de la femme et du genre. Le ministère dispose également de services décentralisés qui assurent la coordination, le suivi et l'évaluation des actions au niveau local. À ce ministère s'ajoutent d'autres dispositifs institutionnels concourant à la réalisation du même objectif notamment, i) la Direction de la scolarisation des filles qui est l'organe de mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de scolarisation des filles, ii) les Conseillères Genre auprès du Président de la République, du Premier Ministre et du Médiateur de la république chargées de donner des avis techniques pour la prise en compte du genre dans les politiques et programmes de développement du pays, iii) l'Observatoire National de Promotion du Genre (ONPG), créé en 2015 et rattaché au cabinet du Premier Ministre en 2017 est le mécanisme de contrôle de la promotion de l'équité et de l'égalité de genre. L'Observatoire incite les institutions à accorder une attention particulière aux statistiques sur le genre et à les intégrer dans les rapports et bilans¹¹, iv) les cellules et points focaux genre au sein des ministères sectoriels. Les cellules genres ont été mises en place par arrêté ministériel au sein des ministères sectoriels sous l'égide du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant. Les cellules ont pour rôle le suivi de la prise en compte systématique du genre dans les politiques, programmes et projets de développement de leur ministère. Toutefois, la plupart des cellules ne sont pas

¹⁰ Selon les données de l'annuaire statistique du ministère de l'enseignement primaire 2016-2017, seule une fille sur 4 inscrites au primaire atteint la classe de CM2.

¹¹ République du Niger. (2017). Politique Nationale du Genre, Octobre 2017.

fonctionnelles et ne sont pas intégrées dans l'organigramme des ministères ce qui ne leur donne pas un encrage institutionnel durable. Elles ne disposent pas de ressources financières et manquent de ressources humaines qualifiées sur les questions du genre dû à la mobilité de ses membres formés. Le défi majeur est de rendre fonctionnelles les cellules et de renforcer la capacité technique de ses membres.

On note également dans le dispositif, les actions d'autres institutions telles que le Réseau des Parlementaires Nigériens sur les Questions du Genre, la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales qui appuient les actions de plaidoyer pour la création d'un environnement favorable à la promotion du genre, les Organisations de la Société Civile et les Partenaires au Développement.

Enfin, il faut ajouter la loi déterminant les principes fondamentaux relatifs à l'insertion des personnes handicapées ; du décret portant création du Comité de Protection de l'Enfant ainsi que les arrêtés d'application.

Cible 5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine

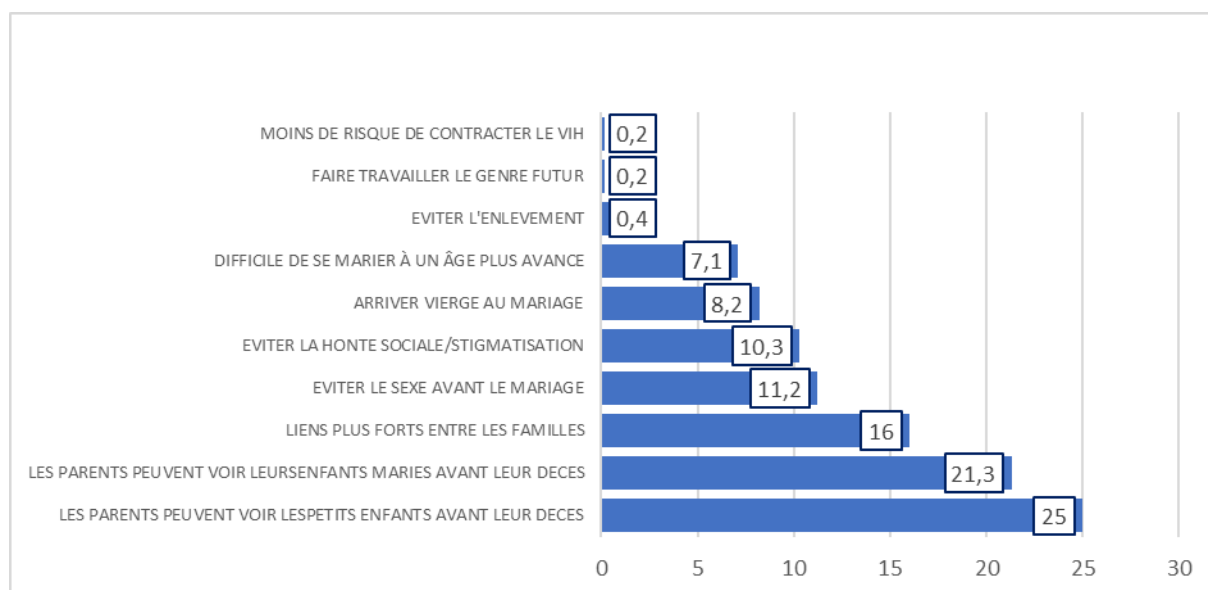
➤ **Indicateur 5.3.1 : Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans.**

Selon l'EDSN 2012, 28% des filles âgées de 20-24 ans étaient mariées avant l'âge exact de 15 ans, tandis qu'avant l'âge exact de 18 ans ce sont 76% de filles de même groupe d'âge sont mariées ou en couple.

L'étude¹² sur les causes et impacts du mariage précoce au Niger, réalisée dans cinq régions a permis de déterminer les principales raisons du mariage précoce suivantes : les parents peuvent voir les petits enfants avant leur décès (25,0%), les parents peuvent voir leurs enfants mariés avant leur décès (21,3%). Graphique : Répartition des femmes promises selon les avantages du mariage précoce et l'âge au premier mariage, en %.

¹² L'étude a concerné les régions de Maradi, Zinder, Tahoua, Dosso et Tillabéry

Graphique 25: Perception des avantages du mariage précoce en %



Source : EICEME 2016 (INS Niger)

En 2016, plus de 90% des femmes mariées précocement vivent en milieu rural et seulement 6,5% sont en milieu urbain. En effet, cette situation s'expliquerait par le fait que les filles vivant en milieu rural sont moins instruites, elles vivent dans des ménages plus pauvres et elles ont moins accès aux infrastructures sociales de base.

Le Gouvernement a été conforté dans ce choix de priorité accordée à la scolarisation de la jeune fille par les conclusions de l'étude conduite par la banque mondiale à la demande du Gouvernement sur les impacts économiques des inégalités entre les sexes au Niger. L'analyse de la Banque mondiale a porté sur cinq domaines d'impacts des inégalités entre les sexes : (i) le mariage des enfants et le niveau d'instruction ; (ii) la santé et la nutrition ; (iii) la fécondité et la croissance démographique ; (iv) la participation au marché du travail et la productivité au travail ; et (v) la capacité d'action, y compris la prise de décision et le risque de violence basée sur le sexe.

Les conclusions de cette étude sont édifiantes à plus d'un titre. Elles révèlent globalement que la réduction des inégalités entre les sexes pourrait faire croître le PIB par habitant de plus d'un quart au Niger d'ici 2030. Ces gains économiques importants pourraient être générés en permettant aux femmes d'avoir les mêmes revenus que les hommes, et en réduisant la fécondité et, par conséquent, la croissance démographique. Les investissements dans l'éducation des filles et la réduction du mariage des enfants sont essentiels pour atteindre ces objectifs, tout comme les investissements visant à accroître la participation des femmes au marché du travail et leur productivité au travail.

Plus précisément, les estimations suivantes sont obtenues :

- La fécondité totale (vers la fin de la vie reproductive des femmes) passerait de 7,48 enfants à 6,15 enfants par femme, ce qui entraînerait une réduction de la croissance démographique de 0,49 point de pourcentage dans les conditions actuelles. La part la plus importante (80 %) de la réduction de la fécondité et de son impact sur la croissance démographique est attribuable à l'impact du mariage des enfants sur la fécondité totale.

- Le taux de mortalité attendu chez les enfants de moins de cinq ans passerait de 8,1 % à 6,4 %, soit une réduction de 1,7 point de pourcentage.
- Le taux de retard de croissance attendu chez les enfants de moins de cinq ans passerait de 43,1 % à 39,8 %, soit une baisse de 3,4 points.
- La capacité décisionnelle des femmes au sein du ménage augmenterait considérablement, d'environ un cinquième, selon les simulations de l'égalité des sexes.

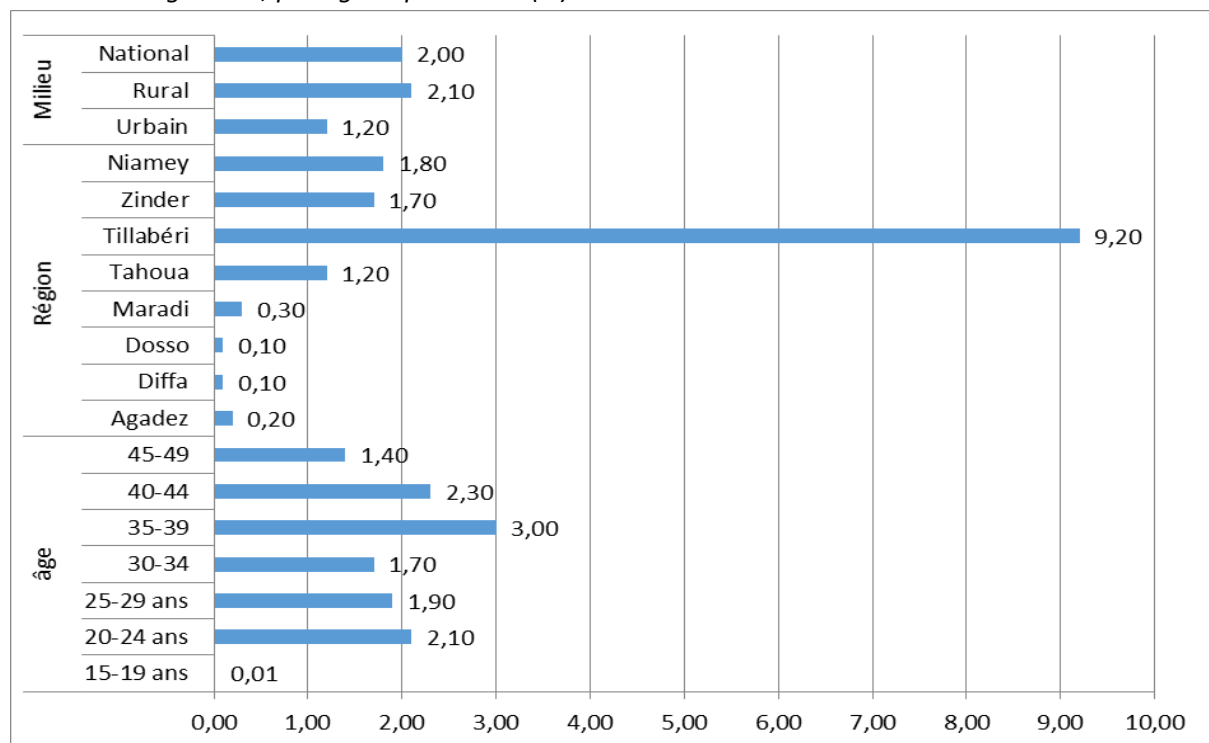
Le Gouvernement est déterminé à pérenniser la dynamique des réformes engagées en faveur de l'autonomisation de la femme notamment le Décret portant protection, soutien, accompagnement de la jeune fille en cours de scolarité et le Décret portant création des Comités de protection pour mettre fin aux mariages des enfants.

Le gouvernement s'est doté d'un plan stratégique national pour mettre fin au mariage des enfants dont la mise en œuvre a permis d'enregistrer 194 déclarations publiques d'abandon des pratiques néfastes, la mise en place des comités communaux et départementaux de protection de l'enfant, la sensibilisation de 4587 personnes sur la lutte contre le mariage précoce.

➤ **Indicateur 5.3.2 : Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale par âge.**

Au niveau national, l'EDSN-MICS 2012 estime à 2% la proportion des femmes de 15-49 ans ayant subi une mutilation génitale. Toutefois, la région de Tillabéry, avec 9,2%, enregistre le niveau le plus élevé de la pratique du phénomène. Il n'existe pas de différence significative suivant le groupe d'âge des femmes et le milieu de résidence.

Graphique 26: Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge et par milieu (%)



Source : EDSN 2012, INS

Le gouvernement a entrepris des initiatives et actions qui, à terme, pourraient renverser la tendance: (i) l'élaboration du plan d'actions de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG); (ii) des centres de prise en charge des violences fonctionnelles créés dans chaque région; (iii) la formation et la sensibilisation des plusieurs acteurs sur le genre, les droits humains, les Violences Basées sur le Genre (VBG), et l'Education Sexuelle Complète (ESC), 15.712 personnes sur les pratiques traditionnelles néfastes dans les villages et la prise en charge de 16020 enfants victimes d'abus pris en charge.

Par ailleurs le gouvernement a intensifié l'application de la loi interdisant les Mutilations Génitales Féminines (Loi 2003-25 du 13 juin 2003). Cette loi a été traduite dans toutes les langues locales pour une large diffusion et accessibilité à tous les acteurs.

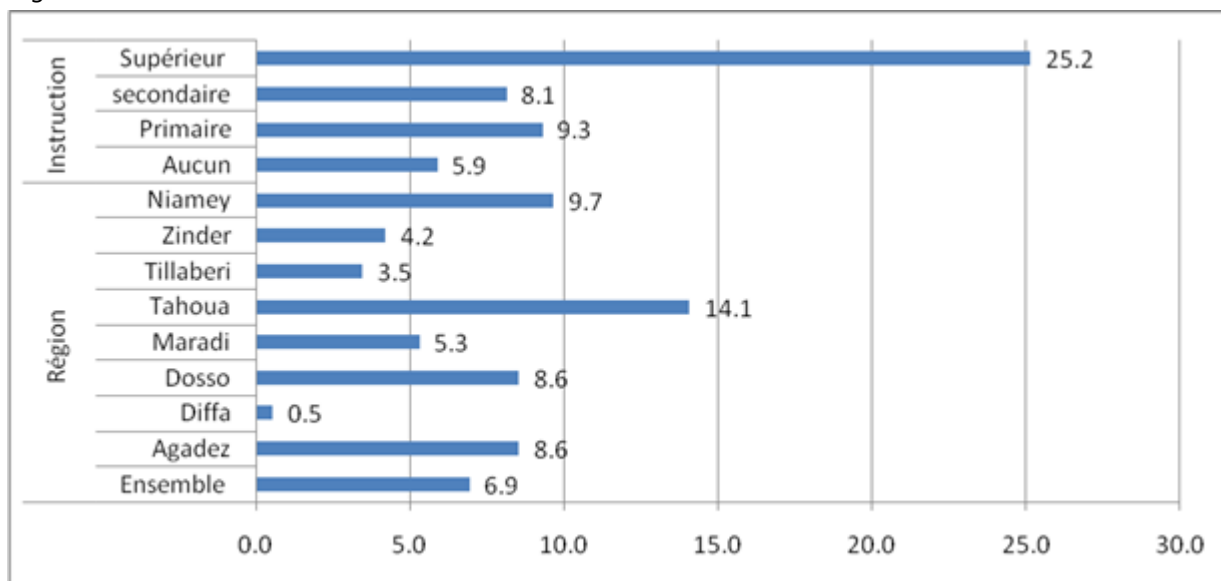
Cible 5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finaux des conférences d'examen qui ont suivi.

➤ **Indicateur 5.6.1 : Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de causes, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative.**

Environ 7% des femmes prennent leurs décisions dans les trois domaines considérés au niveau national. Cependant, l'analyse par région montre qu'à Tahoua (14%) les femmes participent plus à la prise de décision dans les trois domaines tandis que les régions de diffa (1%), Tillabéry (4%) et Zinder (4%) sont celles où la participation à la prise de décision est la plus faible.

Il convient de souligner que plus la femme est instruite meilleur est son niveau de participation à la prise de décisions

Graphique 27: Proportion de femmes entre 15 et 49 ans qui prennent leurs propres décisions éclairées concernant les relations sexuelles, l'emploi de contraceptifs et les soins de santé procréative par région et selon le niveau d'instruction



SOURCE : EDSN-MICS 2012

- **Indicateur 5.6.2 : Nombre de pays dotés de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes âgées de 15 à 49 ans l'accès aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine.**

Il existe au Niger des lois dans ce sens telles que :

- ❖ la Loi sur la gratuité des soins ;
- ❖ la loi sur la santé de reproduction (2006) ;

Cible 5.a. Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne

- **Indicateur 5.a.1 : a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par types de droit.**

Il n'existe qu'une seule valeur de référence pour cet indicateur au Niger pour l'année 2014, qui a été calculé par la FAO en se basant sur la *Deuxième Enquête Nationale sur les Conditions de vie des Ménages et L'Agriculture 2014*. Les données, qui se basent uniquement sur l'existence d'un document qui puisse prouver la propriété de la parcelle, indiquent que seule 0.3% des femmes avaient la propriété sur ses terres agricoles, tandis que la proportion équivalente des hommes s'élevait au 3.6%. De plus, la proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété n'était que de 10.5%. Ces chiffres démontrent non seulement que les inégalités entre les sexes dans les droits fonciers sont omniprésentes au Niger, mais que le cadre des droits fonciers en générale est très faible dans le pays, tous les deux facteurs mettant un frein important dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et la pauvreté rurale.

- **Indicateur 5.a.2 : Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres.**

Le Niger n'a pas encore rempli le questionnaire de la FAO qui vise la collection d'information sur les six variables de l'indicateur. Il est donc impossible de produire un chiffre pour cet indicateur. Néanmoins, le Niger possède un cadre juridique garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres :

- la Constitution du 25 novembre 2010 consacrant le principe de l'égalité et de l'équité entre l'homme et la femme notamment en son article 8, alinéa 2 qui stipule que « la République du Niger est un Etat de droit. Elle assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction de sexe, d'origine sociale, raciale, ethnique ou religieuse » ;
- les textes législatifs et réglementaires en vigueur reconnaissent pour l'essentiel, aux hommes et aux femmes les mêmes droits pour l'accès aux services et aux ressources ;
- l'ordonnance n°93-15 du 3 mars 1993 portant principes d'orientation du Code rural et ses textes complémentaires favorisant l'accès de la femme à la terre etc.

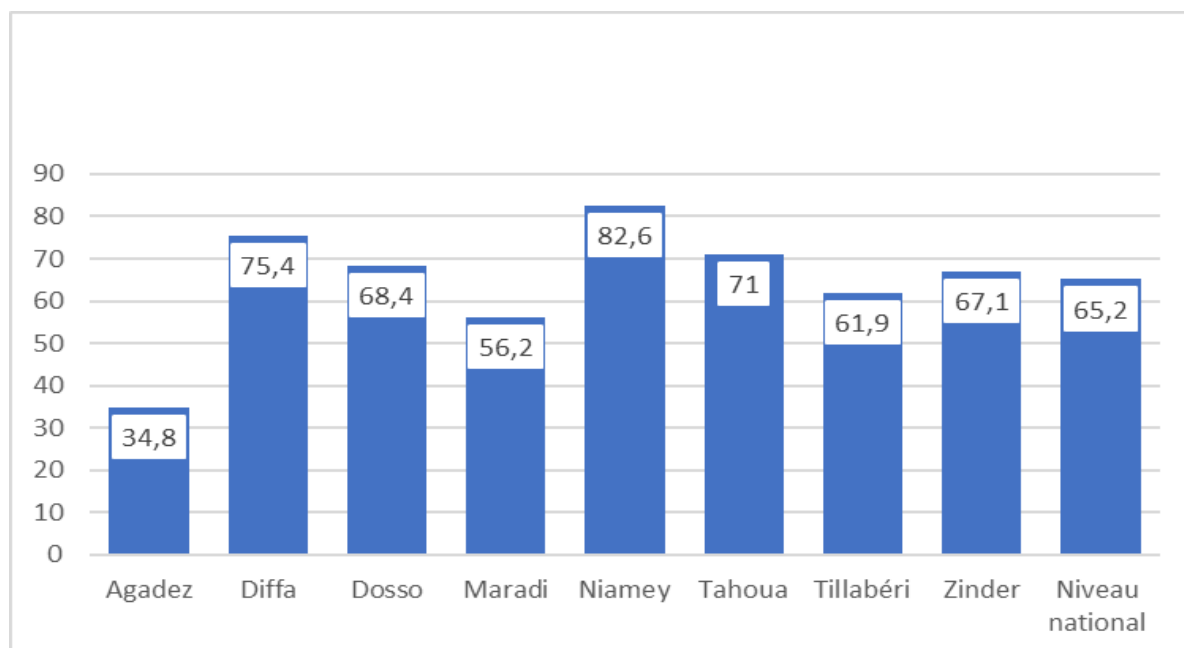
Cible 5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes

- **5. b.1 : Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe**

Selon une enquête réalisée en 2018 sur l'utilisation des téléphones par les individus âgés de 15 ans et plus au Niger, il ressort qu'environ sept personnes sur 10 utilisent le téléphone portable. Cette

proportion varie selon les régions. En dehors de la région d'Agadez (35%), toutes les autres régions ont au moins 50% de taux d'utilisation d'un téléphone.

Graphique 28: Proportion des personnes âgées de 15 ans à plus, utilisant un téléphone portable en 2018, selon les régions



Source : Enquête TIC 2018, INS

4.5.2. Défis, les enjeux nouveaux

- les rigidités socioculturelles qui s'opposent à l'éducation de la femme et à son autonomisation. Il s'agit notamment de la problématique du mariage des enfants, de la difficulté du maintien de la jeune fille à l'école et de la faible utilisation des méthodes contraceptives ;
- l'insuffisance et/ou déficit d'informations sur les opportunités qui se présentent aux femmes, les lourdes tâches qu'effectuent les femmes rurales sont tous des freins à l'autonomisation de la femme;
- les faiblesses de capacité des services dans la prise en charge (y compris la coordination) des cas de femmes et filles survivantes de Violences Basées sur le Genre, d'accès aux femmes et aux filles à l'information sur l'utilisation des services essentiels et des cas de poursuite des auteurs continuent d'entretenir ce déséquilibre.

4.5.3. Mesures prises pour remédier aux lacunes et aux défis existants

- le Niger s'est inscrit dans un contexte international et sous régional en adhérant à beaucoup de résolutions et en ratifiant les textes relatifs à l'élimination des inégalités entre les sexes notamment la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) même s'il y'a encore des réserves ;
- l'engagement du Niger au niveau international et régional en termes de droits humains et particulièrement en ce qui concerne les droits des femmes, a eu un impact sur le cadre législatif et réglementaire du pays. Ainsi, l'article 8 de la Constitution dispose : « La

République du Niger est un Etat de droit. Elle assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction de sexe, d'origine sociale, raciale, ethnique ou religieuse, Elle respecte et protège toutes les croyances. Toute manifestation de discrimination raciale, sociale, sexiste, ethnique, politique ou religieuse sont punies par la loi » ;

- la loi n°2000-008 du 7 juin 2000 instituant le système de quota et sa révision à la hausse portant le quota des postes électifs de 10% à 15% et la loi 2003-25 du 13 juin 2003 interdisant les Mutilations Génitales Féminines et le code pénal révisé qui prévoit des sanctions contre les mutilations génitales féminines, les harcèlements sexuels et les mariages précoces prouvent l'engagement du Niger en matière de protection du genre et plus précisément la femme. Tout ceci est même confirmé par la Politique Nationale de Genre (PNG) du Gouvernement le 10 août 2017 et son Plan d'Action quinquennal (2018-2022) ;
- le Niger dispose ainsi d'instruments juridiques nationaux favorables à l'équité du genre. Il a aussi développé un certain nombre de stratégies et initiatives entrant dans le cadre de l'équité de genre et de l'autonomisation de la femme ;
- dans le cadre de Réponse aux Violences Basées sur le Genre (VBG), un Plan d'Action (2018-2022) dont le but est de réduire le taux de prévalence des Violences Basées sur le Genre au Niger de 28,4% à 15,4%, d'ici 2021 est disponible.

4.6. OBJECTIF 6 : GARANTIR L'ACCES DE TOUS A L'EAU, L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DE L'EAU

Trois cibles associées à cet objectif ont été priorisées par le Niger, auxquelles s'ajoutent 2 cibles fixées sur les moyens de mise en œuvre des cibles de résultats. Les réalisations vers l'atteinte de ces cibles sont mesurées à travers 6 indicateurs.

4.6.1. Situation et tendances

Les indicateurs d'accès à l'eau potable affichent une évolution positive sur la période malgré la croissance démographique et le déficit de financement

Cible 6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.

➤ **Indicateur 6.1.1 : Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité.**

Le taux d'accès au service optimal en milieu rural est de 3,8% pour une valeur cible de 5%, soit une progression de 1,2 point de pourcentage en 2019. Comparé à l'année 2018, ce taux qui est de 1,01%, a connu une amélioration de 2,79 points de pourcentage. Cette performance s'explique par la multiplication des branchements à domicile en milieu rural autorisés par la réforme sectorielle.

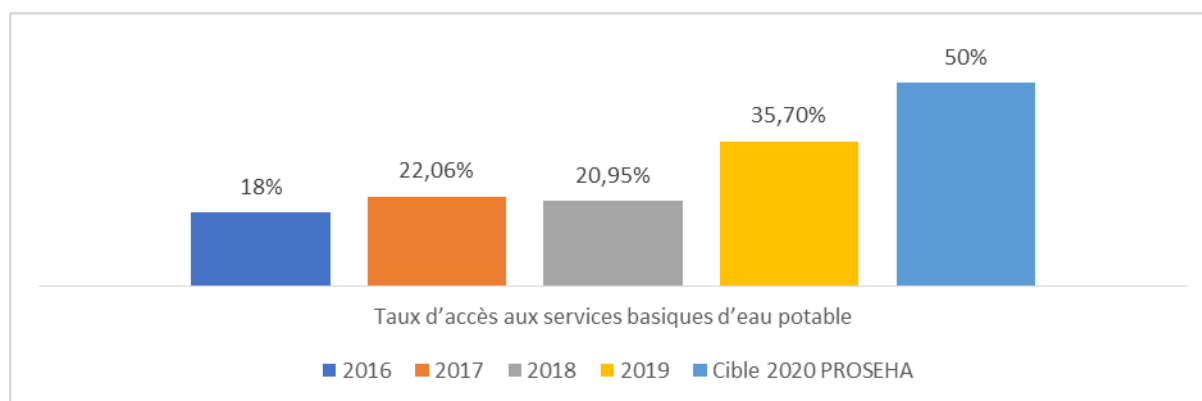
Le taux d'accès au service basique en milieu rural est passé de 20,95% en 2018 à 35,7% en 2019 pour une cible de 25%. Ce taux enregistre ainsi une performance de 14,75% points de pourcentage par rapport à l'année 2018. Cette performance s'explique du fait de la réalisation des mini-adductions d'eau potable multi-villages.

Le taux d'accès au service optimal en milieu urbain s'établit à 42,7% en 2019 pour une cible de 72,25%. Comparativement à sa valeur de 2018 qui était de 35,48%, ce taux a connu une amélioration de 7,22 points de pourcentage. La non-atteinte de la cible 2019 pourrait s'expliquer par la prise en compte du facteur « qualité de l'eau gérée en toute sécurité ».

Le taux d'accès au service basique en milieu urbain s'est amélioré, passant de 55,93% en 2018 à 46,3%, soit un gain de 9,63 points de pourcentage. Toutefois, la cible 2019 qui est de 25% n'est pas atteinte.

Quant aux régions, elles se classent comme suit en 2018 : Niamey (52,69%), Agadez (13,04%), Diffa (6,95%), Dosso (6,94%), Tahoua (4,62%), Maradi (3,40%), Zinder (2,63) et Tillabéry (0,32%).

Graphique 29 : Evolution du service basique d'eau potable en milieu rural de 2016 à 2019



Source de données : MHA.

L'évolution des indicateurs sectoriels est liée à la l'amélioration de la couverture géographique en points d'eau modernes qui passe de 68,6% en 2015 à 71,2% en 2019. L'accès à l'eau potable en milieu rural passe de 44,2% en 2015 à 46,85% en 2019 et la desserte en eau potable en milieu urbain de 73,07% en 2011 à 93,23% en 2016. Ces progrès sont expliqués par les réalisations citées dans le tableau ci-après :

Tableau 12: Evolution des réalisations en matière d'eau potable de 2017 à 2019

Réalisations	2017	2018	2019	Total
EqPEM construites	2538	3060	2668	8266
EqPEM réhabilités	366	366	177	909
Bornes fontaines	77	357	28	462
Conduites d'adduction posées		7,42	28,47	35,89
Conduites de distribution posées	14,03	172,00	20,80	206,83

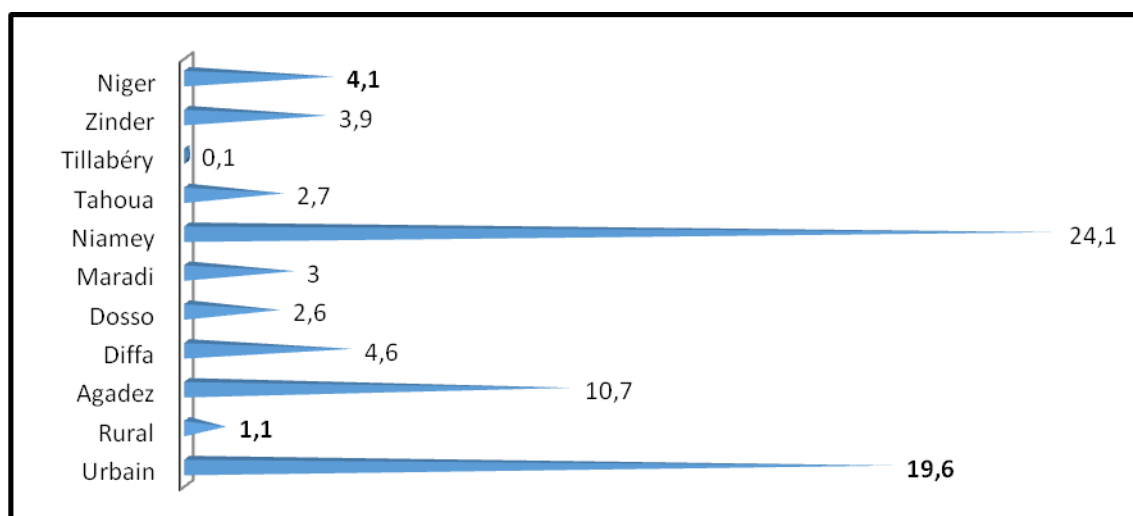
Source : MHA

Cible 6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable

➤ **Indicateur 6.2.1 : Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon.**

Au Niger, seulement 4,1% des ménages utilisent des services d'assainissement sécurisés en 2018. Ce pourcentage varie de 1,1% en milieu rural à 19,6% en milieu urbain. Suivant les régions, cette proportion varie de 0,1% (Tillabéry) à 24,1% (Niamey).

Graphique 30: Répartition (en %) de la population selon l'utilisation d'installations d'assainissement sécurisées en 2018



Source : INS, PROSEHA 2018

Au Niger, 28,2% des ménages possèdent des installations élémentaires de lavage des mains qui sont, soit le savon, le détergent, la cendre, la boue ou du sable. Ce pourcentage est de 24,3% en milieu rural contre 45,1% en milieu urbain en 2018.

En considérant les régions, cette proportion est plus élevée à Niamey (66,3%) et plus faible à Tillabéry (11,2%). Toutes les autres régions ont au moins un taux de 20%,

Ces efforts sont induits par les réalisations suivantes :

Tableau 13: Réalisations en matière d'assainissement

Réalisations	2017	2018	2019	Total
Latrines familiales construits	13 442	618	10 671	24731
Latrines publiques construits			1 166	1166
Villages touchés par l'ATPC			1 463	1463
Villages certifiés FDAL	381	342	679	1402
kits de lavage des mains placés			495	495

Source : DS, MHA

Cible 6.5 : D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient. Cette cible est mesurée à travers les indicateurs suivants :

➤ **Indicateur 6.5.1 : Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100),**

Le gouvernement a adopté le Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eaux. Dans le domaine de la gestion rationnelle et durable des ressources en eau, les principaux livrables enregistrés sont les suivants : (i) 34 dispositifs de suivi des ressources en eau souterraine sont mis en place, sur 53 prévus, soit 64,15% ; (ii) 9 dispositifs de suivi des ressources en eau de surface mis en

place, sur 33 prévus, soit 27,27% ; (iii) 196 dispositifs d'évaluation et de suivi de la qualité des eaux sont créés ou renforcés, sur 251 prévus, soit 78,09% ; (iv) un (1) Schéma Directeur de mise en valeur et de Gestion des ressources en eau est actualisé et 4 Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) pour les sous-bassins de Korama dans la Région de Zinder, Goulbi'N Maradi dans la Région de Maradi, Basse vallée de la Tarka dans la Région de Tahoua et Dallol Maouri dans la Région de Dosso sont élaborés, validés et finalisés.

Des suivis quantitatifs et qualitatifs des ressources en eau des nappes phréatiques pour l'évaluation des potentiels hydriques pour l'irrigation, l'élevage et les autres usages effectués sur 5 des 15 sous bassins prioritaires retenus dans le document PANGIRE. Ce sont les sous bassins des Dallols Maouri et Bosso (Région de Dosso), Basse vallée de la Tarka (Région de Tahoua), Goulbi'N Maradi (Région de Maradi) et Korama (Région de Zinder). Les données et les rapports annuels de suivi de 2016, 2017 et 2018 sont disponibles.

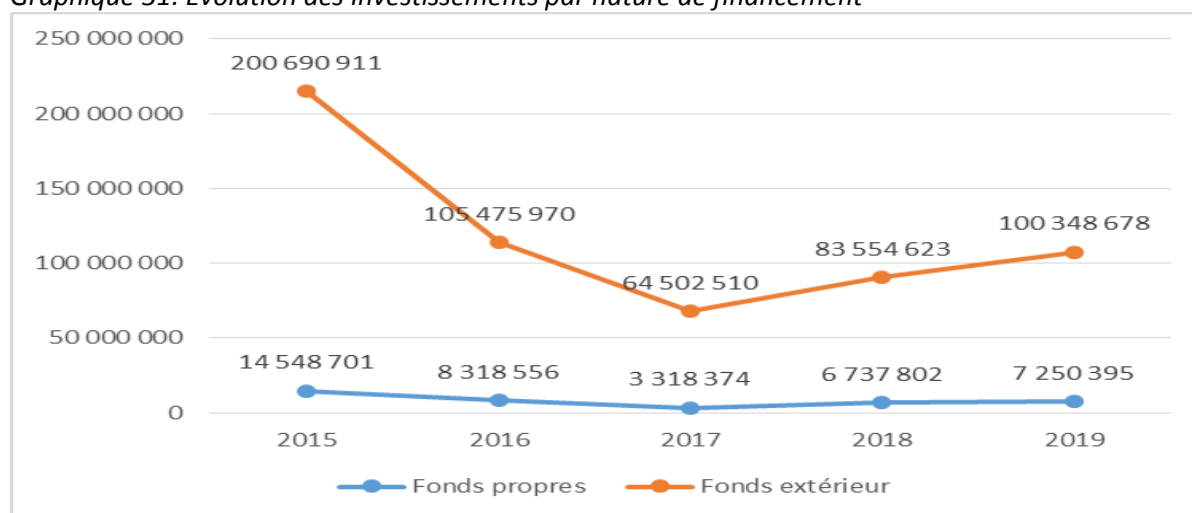
La mise en place des organes GIRE au niveau des sous bassins, a démarré en fin 2018 et doit permettre de créer, d'installer et d'accompagner les organes GIRE au niveau des 3 premiers sous bassins, à savoir Dallol Maouri (Région de Dosso), Goulbi'N Maradi (Région de Maradi) et Korama (Région de Zinder).

Cible 6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation

➤ **Indicateur 6.a.1 : Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics.**

L'aide publique au développement dans le secteur de l'eau et de l'assainissement a connu une chute de 200 690 911 dollars US en 2015 à 105 475 970 de dollars en 2016 puis 64 502 510 dollars en 2017. Depuis 2017, elle est passée à 83 554 623 en 2018 puis 100 348 679 de Dollars US en 2019. Cette hausse est liée à l'introduction d'un mécanisme de financement sectoriel appelé mécanisme commun de financement. Toutefois, cette aide reste nettement en deçà des besoins nationaux.

Graphique 31: Evolution des Investissements par nature de financement



Source : Ministère de l'hydraulique

4.6.2. Défis, les enjeux nouveaux

- l'amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu urbain et rural par la construction des ouvrages ;
- l'extension et la modernisation des réseaux d'AEP et d'assainissement des centres ruraux et urbains de concert avec les PTFs du Niger est nécessaire ;
- la sensibilisation et l'organisation à travers la mise en place de comité de gestion des points d'eau ;
- le respect des schémas d'urbanisation consacrés dans le processus d'agrandissement des agglomérations indispensable pour l'accès des habitants à certains besoins et commodités essentiels est indispensable ;
- le changement de comportement de la population surtout en matière de l'assainissement est nécessaire.

4.6.3. Mesures prises pour remédier aux lacunes et aux défis existants

Le Gouvernement a adopté en mai 2017, le Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement (PROSEHA 2016-2030). En effet, ce programme a pour objectif général est la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous. Cet objectif répond à l'engagement du Niger à mettre en œuvre les ODD.

4.7. OBJECTIF 7 : GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES ENERGETIQUES FIABLES, DURABLES, MODERNES ET ABORDABLES

Pour atteindre cet objectif, 2 cibles ODD ont été priorisées pour le Niger, auxquelles s'ajoutent 2 autres cibles de mise en œuvre, pour un total de 5 indicateurs.

4.7.1. Situation et tendances

Faible accès de la population à l'énergie surtout en milieu rural

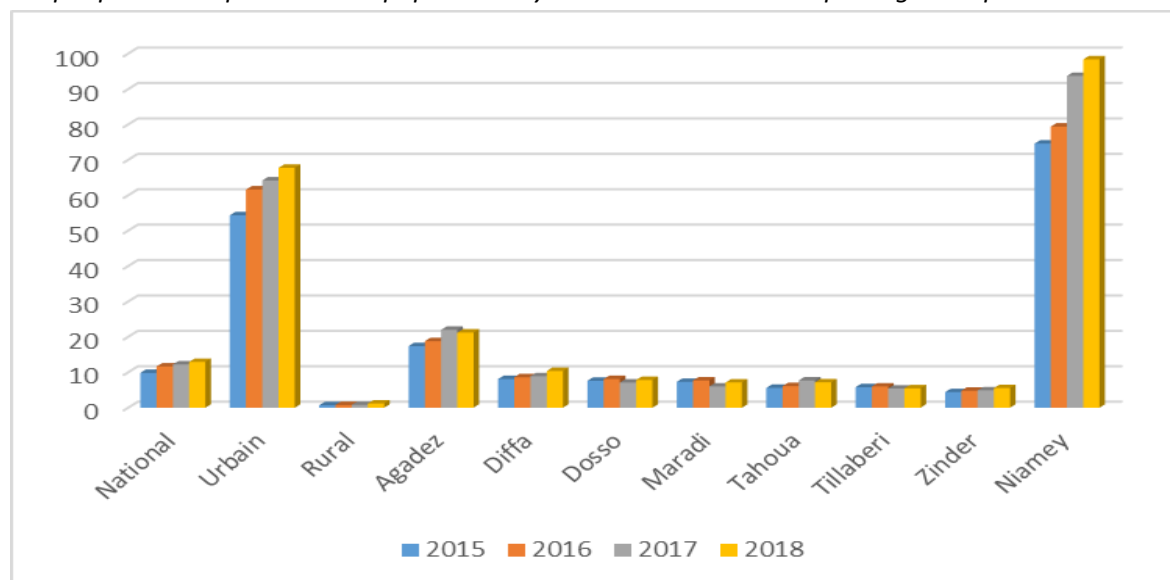
Cible 7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

➤ Indicateur 7.1.1 : Proportion de la population ayant accès à l'électricité

La proportion de la population ayant accès à l'électricité est passée de 9,83% en 2015 à 13,6% en 2019, soit un gain de 3,77 points de pourcentage. Quant au taux d'accès des populations en milieu rural, il est passé de 0,71% en 2015 à 1,14% en 2019, soit un gain de 0,43 point de pourcentage.

De fortes disparités sont aussi notées entre les régions. En effet, les régions où la population utilise le plus l'électricité comme source d'énergie sont Niamey (76,6%) et Agadez (32,7%).

Graphique 32: Proportion de la population ayant accès à l'électricité par région et par milieu



Source : DS Ministère de l'Énergie

Par ailleurs, le nombre de localités électrifiées est passé de 563 en 2015 à 868 en 2019. La puissance installée est passée de 136,8 MW en 2015 à 229,2 en 2019. La disponibilité de l'électricité s'est considérablement améliorée avec 359 interruptions en 2015 contre 212 en 2019¹³. L'indice de durée moyenne de coupures (SAIDI) est, quant à lui, passé de 339h en 2017 à 247h en 2019. Il convient de souligner que ces indicateurs restent au-dessus des critères acceptables par le classement Doing

¹³ Données de janvier à octobre 2019

Business qui sont respectivement de 100 heures par an pour la durée moyenne des coupures et 100 interruptions par an pour la fréquence moyenne des coupures.

Le secteur de l'énergie a enregistré d'importantes réformes institutionnelles et réglementaires pour améliorer la gouvernance et l'exploitation du secteur. Ainsi, le renforcement du cadre institutionnel concerne notamment (ii) la création de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Énergie – ARSÉ ; (iii) la création de l'Agence Nigérienne de Promotion de l'Électrification en milieu Rural (ANPER) ; (iv) la transformation du CNES (Centre National d'Énergie Solaire) en Agence Nationale d'Énergie Solaire (ANERSOL). Dans le domaine du nucléaire civil, une Haute Autorité Nigérienne à l'Énergie Atomique (HANEA) a été créée pour la promotion du nucléaire civil ainsi qu'une Autorité de Régulation et de Sécurité Nucléaires. En plus, le cadre juridique et réglementaire a été renforcé à travers l'adoption de textes législatifs et réglementaires notamment (i) La loi 2015-39 modifiant et complétant les dispositions du Code Général des Impôts relatives à la Taxe Spécifique d'Électricité (TSE), (ii) la loi portant Code de l'électricité consacrant ainsi l'ouverture du secteur aux privés ainsi que les décrets subséquents dont les conventions de concessions du service public de l'électricité ; suivie de la mise en conformité des conventions de concession de la NIGELEC et de la SONICHAR, ainsi que de la mise en place progressive d'outils visant une meilleure gouvernance avec le contrat de performance Etat – NIGELEC, (iii) le Décret n°2019-462 portant adoption du Code de réseaux d'électricité au Niger; (iv) la loi 2018-73 portant régime fiscal et douanier spécifique applicable à la Société Nigérienne de Charbon d'ANOOU-ARAREN (SONICHAR-SA), (v) le décret portant approbation de la convention de concession de l'activité de service public de production de l'énergie électrique entre l'Etat du Niger et ISTITHMAR WEST AFRICA (vi) du décret fixant les modalités de réalisation des Projets d'Électrification Rurale Autonome hors Réseau au Niger (PERAN) et (vii) du décret portant sur le Code de réseaux électriques au Niger. En outre, il faut noter l'adoption du Document de Politique Nationale d'Électricité (DPNE) et de la Stratégie Nationale d'Accès à l'Électricité (SNAE), menant vers la planification jusqu'à l'horizon 2035 des investissements requis en vue du développement de l'offre d'approvisionnement en énergie électrique (Schéma Directeur Production – Transport) et de l'accès à l'électricité (Plan Directeur d'accès à l'Électricité).

➤ **Indicateur 7.1.2 : Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres**

La proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres est passée d'environ 3,7% en 2014¹⁴ à 4,6% en 2018. Elle est de 19,1% en milieu urbain contre 0,2% en milieu rural.

D'autre part, la proportion des ménages utilisant principalement les technologies propres pour la cuisson est de 27,8% à Niamey, 15,4% à Agadez, 10,9% à Diffa, 2,9% à Dosso, 2,4% à Maradi, 2,3% à Zinder, 2,1% à Tahoua et 0,1% à Tillabéry.

Des efforts ont également été réalisés dans le cadre de la promotion des énergies domestiques, Pour promouvoir le gaz butane au Niger, le Gouvernement s'est doté d'une stratégie de promotion de son utilisation et son plan d'actions. Ainsi, plusieurs campagnes de promotion et de vulgarisation du gaz butane et de ses accessoires ont été réalisées dans les grandes villes du Niger et également en milieu rural. Dans le cadre de la vulgarisation et de la promotion de l'utilisation du gaz pétrole

¹⁴ ECVMA, 2014, INS

liquéfié et sa substitution au bois de chauffe, les efforts entrepris ont permis d'intensifier la vente de Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL) qui est passée de 2.834 tonnes en 2010 à environ 21.227 tonnes en 2019 tonnes , ce qui porte à 164.628 tonnes, la quantité de GPL vendue de 2011 à 2019. A cela s'ajoutent la vente de foyers à charbon minéral carbonisé et la production de charbon minéral pour un total cumulé sur la période de 10.388 tonnes.

Cible 7.2 : D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial

Indicateur 7.2.1 Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie.

La part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie est passée de 0,25% en 2015¹⁵ à 1% en 2018. Soit un gain de 0,75 point de pourcentage.

D'autre part, la part des énergies renouvelables (essentiellement solaire au Niger) dans la production d'électricité qui est passée de 1,68% en 2015 à 2,49% en 2018.

Cible 7.b : D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent

Indicateur 7. b.1 : Investissements dans l'efficacité énergétique en pourcentage du PIB et montant de l'investissement étranger direct sous la forme de transferts financiers destinés à l'infrastructure et à la technologie nécessaire aux services de développement durable.

Les investissements dans l'efficacité énergétique en pourcentage du PIB étaient de 0,002% en 2017. Ce résultat traduit que l'investissement dans l'efficacité énergétique est faible malgré le besoin croissant de la population en énergie.

4.7.2. Défis, les enjeux nouveaux

- la dépendance du pays pour son approvisionnement en énergie électrique continue de freiner le développement économique et sociale des nigériens ;
- l'insuffisance des crédits alloués au secteur ;
- l'immensité du territoire qui nécessite d'énormes investissements publics ;
- la faiblesse des infrastructures de stockage, de transport et de distribution.
- le manque de la sensibilisation sur l'utilisation des carburants et technologies propres;
- l'amélioration de l'accès à l'électricité;
- la réalisation du barrage hydro-électrique de Kandaji, de la centrale thermique de Salkadamna et de la centrale électronucléaire;
- l'augmentation des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique

4.7.3. Mesures prises pour remédier aux lacunes et aux défis existants

- la construction de la Centrale électrique diesel de 100 MW de Gourou banda et du barrage de Kandadji;

¹⁵ Ministère de l'Energie

- le renforcement de la centrale électrique de Goudel avec la mise en place des groupes électrogènes à pétrole brute d'une capacité de 89 MW. Le taux d'exécution du projet est supérieur à 50%.
- la mise en place d'une structure (ANPER) dédiée entièrement à la promotion de l'électrification en milieu rural et a renforcé le cadre réglementaire en vue de permettre une meilleure participation du secteur privé au financement des infrastructures énergétiques ;
- La poursuite de l'électrification en milieu rural à travers l'installation des mini réseaux, la distribution des kits individuels ;
- la création de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE) ;
- la mise en œuvre du projet d'accès aux services électriques solaires (NESAP) et la création d'une cellule nationale de promotion du gaz domestique ainsi que l'installation de 2873 lampadaires solaires ;
- Amélioration du cadre juridique ;
- La mise en œuvre des projets d'Hybridation des centrales ;
- l'extension des réseaux NIGELEC ;
- la mise en œuvre du Programme Electronucléaire du Niger avec la construction d'une centrale nucléaire d'une capacité de 2000 MW dont la mise en service est prévue pour le premier janvier 2030.

4.8. OBJECTIF 8 – PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ECONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGEE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DECENT POUR TOUS

Pour cet objectif, cinq cibles dont trois prioritaires et deux de mise en œuvre, ont été retenues.

4.8.1. Situation et tendances

Il a été enregistré un taux de croissance annuel moyen du PIB 5,38% sur la période 2016-2019, contre un taux d'accroissement démographique de 3,7%. Toutefois, avec l'impact de la pandémie du COVID-19, le taux de croissance serait à 1% en 2020.

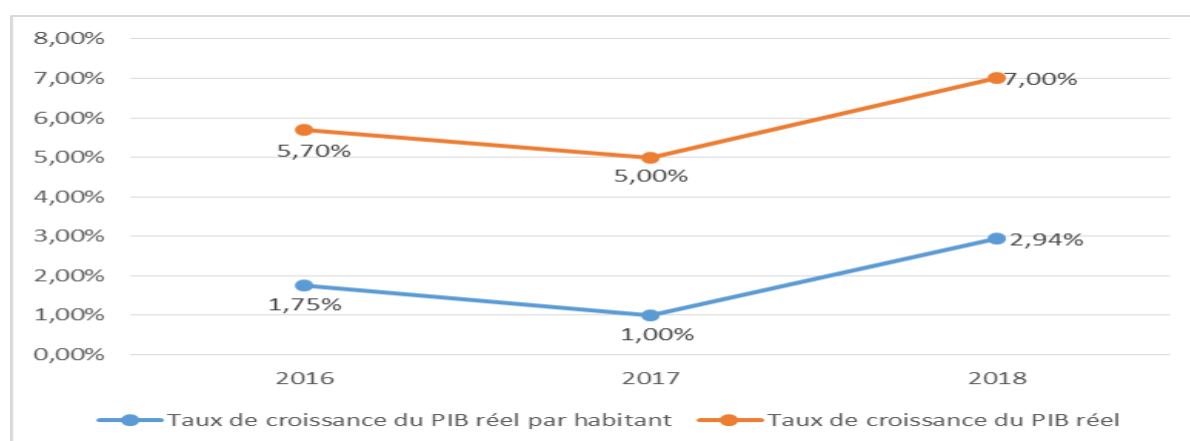
Cible 8.1 : Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuel du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés.

➤ Indicateur 8.1.1 : Taux de croissance annuel du PIB réel par habitant

Sur la période 2015-2018, le taux de croissance du PIB réel annuel moyen est de 5,84% et 1,73% pour le taux de croissance annuel moyen du PIB réel par tête. Un autre fait marquant qui ressort de l'analyse de l'évolution du taux de croissance du PIB réel est que ses fluctuations sont de moins en moins marquées par les sécheresses répétitives. Il s'agit là, d'un résultat probant de la mise en œuvre de l'initiative 3N avec notamment le développement de la culture irriguée.

Le graphique montre que le PIB réel global et le PIB réel par habitant évoluent dans le même sens. L'écart entre les deux courbes illustre dans quelle mesure l'accroissement démographique réduit le rythme de croissance du PIB réel par habitant.

Graphique 33: Taux de croissance du PIB réel et du PIB réel par habitant



Source : Etabli sur la base des statistiques de l'INS

Cible 8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.

➤ **Indicateur 8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe.**

A l'instar des pays moins développés, au Niger le secteur informel occupe une place prépondérante dans l'activité économique. Il est d'ailleurs considéré comme un filet social en période de crise car il demeure le principal pourvoyeur d'emplois et de revenus pour bon nombre de ménages. Le PIB informel représente plus de 50% du PIB total sur la période.

En 2017, la proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles était de 89%¹⁶. Le bilan de l'emploi fait apparaître qu'au niveau du secteur institutionnel non agricole, les emplois formels représentent 92,8% des emplois fournis par le secteur public contre 7,2% des emplois informel. A contrario, c'est le secteur privé qui regorge plus d'emplois informels avec 99,3% contre 0,7% d'emplois formels. La même situation est observée au niveau des ménages avec 99,2% d'emplois informels contre 0,8% d'emplois formels. Globalement l'emploi formel représente 11,1% contre 88,9% d'emplois informels.

Cible 8.5 : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

➤ **Indicateur 8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap.**

La rémunération horaire moyenne estimée à partir de la rémunération moyenne annuelle par habitant en FCFA n'a pas connue une amélioration significative. Elle passe de 49 387 F CFA en 2015 à 48 584 F CFA en 2016 ; 48 998 FCFA en 2017 et 49 776 F CFA en 2018.

Tableau 14: Evolution de la rémunération moyenne annuelle par habitant en FCFA de 2015 à 2018

Rémunération moyenne annuelle par habitant	Années			
	2015	2016	2017	2018
	49 387	48 584	48 998	et 49 776

Source : Comptes Nationaux, INS

Il faut noter, qu'il n'y a pas au Niger une différenciation de rémunération selon le sexe ni selon le type de handicap dans les textes.

➤ **Indicateur 8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap**

L'analyse de la sous-utilisation de la main d'œuvre en termes de taux de chômage au sens du BIT fait ressortir un taux de chômage de 7,9% au Niger. Ce taux de chômage est relativement le même chez les femmes (7,7%) que chez les hommes (8,0%). Selon le groupe d'âges, le chômage touche beaucoup plus les jeunes de 15-24 ans avec 17,3% que ceux âgés de 15-34 ans (12,2%).

L'analyse selon le niveau d'instruction fait ressortir un taux de chômage au sens du BIT relativement plus élevé chez les personnes qui ont le niveau primaire avec 9,6% suivies de celles qui n'ont aucun niveau (7,9%), le niveau secondaire (7,0%) et le niveau supérieur (5,0%).

¹⁶ INS, ERI-ESI, 2017

Il est de 7,0% en milieu urbain contre 8,3% en milieu rural. L'analyse selon la région de résidence révèle un taux de chômage au sens du BIT plus élevé dans la région de Zinder (10,8%), suivie de Maradi (10,3%), Tillabéry (9,3%), Niamey (7,3%), Dosso (7,2%). C'est dans la région de Diffa et Tahoua que le taux de chômage au sens du BIT est moins élevé avec respectivement 3,5% et 4,0%.

Selon les résultats de l'enquête, le taux combiné du sous-emploi lié au temps de travail et du chômage au Niger est évalué à 29,8% dont 35,7% chez les femmes et 27,2% chez les hommes. Comme pour le cas du taux du chômage au sens du BIT, cet indicateur est plus élevé chez les jeunes âgés de 15-24 ans avec 36,1% contre 33,7% chez ceux âgés de 15-34 ans. Ce taux reste relativement proche tant en milieu urbain (28,0%) qu'en milieu rural (30,4%). L'analyse selon la région de résidence montre que c'est dans la région de Maradi (43,0%) et celle de Zinder (40,3%) que le taux combiné du sous-emploi lié au temps de travail et du chômage est le plus élevé alors qu'il est le plus bas dans la région de Niamey (17,0%) et celle de Tahoua (19,5%).

S'agissant particulièrement du taux de sous-utilisation de la main d'œuvre, les résultats de l'enquête montrent qu'il est de 60,2%. Cela signifierait qu'au Niger la main d'œuvre est utilisée à 39,8% de ses capacités productives. Cet indicateur est de 72,6% chez les femmes contre 51,9% chez les hommes. Les jeunes âgés de 15-24 ans sont sous-utilisés à 74,6% contre 69,2% pour ceux qui sont âgés entre 15 à 34 ans. L'analyse par niveau d'instruction fait ressortir un taux de 62,4% pour ceux qui n'ont aucun niveau, 58,2% pour le primaire, 50,9% pour le secondaire et 30,4% pour le supérieur. En milieu urbain, ce taux est de 43,3% contre 29,4% pour la ville de Niamey. Selon les régions, c'est à Dosso que cet indicateur est le plus élevé (71,5%), suivie de Maradi (69,9%), de Diffa (64,9%), de Tillabéry (62,5%) et de Tahoua (52,9%).

Cible 8.a. Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés

➤ **Indicateur 8.a.1 Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce.**

L'aide pour le commerce facilite les échanges des pays en développement, et en particulier des pays les moins avancés. Beaucoup de pays en développement se heurtent à diverses contraintes sur le plan de l'offre et de l'infrastructure commerciale, qui limitent leur capacité de prendre part aux échanges internationaux.

Le tableau ci-après présente l'évolution de l'aide pour le commerce entre 2016 et 2017 :

Tableau 15: Evolution de l'aide pour le commerce et développement

Rubriques	2006/08	2014/16	2017	variation : 06/08-17
Aide publique au développement (APD) en millions de dollars	999.8	948.3	1257.9	26%
<i>Dont Aide pour le commerce</i> en millions de dollars	<i>92.0</i>	<i>155.6</i>	<i>283.2</i>	<i>208%</i>
<i>Aide pour le commerce (%APD)</i>	<i>9%</i>	<i>16%</i>	<i>23%</i>	<i>14%</i>

Source: UNCTAD, UNCTADstat; WB, World Development Indicators; OECD, DAC-CRS Aid Activities Database

Il ressort de ce tableau qu'une part de plus en plus croissante de l'APD est affectée à la facilitation du commerce. D'une moyenne de 16% entre 2014 et 2016, elle est passée à 23% de l'APD en 2017.

Les principaux donateurs de l'aide pour le commerce sont indiqués dans le tableau suivant :

Tableau 16: Principaux donateurs de l'aide pour le commerce

Partenaires	Montants (million de dollars)	%
IDA	135.9	48
UE	67.8	24
France	14.7	5
OPEC	11.0	4
USA	10.4	4

Source: OECD, DAC-CRS Aid Activities Database

L'IDA et les institutions de l'union Européenne restent les plus grands donateurs, les montants donnés par ces deux partenaires reprennent 72% du montant total de l'aide au commerce pour le Niger.

Les trois domaines prioritaires sont :

- Accès au financement : facilité l'accès au financement pour les activités commerciales
- Facilitation du commerce : un désenclavement interne et externe des marchés notamment grâce à l'amélioration de la logistique et à l'assouplissement des entraves à la circulation des biens et services
- Diversification des exportations : accroître l'offre des biens et services faisant l'objet de commerce.

Cette aide a été orientée principalement dans les secteurs de l'agriculture, forêt et pêche, et de la production et la fourniture d'énergie, pour plus de 69% des fonds destinés à l'aide au commerce. Pour le Niger, le secteur agricole représente un créneau porteur pour l'offre d'exportation et plusieurs produits font l'objet d'une demande internationale sans cesse croissante.

Tableau 17: Répartition par secteur d'activité

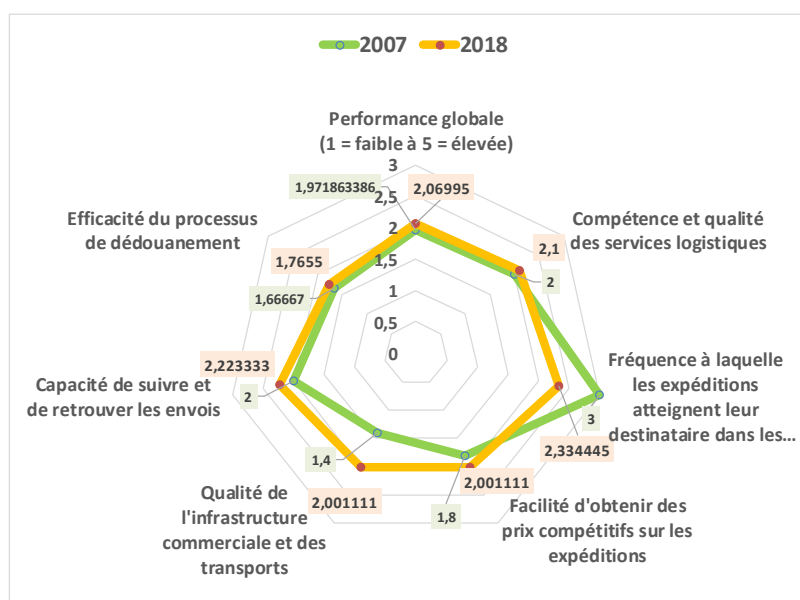
Rubriques	Montant (millions de \$ US)	En %
Politique et réglementation commerciales	0,5	0,18%
Facilitation du commerce	2,14	0,76%
Transport et stockage	28,08	9,92%
Communications	26,93	9,51%
Production et fourniture d'énergie	68,22	24,09%
Services aux entreprises et autres services	2,24	0,79%
Services bancaires et financiers	2,56	0,90%
Agriculture, forêt et pêche	128,1	45,24%
Industrie	7,5	2,65%
Mines et exploitation minière	16,86	5,95%
Tourisme	0	0,00%
Ajustement lié au commerce	0	0,00%
Total	283,13	100,00%

Source: OECD, DAC-CRS Aid Activities Database

L'indice de performance logistique a connu une relative amélioration en 2018 par rapport à son niveau de 2007.

Graphique 34: Indice de performance logistique

Les composantes de l'indice ayant connu des nettes améliorations sont : la facilité d'obtenir des prix compétitifs sur les expéditions; la qualité de l'infrastructure commerciale et des transports et la capacité de suivre et de retrouver les envois. La composante « la fréquence à laquelle les expéditions atteignent leur destinataire dans les délais fixés » demeure une préoccupation majeure pour le Niger.



➤ **Indicateur 8.b.1 Dépenses publiques totales consacrées aux programmes de protection sociale et d'emploi, en proportion des budgets nationaux et du PIB**

Cet indicateur (en pourcentage du PIB) passe de 0,015% en 2015 à 0,017% en 2016 pour atteindre 0,082% en 2017.

4.8.2. Défis, les enjeux nouveaux

- La réalisation et le maintien d'un taux de croissance économique supérieure ou égale à 7% (jugé nécessaire pour réduire significativement le niveau de pauvreté et satisfaire aux besoins sociaux importants liés à la croissance démographique) ;
- le caractère erratique de la croissance économique dû au poids de l'agriculture qui est vulnérable aux chocs climatiques, aux fluctuations des cours des matières premières, notamment les principaux produits d'exportations (l'uranium et le pétrole) et à la faible diversification de l'économie ;
- l'économie reste dominée par le secteur informel représentant plus de 60% du PIB;
- Le potentiel du secteur privé fortement entravé par les contraintes liées à l'environnement des affaires, la faiblesse de l'offre d'électricité, le coût élevé des transports, l'insuffisance de compétences, le faible accès au crédit, la dégradation progressive des ressources naturelles ;
- l'inadéquation structurelle entre la demande et l'offre d'emploi, liée à la performance relativement faible de l'économie par rapport au dynamisme démographique, de la précarité des emplois et de la vulnérabilité des acteurs du secteur informel.

4.8.3. Mesures prises pour remédier aux lacunes et aux défis existants

- le gouvernement a initié un processus de formulation des documents de planification stratégique de développement à court, moyen et long termes et leur mise en œuvre : il s'agit du Plan de Développement Economique et Social-PDES (2017-2021) ; la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) « Niger 2035 » ;
- La Politique Nationale de l'Emploi en cours de révision dont les principaux axes stratégiques sont : le renforcement des bases d'une croissance économique durable ; la résistance aux chocs et à la dynamique des espaces ruraux ; la promotion de l'accès à l'emploi urbain; la promotion de l'emploi des jeunes ; la valorisation des ressources humaines et la formation professionnelle ; le développement d'actions ciblées par l'investissement dans le secteur privé en vue de créer plus d'emplois ; l'information sur le marché du travail et gestion de la pauvreté ;
- Un Plan d'Action National d'Investissement de 154 Milliards de FCFA sur une durée de trois ans dans les Emplois pour les Secteurs Sanitaires et Sociaux conformément à la recommandation du Secrétaire Général des Nations Unies ;
- La mise en œuvre d'un Programme National de Volontariat pour le Développement ;
- la transformation de l'agriculture (chaînes de valeur) ;
- la consolidation des produits et services touristiques existants et le développement de nouveaux pôles en se basant sur les normes de qualité et de durabilité ;
- la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes à travers la mise en place d'un fond de développement de l'entrepreneuriat des jeunes et la formation des jeunes déscolarisés pour exercer des professions indépendantes ;
- la formulation et l'adoption du PPTD du Niger dans le cadre de l'agenda du travail décent.

4.9. OBJECTIF 9– METTRE EN PLACE UNE INFRASTRUCTURE RESILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION SOUTENABLE QUI PROFITE A TOUS ET ENCOURAGER L’INNOVATION

Trois cibles sont considérées comme prioritaires pour le Niger. A celles-là s’ajoutent trois cibles de mise en œuvre.

4.9.1 Situation et tendances

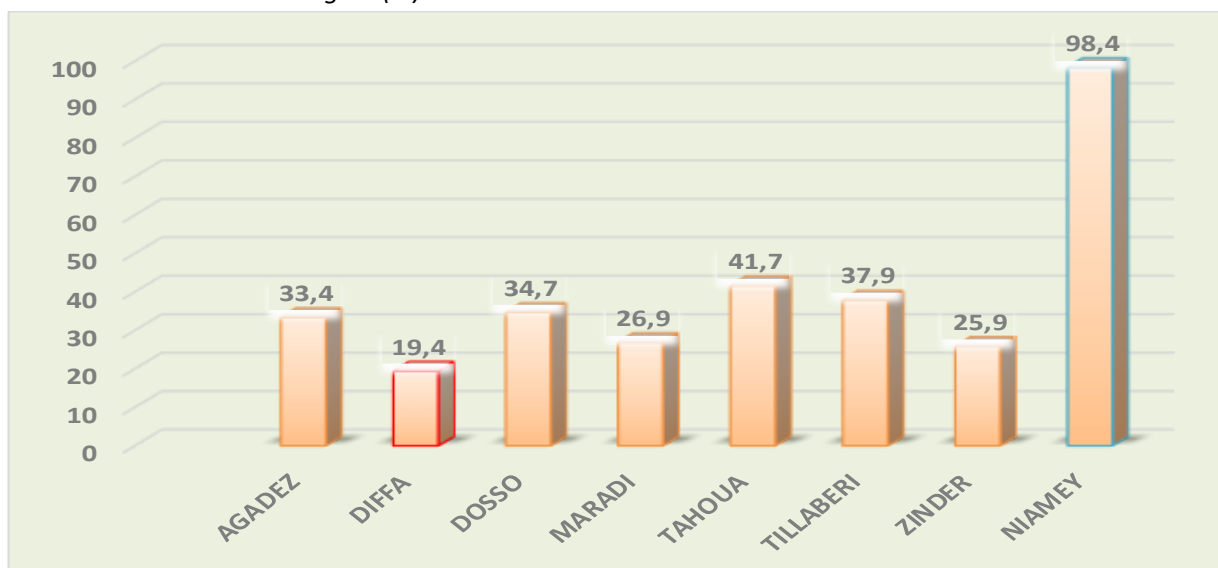
Cible 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser développement économique et le bien-être de l’être humain, en mettant l’accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d’équité.

➤ Indicateur 9.1.1 Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d’une route praticable toute l’année

La proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d’une route praticable toute l’année est passée de 35,6% en 2015 à 36,7% en 2019. Cela traduit qu’environ 63,3% de la population n’a pas accès à une route praticable toute l’année dans un rayon de deux (2) kilomètres.

Aussi, des disparités existent au niveau interne. La proportion de population rurale se trouvant à moins de 2 km d’une route fiable est de 98,4% à Niamey, (proportion la plus élevée) et seulement de 19,4% à Diffa (proportion la plus faible).

Graphique 35 : Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d’une route praticable toute l’année en 2018 selon la région (%)



Source : Ministère de l’équipement

➤ Indicateur 9.1.2 Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport

Le nombre de passagers transportés par voie aérienne est passé de 311 700 en 2015 à 363 093 en 2018, soit une augmentation de 51 393 passagers sur la période. Cela est en lien avec l’élévation du taux de conformité aux exigences internationales de l’aviation civile en matière de sécurité et sûreté qui enregistre une performance de 75% pour une moyenne mondiale de 64%.

Pour le transport terrestre, le nombre de passagers est passé de 3 343 461 en 2015 à 2 172 571 en 2016 et à 2 919 586 en 2017.

S'agissant du volume de fret de transport routier, il est passé de 3 367 351 tonnes en 2015 à 3 521 284 tonnes en 2017, soit une augmentation de 153 933 tonnes sur la période. Cette augmentation s'explique par le développement des activités pétrolières notamment l'exportation des produits pétroliers raffinés.

Tableau 18: Volume du fret du transport routier (en tonnes)

Années	Importations	Exportations	Total
2015	2 923 373	443 978	3 367 351
2016	2 571 059	314 090	2 885 149
2017	2 836 734	684 550	3 521 284

Source : Ministère des Transports / Direction de l'Observatoire des Transports /CNUT

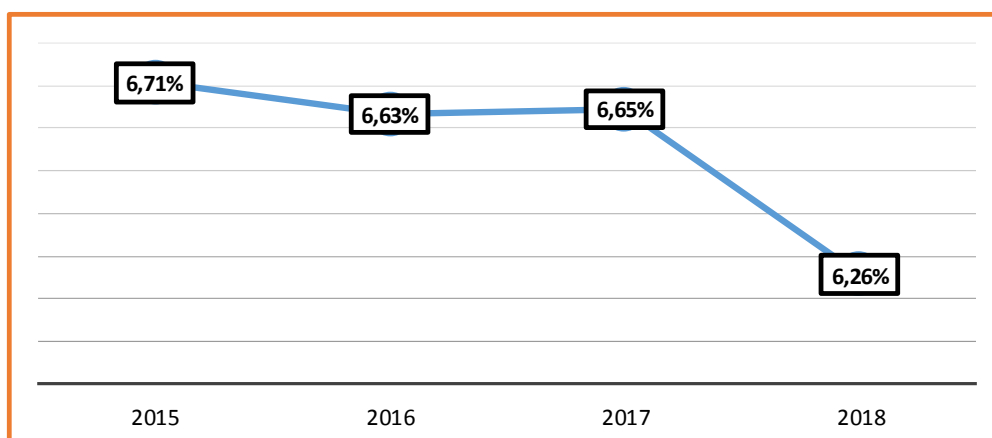
Cible 9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.

➤ **Indicateur 9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par Habitant**

La valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB s'est dégradée en passant de 6,7% en 2015 à de 6,3% en 2018. Pour atteindre l'industrialisation, stade nécessaire et ultime du développement économique et social d'un pays, la part de l'industrie dans le PIB devait croître et remplacer d'autres activités traditionnelles et artisanales comme l'agriculture ou l'industrie extractive.

S'agissant de la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant, elle est passée de 20 040 F CFA en 2015 à 20 758 en 2018, soit une hausse de 718 f CFA sur la période.

Graphique 36: Evolution de la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB (%) de 2015 à 2018.



Source : Comptes Nationaux, INS

➤ **Indicateur 9.2.2 Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total**

L'emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total est très faible au Niger, il passe de 0,01% en 2015 à 0,03% en 2016. Cela traduit le faible développement de l'industrie manufacturière.

Cible 9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.

➤ **Indicateur 9.5.1 : Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB**

En 2013, les dépenses de recherche-développement en proportion du PIB, représentaient seulement 0,035%. Cela traduit que les investissements dans le domaine de la recherche scientifique sont très faibles et ne permettent pas un développement conséquent du domaine. Il faut cependant noter que beaucoup de dépenses en matière de recherche-développement financées par des partenaires échappent souvent à la comptabilité de l'Etat.

➤ **Indicateur 9.5.2 : Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants.**

En 2015, le nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants était seulement de 30. Par ailleurs, le Gouvernement a adopté une stratégie nationale de développement de la recherche dont la mise en œuvre permettrait d'améliorer le niveau de l'indicateur.

Cible 9.a : Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement

➤ **Indicateur 9.a.1 : Montant total de l'aide publique internationale (aide publique au développement et autres apports du secteur public) alloué aux infrastructures,**

Tableau 19: Montant total de l'aide publique internationale alloué aux infrastructures de 2015 à 2018 (en milliard de CFA)

2015	2016	2017	2018
74, 73	155, 28	429, 29	538, 17

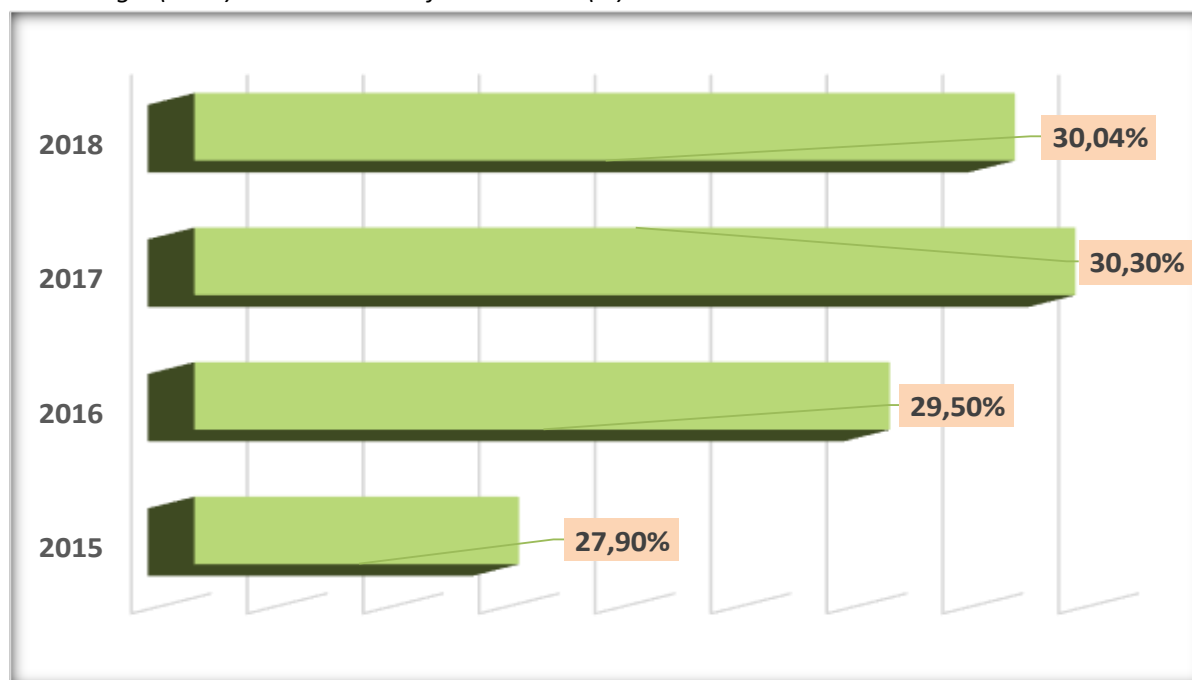
Source : Ministère du Plan

Cible 9.b Soutenir les activités de recherche -développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises.

➤ **Indicateur 9.b.1 : Proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de Moyenne et Haute Technologie (MHT)**

La proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de Moyenne et Haute Technologie (MHT) est passée de 27,9% en 2015 à 30,4 % en 2018, soit un gain de 2,5 points de pourcentage en lien avec l'amélioration des infrastructures du secteur de la technologie de l'information et de la communication.

Graphique 37: Evolution de la proportion de valeur ajoutée des secteurs de Moyenne et Haute Technologie (MHT) dans la valeur ajoutée totale (%) de 2015 à 2018.



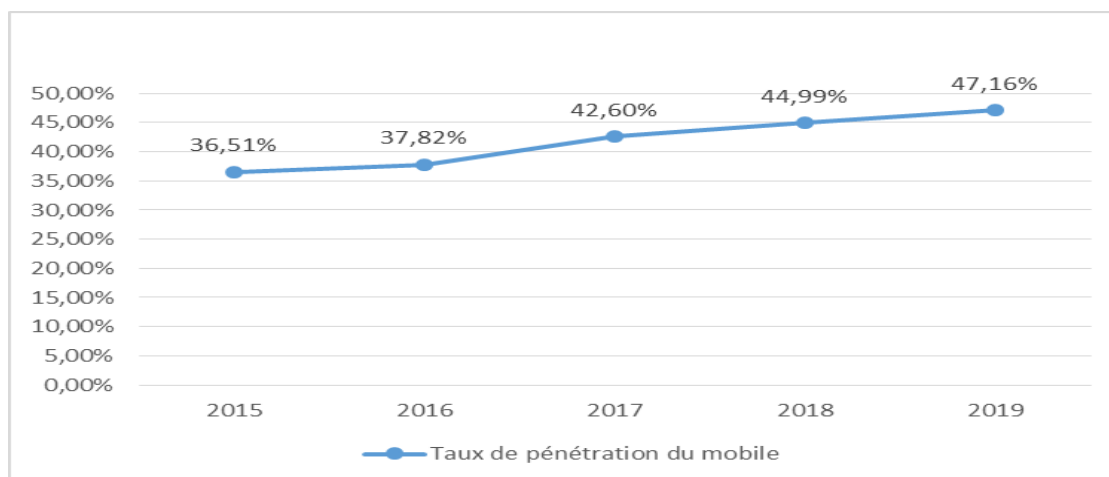
Source : Comptes Nationaux, INS.

Cible 9.c : Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020

➤ **Indicateur 9.c.1 : Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par types de technologie**

La proportion de la population ayant accès à un réseau mobile est passée de 36,51% en 2015 à 47,16% en 2018, soit un gain de 10,65 points de pourcentage. Cette évolution est en lien avec les réformes du cadre réglementaire visant à améliorer la couverture, l'accès et la pénétration des services TIC avec notamment l'attribution des licences globales (2G, 3G et 4G) aux opérateurs des téléphonies (ORANGE NIGER S.A, Airtel Niger, Moov Niger) et des licences relatives à la livraison et l'installation des infrastructures de télécommunications et des services internet (American Tower Corporation, Easton Towers). Il faut aussi noter l'adoption du document de Politique Sectorielle des Télécommunications et des TIC, la Stratégie Nationale de Transition vers la Télévision Numérique Terrestre.

Graphique 38: Evolution de la pproportion de la population ayant accès à un réseau mobile de 2015 à 2019



Sources de données : MP/T/EN

4.9.2. Défis, les enjeux nouveaux

- l'enclavement de la majorité des zones rurales du Niger;
- l'étroitesse du marché intérieur ;
- la concurrence déloyale des produits importés et ceux des producteurs informels
- le coût élevé des facteurs de production (énergie, TIC, matières premières, ressources humaines spécialisées, l'accès difficile au crédit bancaire notamment pour les jeunes.) ;
- l'absence d'une politique de développement industriel soutenue;
- la restructuration et la mise à niveau des entreprises industrielles ;
- la promotion de la qualité des produits industriels nationaux;
- la faible compétitivité des produits locaux ;
- améliorer le climat des affaires et appuyer la création d'entreprises des jeunes de production et de transformation des matières premières agro-sylvo-pastorales

4.9.3. Mesures prises pour remédier aux lacunes et aux défis existants

- Adoption d'un document de politique nationale qualité ;
- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action de l'amélioration du climat des affaires ;
- la révision du code des investissements et la création du guichet unique de mise en œuvre du code des investissements ;
- la définition d'un cadre juridique régissant le partenariat public privé (PPP) ;
- la création d'une Agence Nationale de la Promotion des Projets Stratégiques (ANPIPS) ;
- la création d'une Agence Nationale de Vérification de Conformité aux Normes (AVCN) ;

4.10. OBJECTIF 10 – REDUIRE LES INEGALITES ENTRE LES PAYS ET EN LEUR SEIN

Pour réduire les inégalités entre les pays et en leur sein, trois cibles ont été retenues comme prioritaires pour le pays auxquelles s'ajoute une cible de mise en œuvre.

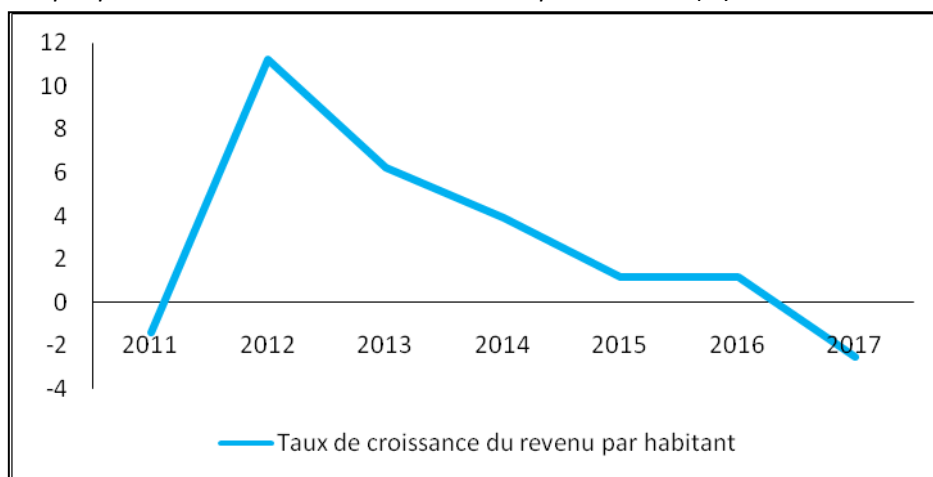
4.10.1. Situation et tendances

Cible 10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.

➤ **Indicateur 10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population.**

L'accroissement du revenu par habitant reste globalement positif ces dernières années. Cependant, il observe une tendance à la baisse depuis 2013 en passant de 6,2% à 1,2% en 2015 et à -2,5% en 2017 comme l'indique le graphique suivant.

Graphique 39: Taux de croissance du revenu par habitant (%) entre 2011 et 2017



Source : INS

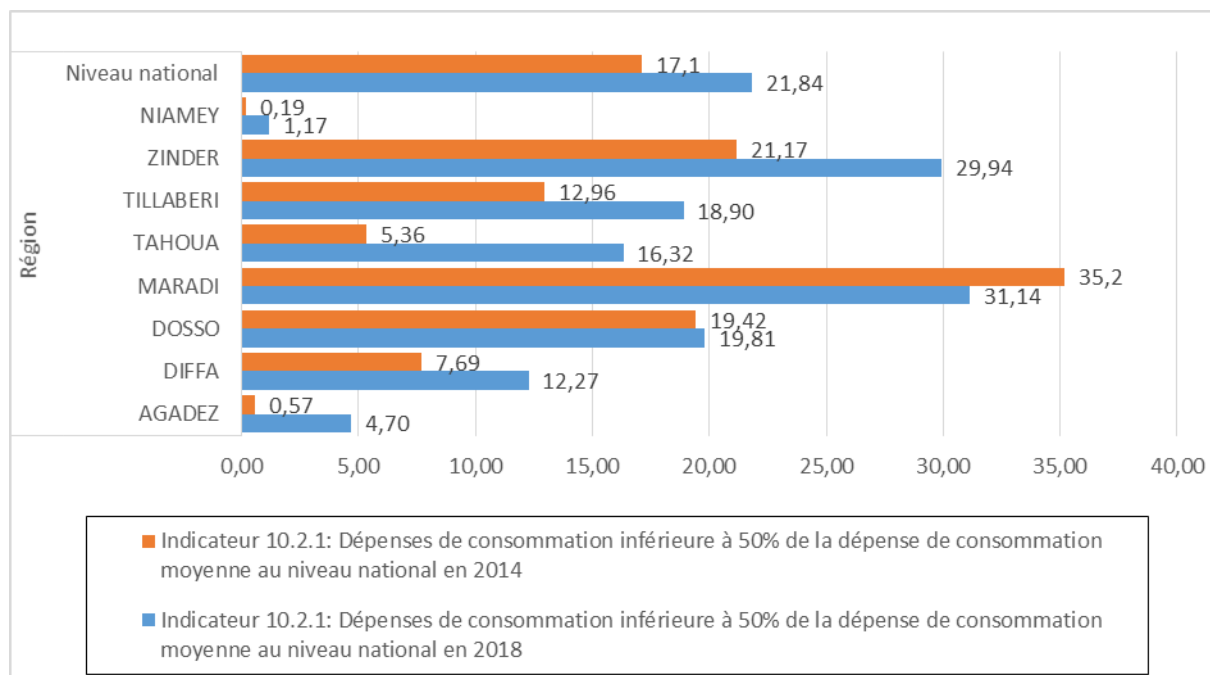
Cible 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

➤ **Indicateur 10.2.1 Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen, par âge, sexe et handicap**

Les dépenses de consommation de revenu inférieur à 50% de la consommation moyenne au niveau national sont passées de 17,1% en 2014 à 21,84% en 2018.

Des disparités existent entre les régions par rapport aux dépenses de consommation de revenu inférieur à 50% de la consommation moyenne au niveau national.

Graphique 40: Dépenses de consommation de revenu inférieur à 50% de la consommation moyenne au niveau national

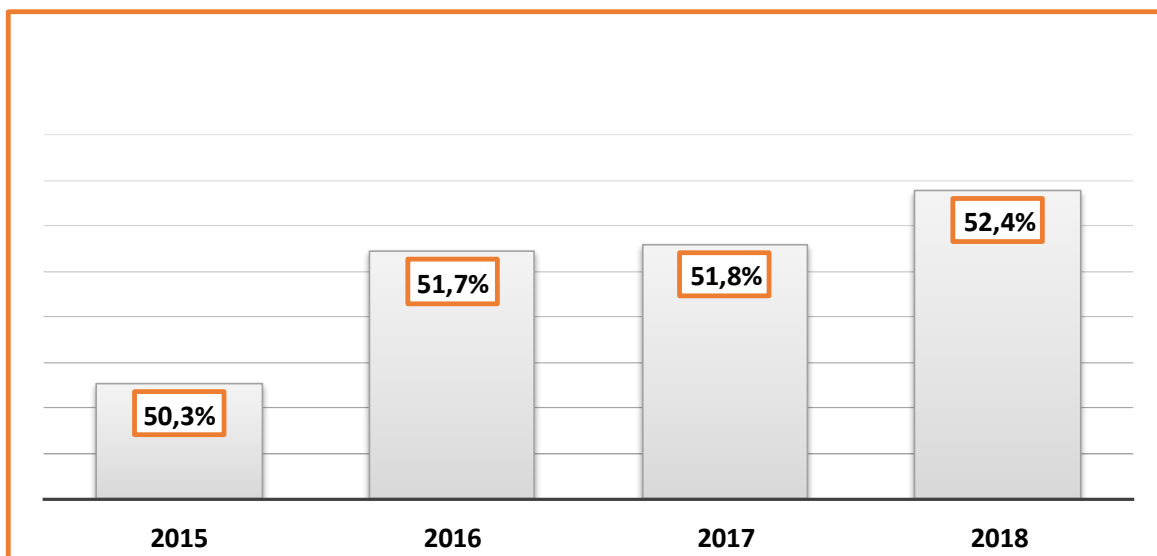


Cible 10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.

➤ **Indicateur 10.4.1 Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux**

La part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux passe de 50,3% en 2015 à 52,4% en 2018 comme en témoigne le graphique ci-dessous. L'évolution de cet indicateur est conforme dans une certaine mesure à l'évolution de la force du travail dont le taux d'accroissement tourne autour de 3,9% sur la période selon les statistiques de la banque mondiale.

Graphique 41: Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux



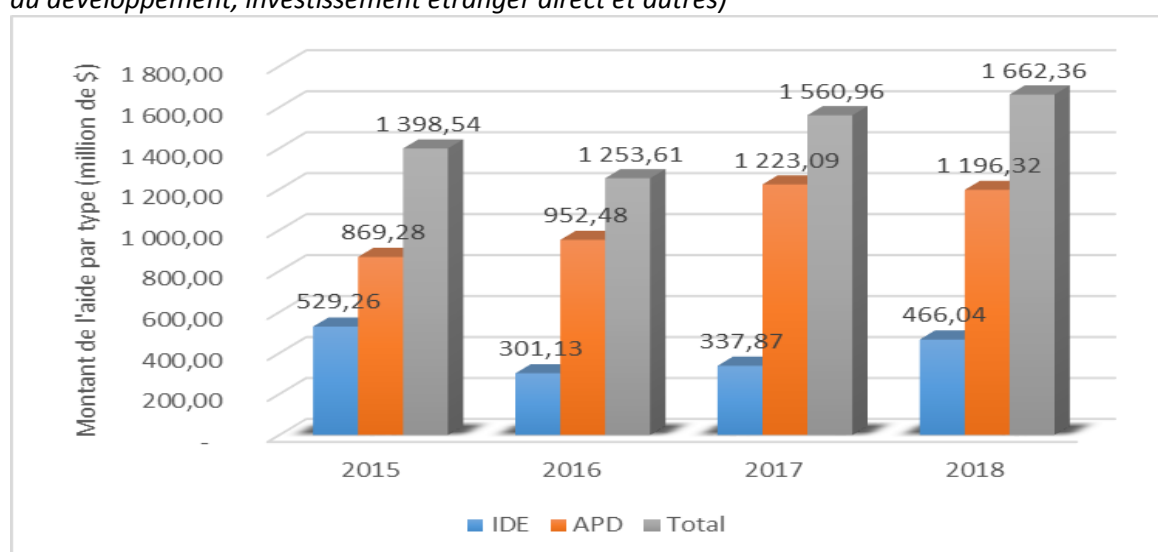
Source : Comptes Nationaux, INS

Cible 10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux.

➤ **Indicateur 10.b.1 Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres)**

Le montant total des ressources allouées au développement (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres) est passé de 1 398,54 millions de dollars en 2015 à 1662,36 millions de dollars en 2018.

Graphique 42: Evolution du montant total des ressources allouées au développement (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres)



Source : Ministère du Plan

Cible 10. c D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %

4.10.2. Défis, les enjeux nouveaux

- Faible allocation des ressources allouées en vue de réduire les inégalités dans l'offre de services sociaux de base (santé, éducation, accès aux infrastructures, à l'eau potable, etc.) entre milieu rural et milieu urbain ;
- faible adéquation entre la croissance démographique avec celle de la richesse créée par l'économie et l'élargissement de la classe moyenne ;
- Mise en œuvre des politiques publiques pro-pauvres notamment la politique nationale de protection sociale, la politique de santé, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement.

4.10.3. Mesures prises pour remédier aux lacunes et aux défis existants

- la loi n°2018-22 du 27 avril 2018 déterminant les principes fondamentaux de protection sociale et son décret d'application;
- la loi n° 2019-62 du 10 décembre 2019 déterminant les principes fondamentaux relatifs à l'insertion des Personnes Handicapées ;
- Réformes économiques structurelles en vue d'asseoir un cadre macroéconomique stable, susceptible de favoriser une croissance économique inclusive, forte et durable (exemple : SDDCI Niger 2035, PDES, PEF, PRGFP4).

4.11. OBJECTIF 11 : VILLES ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS OUVERTS A TOUS, SURS, RESILIENTS ET SOUTENABLES

Trois (3) cibles ont été priorisées par le pays auxquelles s'ajoutent trois (3) cibles de mise en œuvre totalisant sept indicateurs

4.11.1. Situation et tendances

Cible 11.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

➤ **Indicateur 11.1: Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats.**

La proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats a connu un net recul ces dernières années. Elle est passée de 53,1% en 1992, 17,9% en 2012 et devrait atteindre 10% en 2021.

Des efforts ont été consentis pour améliorer cet indicateur : (i) 1117 logements sociaux ont été construits à Niamey, Maradi et Dosso sur la période 2016-2018 ; (ii) 110 lotissements ont été créés entre 2016 et 2019 ; (iii) environ 2000 titres fonciers ont été établis et 14 lotissements immatriculés de 2017 à 2019 ; (iv) 430 mappes cadastrales à Niamey ont été produites et 176 plans d'assemblage à l'échelle 1/5000^{ème} ont été élaborés ; (v) 3 conventions totalisant 6550 logements en Partenariat Public Privé ont été élaborées ; (vi) une étude de faisabilité d'une première tranche de 2000 logements sur un programme de 25000 logements a été finalisée en 2018 ; (vii) Une Banque de l'Habitat du Niger créée a démarré ses activités en 2018 ; (viii) l'adoption du décret n° 2017-933 PRN/PDH du 05 décembre 2017 portant création du Fonds National de l'Habitat qui vise à assurer l'accès de tous à un logement et des services de base sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers et taudis.

Cible 11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays

➤ **Indicateur 11.3.2 :** Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique.

L'ordonnance 2010 -54 du 17 septembre 2010 portant code Général des collectivités en ses articles 15,16, 35 et 204 donnent la latitude aux villes, communes et régions de mettre en place des structures de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, communes et régions. Certaines villes, communes et régions sont dotés de ces genres de structures. C'est le cas de l'arrondissement communal Niamey 5, de la commune urbaine de Dosso et Tillabéry qui ont mis en place dans chaque quartier des conseils consultatifs de développement des quartiers appelé CCD qui participent de manière régulière à la gestion de la commune. Il existe d'autres structures de la société civile comme l'association des usagers de l'eau, les comités de gestion de Centre de santé qui participent à la gestion et à l'aménagement des villes, communes ou région.

Cible 11.6 : D’ici à 2030, réduire l’impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l’air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.

- **Indicateur 11.6.1 : Proportion de déchets urbains solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate sur le total des déchets urbains solides générés, par ville.**

La Politique Nationale de l’Environnement et du Développement Durable (PNEDD) prévoit que d’ici 2035, 70% des ménages des villes de plus de 100.000 habitants et 50% des ménages des villes de plus de 50.000 habitants à 100.000 habitants disposent de systèmes performants de collecte, d’évacuation et de traitement garantissant l’enlèvement des ordures ménagères au moins une fois par semaine. Il a été dénombré 43129 tonnes de déchets solides municipaux collectés dans les villes de Maradi, Agadez, Diffa et Zinder ; et 245 tonnes de déchets plastiques dans les villes de Diffa, Maradi et Zinder (RAMO du MESU/DD_2019).

Cible 11.a : Favoriser l’établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l’échelle nationale et régionale

- **Indicateur 11.a.1 : Proportion d’habitants vivant dans des villes qui mettent en œuvre des plans de développement urbains et régionaux tenant compte des projections démographiques et des ressources nécessaires, par taille de la ville.**

Tableau 20: Proportion d’habitants vivant dans des villes qui mettent en œuvre des plans de développement urbains.

Année	2015	2016	2017	2018
Proportion	54%	52%	52%	51%

Source : Ministère du Développement Communautaire et de l’Aménagement du Territoire

Par ailleurs, 7 régions sur 8 ont été dotées d’infrastructures et d’équipements urbains dans le cadre du programme de modernisation des villes.

Cible 11. b : D’ici à 2020, accroître nettement le nombre de Villes et d’établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d’action intégrés en faveur de l’insertion de tous, de l’utilisation rationnelle des ressources, de l’adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux.

- **Indicateur 11.b.2 : Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe.**

Le gouvernement a adopté la Stratégie nationale de Réduction de Risques de Catastrophes, une Politique Nationale sur les Changements Climatiques et son Plan d’Actions et la Politique

Humanitaire et de Gestion des Catastrophes. Des stratégies de Réduction de Risque de Catastrophe ont été élaborées au niveau régional (en 2017) et départemental (2018).

4.11.2. Défis et enjeux majeurs

Plusieurs défis restent à être relevés à savoir :

- L'implication des groupes sociaux et des citoyens est nécessaire dans les programmes d'aménagement du territoire ;
- La disposition d'un budget conséquent pour la réalisation des projets de développement urbain ;
- La réduction des disparités intra et interrégionales afin de jeter les bases d'un développement solide et durable ;
- L'implication des jeunes, des femmes et des personnes handicapées dans les actions de développement urbain,
- la participation des institutions de recherche (Universités et autres centres) dans la planification du développement urbain.

4.11.3 Les mesures prises pour remédier aux lacunes et aux défis existants

- l'adoption de la loi portant principe directeur d'urbanisme ;
- l'adoption du principe fondamental de l'urbanisme ;
- l'élaboration des schémas d'aménagement foncier ;
- la construction des infrastructures modernes au niveau des régions.
- L'élaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagement Urbain.

4.12. OBJECTIF 12 : INSTAURER DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION SOUTENABLES

Cinq cibles dont deux priorisées par le Niger et trois cibles de mise en œuvre applicables à tous les pays ayant adopté les ODD ont été retenus, totalisant six indicateurs

4.12.1. Situation et tendances

Cible 12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales

- **Indicateur 12.7.1 : Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics.**

Le Niger s'est doté d'un décret N° 2016-641/PRN/PM portant Code de Marchés Publics et des Délégations de Services Publics qui intègre la problématique des achats des biens durables. La loi sur la transparence dans le cadre de passation de marché public a été adoptée.

Cible 12.a : Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durable

- **Indicateur 12.a.1 : Montant de l'aide apportée aux pays en développement au titre d'activités de Recherche et-Développement consacrées aux modes de consommation et de production durables et aux technologies écologiquement rationnelles**

Le montant de l'aide apportée aux pays en développement au Niger passe de 1.170.910.000 franc CFA en 2015 à 1.556.457.000 franc CFA en 2018 comme l'indique le tableau ci-dessous :

Tableau 21: Montant de l'aide apportée au Niger au titre d'activités de Recherche et-Développement consacrées aux modes de consommation et de production durables en milliers de franc CFA.

Année	2015	2016	2017	2018
Montant	1.170.910	1.467.601	1.375.682	1.556.457

Source: MESRI

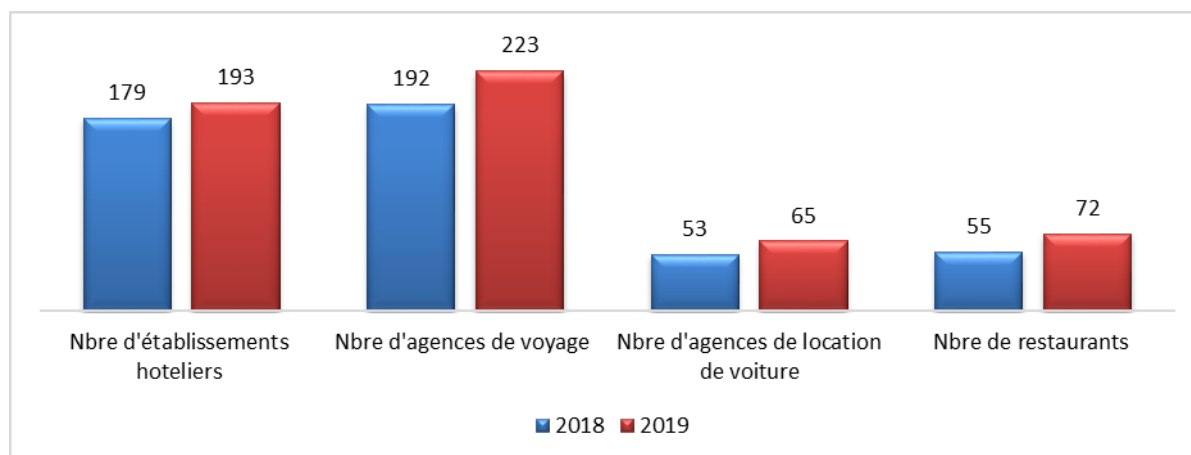
Cible 12.b : Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux

- **Indicateur 12.b.1 : Nombre de stratégies ou de politiques en place dans le domaine du tourisme durable et de plans d'action mis en œuvre en appliquant des outils d'évaluation et de suivi convenus d'un commun accord.**

La Stratégie Nationale du Développement Durable du Tourisme (SNDDT) est mise en œuvre depuis 2012 à travers son Programme d'Actions Prioritaires (PAP).

L'évolution des infrastructures hôtelières est présentée dans le graphique ci-après :

Graphique 43 : Évolution des infrastructures hôtelières et touristiques créées 2018-2019.



Source de données : MT/A, 2019.

4.12.2. Défis et enjeux majeurs

Plusieurs défis restent à être relevés à savoir :

- la disposition d'un plan d'actions en faveur des pratiques durables de passation de marchés aligné à celui de l'UEMOA ;
- le développement des services touristiques y compris les nouveaux pôles de développement touristiques selon les normes de qualité et de durabilité ;
- la promotion de la destination (NIGER) et des nouveaux pôles touristiques ;
- la gestion des déchets publics dans les lieux spécifiques par les collectivités locales ;
- la diversification de l'offre touristique à travers la consolidation et la valorisation de nouveaux produits et sites, parc national W ;
- la mise en place d'un système d'incitation des investissements.

4.12.3. Mesures prises pour remédier aux lacunes et aux défis existants

La poursuite de la mise en œuvre du Plan National sur les Modes de Consommation Durable.

4.13. OBJECTIF 13 : PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS REPERCUSSIONS

Deux (2) cibles ont été retenues comme prioritaires et deux autres pour la mise en œuvre de cet objectif, soit un ensemble de quatre (4) cibles pour lesquelles, six (6) indicateurs de mesure ont été retenus.

4.13.1. Situation et tendances

Cible 13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

➤ **Indicateur 13.1.1 : Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe**

Il existe au Niger une Stratégie Nationale de Réduction des Risques et Catastrophes (SNRRC) mise en œuvre depuis 2013. L'objectif global de la SNRRC est de : « contribuer à mettre durablement les populations Nigériennes à l'abri des risques et des catastrophes et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus ». Un ministère en charge de l'action humanitaire et de la gestion des catastrophes a été créé en 2017 pour renforcer cette volonté politique. La prise en compte des changements climatiques dans les plans de développements régionaux et communaux.

Il faut aussi noter que le Niger a adopté une Politique Nationale sur les Changements Climatiques et son Plan d'Actions et la Politique Humanitaire et de Gestion des Catastrophes. Un Plan National d'Adaptation sur les Changements Climatiques est élaboré et en cours d'adoption.

➤ **Indicateur 13.1.2 : Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes¹⁷**

En 2019, les inondations ont causé 42 pertes en vie humaine, 8.624 ménages sinistrés, totalisant 69.381 personnes victimes correspondant à environ 350 sinistrés pour 100 000 habitants, contre 40 décès, 19.310 ménages sinistrés, 142.715 personnes sinistrées, soit 710 pour 100 000 habitants en 2018. En 2015, ce nombre était de 709 pour 100 000 habitants.

Par ailleurs, il est enregistré 5.497 maisons effondrées, et 829 animaux morts en 2019, contre 8.943 en 2018.

En 2017, de nombreux dégâts ont été déplorés dans toutes les régions du Niger dû aux crues soudaines provoquées par les pluies torrentielles, 56 victimes ont été enregistrées, 12000 habitations ont été détruites et 9804 ha de terres agricoles perdus.

En 2016, les populations sujettes aux déplacements forcés (refugiés, déplacés internes et retournés) ont été estimées à près de 300 000 personnes réparties sur plusieurs camps et sites dans les régions de Diffa et Tillabéry.

¹⁷ Indicateur calculé sur la base des données issues du compte rendu du Conseil des Ministres du 20 septembre 2019.

4.13.2. Défis et enjeux majeurs

Les défis à relever sont :

- le processus de révision de la CDN dont le financement partiel a été accordé avec NDC Partnership sous le lead de la Banque Mondiale doit être capitalisé ;
- l'élaboration en cours du Plan National d'Adaptation au changement climatique (PNA) représente une opportunité de prise en compte de certains indicateurs de l'ODD 13 ;
- l'acquisition et la vulgarisation, pour une pleine implication des communautés, des technologies innovantes dans le secteur primaire de l'économie nigérienne (énergie, production animales et végétales, etc.) ;
- le développement des statistiques sur l'état et l'évolution environnementale du pays ;
- La mise en place au niveau national et décentralisé de programmes d'aménagement des formations naturelles en synergie avec des actions de niveau sous régional et régional ;
- Une meilleure réglementation dans l'importation et de l'usage des substances appauvrissant la couche d'ozone ;
- l'inventaire forestier national qui n'a jamais été réalisé au Niger bien que la Loi 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier fait obligation à l'Etat de réaliser un inventaire forestier national tous les 10 ans.

4.13.3. Mesures prises pour remédier aux lacunes et aux défis existants

- l'inversion des tendances à la dégradation des terres et des eaux du bassin du fleuve Niger ;
- l'adoption du Programme National pour l'Adaptation aux Changements Climatiques ainsi que le Programme National de Référence d'Accès aux Services Energétiques ;
- la formulation du Plan Forestier national pour la période 2012-2021 dont l'objectif est de promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources forestières, afin qu'elles participent au développement agricole durable et à la lutte contre la pauvreté par la génération de revenus additionnels ;
- la participation du Niger à la mise en œuvre de l'Initiative « Grande Muraille Verte » qui vise l'amélioration des moyens de subsistance des communautés dans les zones sahélo sahariennes à travers une gestion saine des écosystèmes ;
- l'interdiction officielle de l'importation du chlorofluorocarbène au Niger ;
- la mise en place d'un plan d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone avec des mesures d'accompagnement ;
- l'adoption du Plan d'Investissement Climatique pour la région du Sahel (PIC-RS 2020-2025) devra accroître la résilience des communautés face au changement climatique.
- la signature de l'accord de Minamata le 10 octobre 2013 et ratifié le 09 juin 2017 et l'existence d'une initiative d'appui aux systèmes d'alerte pour les risques climatiques.

4.14. OBJECTIF 15 : PRESERVER ET RESTAURER LES ECOSYSTEMES TERRESTRES, LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION

Trois cibles ont été retenues comme prioritaires, auxquelles s'ajoutent trois (3) cibles de mise en œuvres. Elles sont mesurées à travers six (6) indicateurs.

4.14.1. Situation et tendances

Cible 15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau national

➤ **Indicateur 15.2.1 : Progrès vers la gestion durable des forêts**

Les sous indicateurs suivants permettent de renseigner l'indicateur 15.2.1. Il s'agit du Stock de la biomasse aérienne des forêts qui est passée de 38,51 tonnes/hectare en 2016 à successivement 32,44 tonnes/hectare en 2017, 38,36 tonnes/ha en 2018 et enfin 38,28 tonnes/hectare en 2019. Le taux de variation nette de la superficie forestière est quant à lui passé de -1.1% en 2016, à -1.12% en 2017, -1.14% en 2018 et -1.15% en 2019, soit une régression de la superficie forestière de l'ordre de -0,05% au cours de ces quatre dernières années. La proportion de la superficie forestière dotée d'un plan de gestion forestière à long terme est, en 2019, de 19,27%. La superficie totale des forêts protégées est de 492 120 ha en 2019, et la valeur de la proportion de la superficie forestière dans les aires protégées légalement établies reste inchangée de 2015 à 2019 et est égale à 19,27%.

Cible 15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres

➤ **Indicateur 15.3.1 : Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées**

La valeur de cet indicateur est de 7% en 2016, 7,09% en 2017, 7,18% en 2018 et enfin 7,26% en 2019. Cette légère augmentation de ce taux s'explique par le fait qu'en dépit des activités de récupération de terres menées chaque année (voir tableau ci-dessous), les réalisations annuelles (77 595 ha en 2016, 95 566 ha en 2017, 145 106 ha en 2018 et 200 138 ha en 2019) n'atteignent toujours pas la cible annuelle de 213 000 ha fixée pour inverser la tendance, sachant que de l'autre côté, la perte des terres de cultures de 100 000 ha par an se poursuit.

Tableau 22: réalisations dans le cadre de la Gestion Durable des Terres

Activités/sous activités	Unité	Prévision de 2016 à 2020	Réalizations				Total	Taux des réalisations
			2016	2017	2018	2019		
Traitement des terres dégradées	ha	343 750	32 396	33 217	34 697	38 500	138 810	40%
Fixation des dunes	ha	182 500	6 616	5 203	7 007	4 468	23 294	13%
Lutte contre les plantes terrestres envahissantes	ha	178 750	13 303	10 571	13 352	3 968	41 194	23%
Lutte contre les plantes aquatiques envahissantes	ha	10 000	471	288	280	880	1 919	19%
Régénération naturelle assistée (RNA)	ha	350 000	24 809	46 287	89 770	152 322	313 188	89%
TOTAL	ha	1 065 000	77 595	95 566	145 106	200 138	518 405	49%

Source : MESU/DD

Il faut noter, à l'issue d'un processus participatif et itératif soutenu par le Secrétariat des Nations Unies pour la Lutte Contre la Désertification, le Niger s'est engagé à atteindre d'ici 2030, la Neutralité Dégradation des Terres (zéro dégradation des terres), à réduire les superficies dégradées de 9% à 5% et augmenter de 17% à 19% la couverture végétale en vue d'améliorer de façon durable, les conditions de vie des populations (rapport cible NDT, 2018).

Cible 15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction

➤ **Indicateur 15.5.1 : Indice de la Liste rouge**

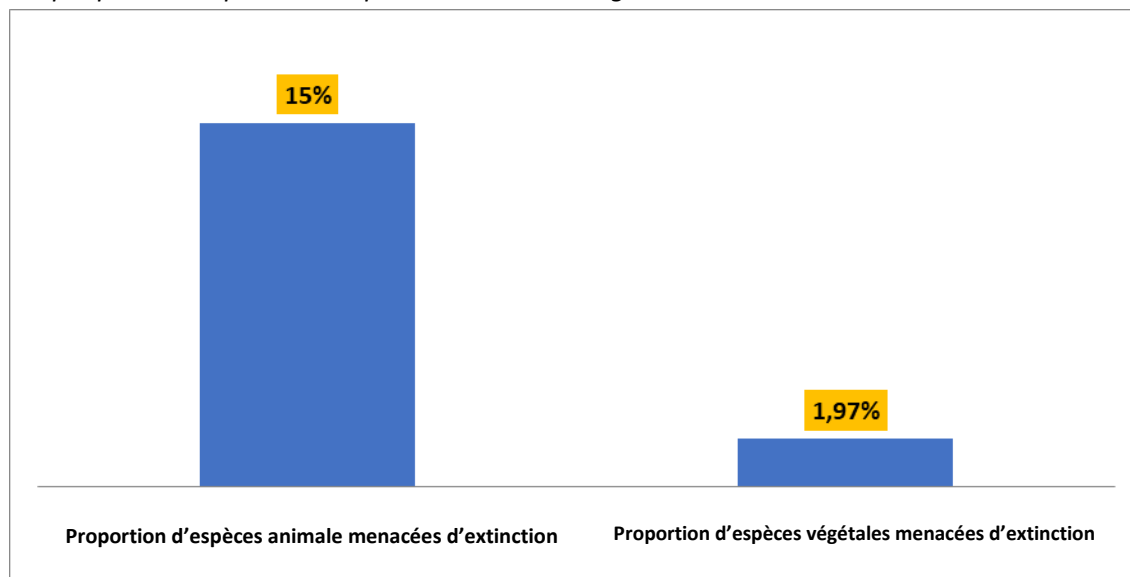
Cet indice est en lien avec les actions de la lutte contre l'érosion des ressources génétiques en particulier et de la protection des écosystèmes en général.

Pour le moment, l'indicateur, tel que défini, n'est pas encore calculé au Niger, Il existe cependant les indicateurs approximatifs suivants :

- **Proportion d'espèces animales menacées d'extinction** : c'est la proportion des espèces animales menacées par rapport aux espèces totales existantes.
- **Proportion d'espèces végétales menacées d'extinction** : c'est la proportion des espèces végétales menacées par rapport aux espèces totales existantes.

La situation de référence de ces indicateurs proxy est la suivante :

Graphique 44: Proportion d'espèces animales et végétales menacées d'extinction en 2015



Source : Ministère de l'Environnement

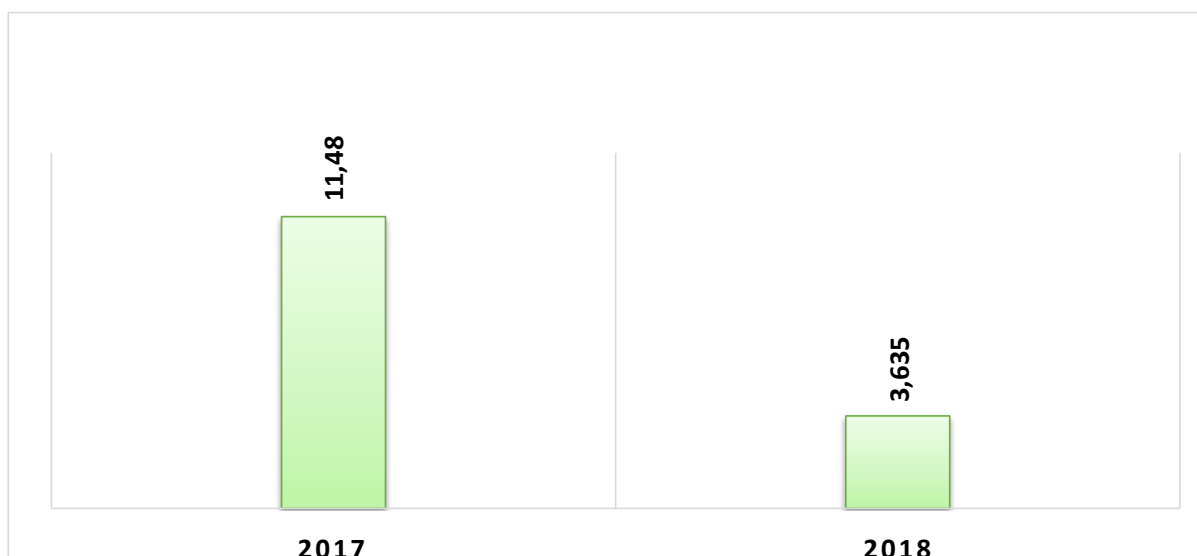
15% des espèces animales existantes au Niger sont menacées d'extinction ; ce sont 1,97% pour les espèces de type végétales. Ces indicateurs sont mis à jour chaque dix-ans.

Cible 15.a. Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement

➤ **Indicateur 15.a.1 : Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes**

Au Niger, le montant consacré à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes est passé de 20 872 727,27 de dollars en 2017 à 6 600 000,00 de dollars en 2018, soit une diminution considérable de plus 60% sur cette période comme le traduit le graphique suivant :

Graphique 45 : Evolution du montant de l'Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes



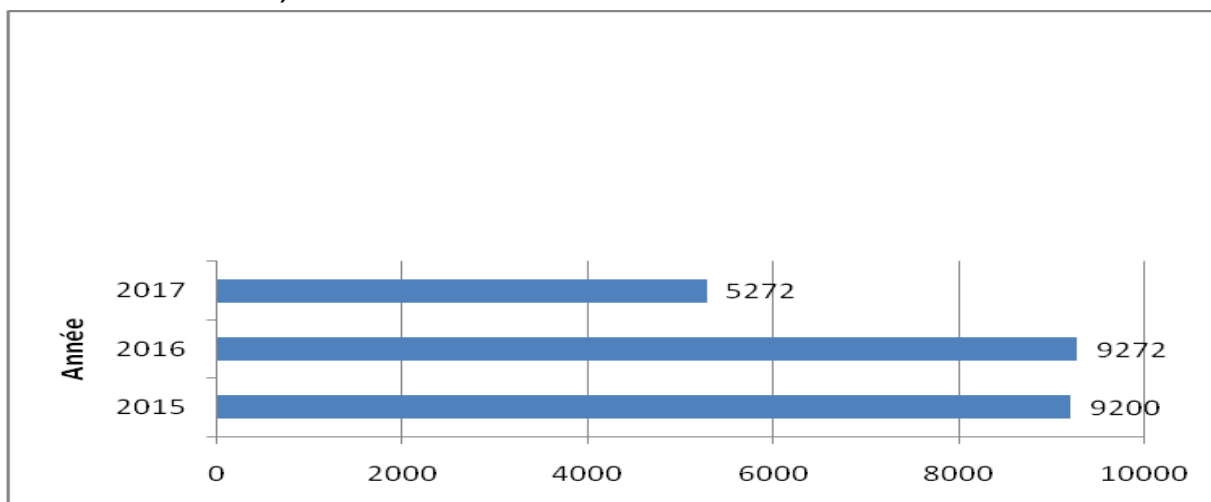
Source : Ministère du Plan

Cible 15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement

➤ **Indicateur 15.b.1 : Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes**

Concernant les Aides Non Remboursables consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes, elles sont estimées à 9 200 000,00 de dollars en 2015 à 9 272 727,27 de dollars en 2016. En 2017, elles baissent drastiquement pour se situer à 5 272 727,27 de dollars.

Graphique 46: Aide Non Remboursable consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes



Source : Ministère du Plan

4.14.2. Défis et enjeux majeurs

A ce niveau, on peut citer entre autres :

- l'existence d'aléas de plus en plus grands sur la mousson et la pluviométrie avec une tendance à la baisse des cumuls pluviométriques annuels ;
- l'ensablement des cours d'eau permanents et l'assèchement du lac Tchad ;
- la prolifération d'espèces envahissantes dans les eaux de surfaces surtout permanentes ;
- le caractère non renouvelable d'une partie des réserves d'eaux souterraines ;
- l'extinction incontrôlée du domaine humain sur les espaces naturels auparavant préservés ;
- l'insuffisance de la formation et sensibilisation de la plupart des populations en contact avec la biodiversité. La conciliation, dans un contexte de rareté des ressources naturelles, les besoins d'une population sans cesse croissante avec le souci de préserver un écosystème fragile ;
- la sensibilisation de la population sur l'importance et les enjeux de la gestion rationnelle de cette biodiversité dans son intégralité (biodiversité animale, végétale et écosystème) ;
- la modification profonde d'habitudes et de pratiques bien ancrées dans les comportements et qui nuisent à la diversité des espèces et aux écosystèmes ;
- la formation de chercheurs dans les domaines de la protection, valorisation et amélioration de la biodiversité et la réalisation d'études régulières sur l'état de l'évolution de la biodiversité.

4.14.3. Mesures prises pour remédier aux lacunes

- L'adoption de la Stratégie Nationale et le Plan d'Action pour la Diversité Biologique (SNPA/DB) ainsi que la Stratégie Nationale pour la Pêche et l'Aquaculture ;
- L'existence d'une stratégie de gestion durable des terres (GDT), d'un Plan Forestier National pour la période 2012_2021, d'une stratégie nationale sur la conservation de la biodiversité, d'une Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique (SNDB) et création des nouvelles aires protégées dont la réserve de Termit Tin touma) ;
- Le Niger est, signataire du protocole de Nagoya le 26 septembre 2011 et ratification le 2 Juillet 2014 ; 1) Le Niger dispose d'un point focal national de ABS (Access and Benefit Sharing) ;
- Le Niger a adopté sept (7) mesures législatives, administratives et politiques sur l'accès et le partage des avantages (source: ABS Clearing-House), (iv) d'un code de la chasse, de la pêche et d'un code forestier, (v) la création de nouveaux corridors et zones protégés à travers le projet Fauna Corridors, (vi) le dénombrement périodique de la faune sauvage (girafes et les grands mammifères du Parc National de W), (vii) la création des arboretums qui abritent les espèces végétales menacées ou en voie de disparition, et (viii) le classement de certaines zones humides en sites RAMSAR..

4.15. ODD 16 : PROMOUVOIR L'AVENEMENT DE SOCIETES PACIFIQUES ET OUVERTES AUX FINS DU DEVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER A TOUS L'ACCES A LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, A TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES

Pour cet objectif, trois cibles ont été retenues comme prioritaires parmi lesquelles, six indicateurs de mesure ont été définis.

4.15.1. Situation et tendance

L'indice Mo Ibrahim s'établit à 51,2, au-delà de la moyenne africaine. Toutefois des défis majeurs demeurent en termes d'efficacité de l'administration publique et de sécurité frontalière

Cible : 16.3 : Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice.

La promotion de l'Etat de droit et l'accès à la justice connaissent des améliorations sensibles, notamment grâce à une meilleure couverture des infrastructures judiciaires qui passe de 61% de la population en 2017 à 64% en 2018 et le fonctionnement régulier de toutes les institutions républicaines.

Les efforts réalisés pour l'augmentation de la couverture en infrastructures judiciaires ont permis d'améliorer l'accès à la justice pour tous au Niger, en particulier dans les zones rurales. De nombreux défis persistent toutefois (lenteur des procédures juridiques, nombre de magistrats disponibles...), continuant d'affecter l'efficacité du système judiciaire.

Il faut noter également l'adoption de la Loi 2018-37 portant organisation du système judiciaire. L'Assemblée Générale de l'ONU, lors de la définition du mandat du Conseil des Droits de l'Homme qui a remplacé en 2006 la Commission des Droits de l'Homme a, par résolution n°60/251 du 15 mars 2006, institué le mécanisme de l'Examen Périodique Universel (EPU). Les principes, les objectifs et les modalités de l'EPU, ont par la suite été énoncés dans l'annexe à la résolution 5/1 adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 18 juin 2007, puis ont été réaffirmés lors du réexamen des activités et du fonctionnement du Conseil cinq ans après sa création. L'EPU a pour fonction d'examiner et d'assurer le suivi des obligations et des engagements de tous les Etats membres des Nations unies dans le domaine du respect, de la promotion et de la protection des droits humains sur le terrain. Le degré de mise en œuvre de ces obligations est examiné à la lumière notamment de la Déclaration Universelle des Droits, des conventions internationales.

L'examen de l'Etat est fondé sur trois sources d'information d'égale importance pour le Conseil, à savoir un rapport présenté par l'Etat à examiner, un résumé des informations fournies notamment par les organismes des Nations Unies, les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations de la société civile et enfin un résumé des recommandations et des observations des neuf (9) Organes onusiens des traités que sont : - le Comité des droits de l'homme ; - le Comité des droits économiques sociaux et culturels ; - le Comité contre la torture ; - le Comité des droits de l'enfant ; - le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ; - le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale ; - le Comité des droits des personnes handicapées ; - le

Comité pour la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille ; - le Comité des disparitions forcées.

Il importe de souligner ici, que grâce au dynamisme du Comité interministériel chargé de la rédaction des rapports aux Organes des traités et de l'EPU, notre pays est à jour dans la soumission régulière de ses rapports tant devant les organes des traités onusiens qu'africains.

Les Etats sont encouragés à présenter un rapport volontaire à mi-parcours sur l'état de mise en œuvre avant le rapport national obligatoire. Pour se conformer à ce nouveau mécanisme, le Niger a présenté, en janvier 2011, son rapport du premier cycle de l'EPU à la suite duquel 112 recommandations lui avaient été adressées. Ensuite, il a présenté son rapport du second cycle en janvier 2016. À l'issue de cette deuxième présentation, le Niger a souverainement accepté cent soixante-sept (167).

Le Niger sera soumis à l'examen du 3ème cycle à la session du Conseil des Droits de l'Homme de janvier- février 2021 et le rapport national est attendu en octobre 2020.

Les 167 recommandations formulées par plus de soixante-dix pays, sont relatives aux droits civils et politiques, aux droits économiques, sociaux et culturels, à la ratification de certains instruments juridiques internationaux, aux droits spécifiques des femmes, des enfants et des autres personnes vulnérables, pour ne citer que ceux-là. Leur recoupement en fonction de leur contenu a abouti à une liste de 45 recommandations au total.

A l'heure actuelle, 23% des recommandations sont en cours de mise en œuvre, 80% ont connu une mise en œuvre effective et 4,5% n'ont toujours pas connu de début de mise en œuvre.

➤ **Indicateur 16.3.1 : Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus**

En 2017, 34,7% de victimes nigériennes de violences âgées de 18 ans et plus ont signalé les faits selon l'enquête (*ERI-ESI, 2017*). 38% de femmes victimes de violences ont signalé les faits contre 32,2% chez les hommes (*ERI-ESI, 2017*).

➤ **Indicateur 16.3.2 : Proportion de la population carcérale en instance de jugement**

42% de la population carcérale était en instance de jugement au 31 décembre 2019, contre 61,43% et 56,98% au 31 décembre 2017.

Cible 16.6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.

- **Indicateur 16.6.1 : Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)**

Tableau 23: Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé

	2013	2014	2015
Dépenses initiales (en dollar)	2 444 029 345,45	3 422 161 490,91	3 185 598 745,45
Dépenses réelles (en dollar)	1 828 226 345,45	2 339 550 727,27	2 778 509 018,18
Différence (en valeur absolue, en dollar)	615 803 000,00	1 082 610 763,64	407 089 727,27

Source : Ministère de Finances/DGOFR, 2016 rapport « Evaluation des Finances Publiques du Niger selon la Méthodologie PEFA 2016

L'efficacité des institutions et leur caractère responsable et transparent (**cible 16.6**) affichent un progrès sensible. L'évolution de la dépense publique primaire (**indicateur 16.6.1**) confirme l'amélioration amorcée en 2015 (87,2% d'exécution contre 68,3% en 2014) sur les exercices 2016 (88,2% d'exécution) et 2017 (89,7% d'exécution), selon le rapport « Evaluation des Finances Publiques du Niger selon la Méthodologie PEFA 2016 ».

- **Indicateur 16.6.2 : Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante**

De façon agglomérée, 79,45% de nigériens sont satisfaits de leur dernière expérience avec les services publics (avec des disparités selon le sexe : 80,15% des femmes sont satisfaites, contre 76,2% des hommes) ;

- volet éducation : 72,4% de la population nationale est satisfaite des services d'éducation (disparités régionales : 76,4% à Tahoua, contre 57,4% à Tillabéry) ;
- volet sécurité : 81% de la population nationale se déclare satisfaite de la situation sécuritaire au Niger

Les résultats de l'ENISED montrent que 79,45% de la population nigérienne sont satisfaits de leurs dernières expériences avec les services publics.

Cible 16.9 : D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.

Des défis structurels sont identifiés dans la progression vers la garantie d'une identité juridique pour tous. L'évolution du taux d'enregistrement des enfants de moins de cinq (5) ans à l'état civil, qui a doublé entre 2006 et 2012, offre toutefois, des perspectives encourageantes quant aux progrès réalisables dans ce domaine, où des mesures de correction sont déjà identifiées.

Dans le cadre des audiences foraines organisées, 6 000 904 actes de naissance, 65 907 actes de mariages et 45 680 actes de décès ont été délivrés dans le cadre des audiences foraines.

- **Indicateur 16.9.1 : Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge**

La proportion des enfants de moins de cinq (5) ans enregistrés à l'état civil est passée de 31,8% en 2006 (EDSN 2006) à 63,9% en 2012 (EDSN, 2012).

La proportion d'enfants de moins de cinq (5) ans enregistrés à l'état civil a doublé entre 2006 (31,8% selon l'EDSN 2006) et 2012 (63,9% selon l'EDSN 2012).

Cible 16.b : Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable

➤ Indicateur 16.b.1 : Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme.

En 2017, 17,4% des nigériens déclarent avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois qui précédaient. Ce taux atteint 18,5% chez les hommes et 16,5% chez les femmes.

Le faible niveau de l'indicateur (seuls 17,4% des nigériens déclarent avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou harcèlement lié à l'ethnie, à la langue, à l'appartenance politique ou à l'origine régionale et sociale au cours des 12 mois qui précédaient l'enquête, selon les résultats de l'ERI-ESI 2017) signale la relative efficacité de la promotion et de l'application des politiques non discriminatoires en place, bien que des efforts doivent être poursuivis.

4.15.2. Défis, enjeux majeurs

Les défis et enjeux sont :

- le besoin d'accroissement des efforts pour améliorer la protection et l'accès à la justice des victimes ;
- le ratio magistrat par habitants reste toujours faible en dépit des efforts réalisés en matière de recrutement ;
- l'accentuation de la lourdeur et de la lenteur des procédures judiciaires, continuent d'entraver l'efficacité du système judiciaire ;
- les disparités d'enregistrement des enfants à l'état civil suivant les milieux et la classe socioéconomique.

4.15.3. Mesures prises pour remédier aux lacunes et aux défis existants

Des mesures ont été identifiées pour faire face aux lacunes persistantes. Il s'agit :

- du renforcement des capacités techniques de la Commission Nationale des Droits Humains ;
- de l'harmonisation législative pour mettre les normes nationales en conformité avec les normes internationales ;
- de l'application de la loi sur les principes fondamentaux relatifs à l'insertion des Personnes Handicapées en 2019 ;
- de l'adoption et vulgarisation des documents et textes portant sur la protection et la promotion des droits de la femme et de l'enfant ;
- de l'adoption et vulgarisation des textes relatifs à la protection sociale ;

- de la gratuité de l'établissement des actes d'état civil ;
- l'organisation des campagnes de sensibilisation sur l'importance de l'enregistrement des naissances;
- du recrutement de greffiers et d'agents permettant une hausse des ratios greffiers/magistrats et agents/magistrats.

4.16. ODD 17 : RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LE REVITALISER

A la différence des autres objectifs, les 19 cibles de l'ODD 17 sont toutes prioritaires et applicables à tous les pays.

4.16.1. Situation et tendances

Cible 17.1 : Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes.

➤ **Indicateur 17.1.1 : Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source.**

Les recettes de l'Etat en proportion du PIB sont passées de 14,4% en 2016 à 16,9% en 2018, soit un gain de 2,5 points de pourcentage. Cette évolution s'explique par l'amélioration des recettes fiscales qui représentent 90% des recettes de l'Etat grâce notamment à la mise en place d'une réforme organisationnelle et à l'initiation d'un processus d'informatisation des administrations en charge de la mobilisation des ressources.

Il faut noter que les recouvrements opérés par les régies financières, notamment la DGI et la DGD, sont très en deçà du potentiel fiscal du Niger pour les raisons de l'incivisme fiscal, la prédominance du secteur informel et à la non fiscalisation d'une catégorie entière d'activité contribuant pourtant largement à la production totale du pays.

Tableau 24: Montant des recettes mobilisées en proportion du PIB et en milliards de FCFA de 2016 à 2018

Désignation	2016		2017		2018	
	Valeur	% du PIB	Valeur	% du PIB	Valeur	% du PIB
Recettes totales	643,8	14,4%	680,8	14,4%	862,4	16,9%

Source : Ministère des Finances

➤ **Indicateur 17.1.2 : Proportion du budget national financé par les impôts nationaux**

La proportion du budget national financé par les impôts nationaux est passée de 49,2% en 2015 à 53,3% en 2018. Soit un gain de 4,1 points de pourcentage. Cette évolution est freinée par notamment le solde budgétaire qui est pratiquement négatif sur la période en raison, d'une part, d'importantes dépenses pour la sécurité, des charges salariales dans les secteurs sociaux et au développement d'infrastructures et, d'autre part, la forte dépendance de l'économie aux cours mondiaux d'uranium et du pétrole, mais aussi de la pluviométrie pour les produits agricoles.

Tableau 25: Proportion du budget national financée par les impôts nationaux.

2015	2016	2017	2018
49,2%	51,1%	48,9	53,3%

Source : Ministère des Finances

Cible 17.3 : Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement.

- **Indicateur 17.3.1 : Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud -Sud, en proportion du budget national total.**

Les Investissements Directs Etrangers en proportion du budget national sont passés de 41% en 2015 à 39% en 2016 pour atteindre 42% en 2017.

Tableau 26: Investissements Directs Etrangers en proportion du budget national

Année	2015	2016	2017
Investissements étrangers directs en proportion du budget national total	41%	39%	42%

Source : Ministère du Plan

- **Indicateur 17.3.2 : Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total.**

Le volume total des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total est passé de 58,7 milliards de Franc CFA en 2015 à 61,5 milliards Franc CFA en 2016 pour atteindre 107 milliards Franc CFA en 2017. En proportion du PIB, il passe de 1,03% en 2015 à 1,01% en 2016 pour atteindre 1,65% en 2017. Cette évolution traduit le dynamisme

Tableau 27: Volume total des envois de fonds de travailleurs migrants

Année	2015	2016	2017
Volume total des envois de fonds de travailleurs migrants en milliards de Franc CFA	58,7	61,5	107
En proportion du PIB	1,03%	1,01%	1,65%

Source : BCEAO

Cible 17,4 : Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés.

- **Indicateur 17.4.1 : Service de la dette en proportion des exportations de biens et services**

Le ratio du service de la dette extérieure en proportion des exportations a connu une augmentation remarquable, il est passé de 4,9 % en 2015 à 7% en 2018. Ces résultats traduisent la capacité du pays à honorer les engagements. Ce ratio se maintient largement en dessous du seuil de vulnérabilité fixé à 20%.

Tableau 28: Evolution du ratio du service de la dette extérieure sur les exportations

Année	2015	2016	2017	2018
Service de la dette extérieure sur les exportations	4,9	6,4	5,2	7

Source : Direction des Statistiques, Ministère des Finances

Cible 17,6 : Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies.

➤ **Indicateur 17.6.2 : Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion.**

Une tendance encourageante est observée pour l'amélioration des capacités scientifiques et technologiques du Niger qui maintient son rythme de conclusion d'accords et programmes de coopération. Ainsi, 5 nouveaux accords ont été signés en 2018, situation stable par rapport aux trois dernières années (5 en 2017 ; 3 en 2016 et 5 en 2015).

Cible 17.8 : Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications.

➤ **Indicateur 17.8.1 : Proportion de la population utilisant l'Internet**

Selon l'enquête TIC 2018, seulement 10,2% des nigériens utilisent l'internet. Cela s'explique par la faiblesse de l'infrastructure des réseaux mobiles, l'étendue du pays et sa faible densité de population. Cette proportion est inégalement répartie selon le genre, d'une part, et la région de résidence, d'autre part. En effet, 16% d'individus de sexe masculin utilisent internet contre 5,3 pour ceux de sexe féminin. La répartition selon la région montre que Niamey a le taux d'utilisation d'internet le plus élevé, avec 42,1% et le plus faible taux est enregistré à Maradi avec 5,2% des habitants qui l'emploient.

Tableau 29: Proportion de la population utilisant l'Internet selon le milieu de résidence et le genre.

Région/genre	Proportion (en %)
Agadez	11,7
Diffa	15,2
Dosso	10,1
Maradi	5,2
Niamey	42,1
Tahoua	13,3
Tillabéry	5,6
Zinder	6,4
Hommes	16
Femmes	5,3
Ensemble	10,2

Source : Enquête TIC 2018

Cible 17.9 : Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire,

- **Indicateur 17.9.1 : Valeur en dollars des engagements d'aide financière et technique contractés (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) en faveur des pays en développement.**

De façon générale, le renforcement des capacités nationales a fait l'objet d'un soutien accru de la part des partenaires techniques et financiers (PTFs) du Niger. Le montant des aides non remboursables et des prêts contractés dans le cadre de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et de la coopération triangulaire a observé une croissance dynamique qui a permis de doubler le montant reçu entre 2016 (567,7 MUSD) et 2018 (1071,8 MUSD).

Tableau 30: Evolution du montant total des aides non remboursables et des prêts contractés (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) en faveur du Niger.

Montant total des aides non remboursables et des prêts contractés (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) en faveur des pays en développement	2016	2017	2018
National (en millions de dollars)	567,7	782	1071,8

Source : Ministère du Plan

NB : Les assistances techniques non comprises dans les appuis financiers n'ont pas été prises en compte.

Cible 17.11 : Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020.

- **Indicateur 17.11.1 : Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales**

Pour le Niger, la part des exportations du pays (en termes de valeur) dans les exportations mondiales représente 0,008% de 2015 à 2017 et 0,007% en 2018.

4.16.2. Défis, enjeux nouveaux

En dépit de la tendance encourageante observée au niveau des recettes de l'Etat, leur part dans le budget national, qui doit assumer notamment d'importantes dépenses de sécurité, la charge salariale dans les secteurs sociaux, le développement d'infrastructures et le soutien à un secteur agricole très vulnérable aux changements climatiques, reste insuffisante. La proportion du budget national financé par les impôts nationaux observe une augmentation de 3,9 points de pourcentage entre 2015 et 2018, et atteint 53,3% en 2018. Une amélioration plus significative sur le long terme des capacités de recouvrement reste limitée par la faiblesse du taux de pression fiscale largement inférieur à la norme communautaire, les comportements d'incivisme fiscal et la prédominance du secteur informel dans l'économie nigérienne.

Par ailleurs, le renforcement des capacités scientifiques et technologiques du pays souffre du manque de couverture de réseau haut débit internet, l'internet haut débit fixe n'étant que très marginalement développé et à un coût prohibitif (manque d'infrastructures et de disponibilité des équipements). L'utilisation de l'internet est limitée à 10,2% de la population, sous forme de données mobiles, et avec de très fortes disparités géographiques (42,1% de la population de la capitale, Niamey, y a accès, mais ce chiffre oscille entre 10 et 15% pour les régions de Diffa, Tahoua, Dosso et Agadez, et ne dépasse pas les 6% pour les zones de Maradi, Tillabéry et Zinder) et de genre (16% des hommes ont accès à internet, mais seules 5,3% des femmes disposent d'une connexion). Dans ce contexte, les mesures prises pour le développement des TICs au Niger ne parviennent pas pour l'heure à assurer un progrès significatif au niveau des capacités technologiques et scientifiques du pays.

Le système commercial continue de souffrir du niveau élevé de la moyenne pondérée des taux de droits de douane, qui a encore augmenté sur la période récente, passant de 26,2% en 2012 à 36,1% en 2016. L'augmentation de la valeur des exportations, essentiellement composées de matières premières (uranium et pétrole), est un défi important pour le Niger. Elles représentent seulement 0,007% des exportations mondiales en valeur en 2018, et affichent en outre une légère baisse par rapport à leur niveau de 2015 (0,008%).

La production de données statistiques et la construction d'indicateurs pour mesurer les progrès du développement durable est un défi important pour le Niger ; ce qui entrave de façon transversale ses progrès vers le développement. L'impossibilité de renseigner de nombreux indicateurs empêche également de refléter les progrès réalisés par le Niger vers l'atteinte des ODDs.

4.16.4. Mesures prises pour remédier aux lacunes et aux défis existants

Mesures prises pour la relance du secteur privé :

1. Adoption de mesures visant à supprimer les obstacles à la création des entreprises ;
2. Publication d'une Déclaration de Politique nationale de Promotion du Secteur privé ;
3. Formulation d'un Programme cadre et d'un Programme prioritaire de relance du secteur privé;
4. Formulation d'un Programme d'appui à la création des entreprises des jeunes.

Mesures prises pour le développement du secteur des TICs :

1. Mise en place de l'Autorité de régulation multisectorielle aux côtés du Ministère en charge des télécommunications, qui a créé une nouvelle dynamique dans l'évolution du secteur ;
2. Libéralisation du secteur dans tous ses segments, qui a favorisé la diversification des services de télécommunications au Niger (à l'image de la diversification de l'offre de service de téléphonie vocale, longtemps restée monopolistique, réalisée grâce à la présence de plusieurs opérateurs fixes et mobiles qui se partagent le marché) ;
3. La connexion aux autoroutes de l'information, un des objectifs majeurs de la Déclaration de Politique Sectorielle des Télécommunications de 1999, grâce à l'accès du Niger aux câbles fibres optiques SAT 3 via le Benin depuis 2008 ;
4. Création de plusieurs centres de formation dispensant des enseignements spécialisés dans le domaine des TICs.

Mesures prises pour le renforcement de la gestion des finances publiques :

1. Mise en œuvre du Cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA ;
2. Rationalisation et maîtrise de la gestion des dépenses publiques ;
3. Renforcement de la transparence des dépenses publiques ;
4. Renforcement du contrôle a posteriori.

4.17. Mesures d'accélération

Afin d'accélérer l'atteinte des ODD à l'horizon 2030 des mesures d'accélération s'avèrent nécessaires. Ainsi des actions d'accélération ont été identifiées pour chacun des 3 domaines de développement durable ainsi que la gouvernance.

Domaine social : les actions à mettre en œuvre concerne les ODD 1, 2, 3, 4, 5, 10 et impacteront directement les ODD 8, 9 et 16. Il s'agit de :

- **Population :** il s'agit de : (i) susciter un changement de comportements pro natalistes ; (ii) Encourager l'utilisation des méthodes modernes de contraception et (iii) Développer des actions spécifiques en faveur de la scolarisation des filles.
- **Equité et Genre :** les actions concerneront : (i) Promouvoir l'égalité de sexe et l'équité à tous les niveaux ; (ii) Promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles et (iii) Promouvoir les valeurs socioculturelles positives.
- **Education :** (i) Promouvoir une éducation de qualité ; (ii) Diversifier les filières de formations professionnelles ; (iii) Promouvoir des innovations éducatives en faveur des déscolarisés et non scolarisés ; (iv) Développer l'alphabétisation fonctionnelle de masse ; (v) accroître l'accès et l'accessibilité à l'éducation et (vi) promouvoir la scolarisation des filles.
- **Productivité agricole :** il s'agira de : (i) Faciliter l'accès au foncier, aux intrants et semences aux groupes vulnérables; (ii) Renforcement des capacités des paysans et producteurs et (iii) Développement des chaînes de valeurs
- **Santé et Nutrition :** les actions seront : (i) Amélioration de l'offre et de la qualité des soins et services de santé ; (ii) Renforcement de l'information sanitaire ; (iii) Amélioration de la fréquentation des services de santé ; (iv) Assurer la prise en charge intégrée de la malnutrition aigüe ; (v) Accroître les actions sensibles à la nutrition dans différents secteurs et (vi) Promouvoir les bonnes pratiques en matière d'alimentation du jeune enfant.
- **Protection sociale :** les actions viseront : (i) Faciliter l'accès des groupes vulnérables aux services sociaux et (ii) Mettre en place un socle de protection sociale.

Domaine économique : Les actions concerneront les ODD 1, 7, 8, 9, 10, 11 et toucheront directement les ODD 2, 3, 4, 15 et 16. Il s'agira :

- **Accès à l'énergie de qualité pour tous:** les actions viseront (i) Développer des infrastructures énergétiques fiables et (ii) Accélérer l'électrification rurale.

- **Développement des chaînes de valeurs** : il s'agira : (i) d'accroître et diversifier les productions ASP et halieutiques ; (ii) de développer l'industrie de transformation et commercialisation et (iii) d'exploiter rationnellement les ressources minières et pétrolières.
- **Innovations et recherches**: (i) Développer la recherche agronomique et (ii) Promouvoir les innovations techniques et technologiques
- **Développement des infrastructures et des services** : (i) Promouvoir les services économiques ; (ii) Développer les infrastructures de transport et (iii) Développer les TIC
- **Développement du capital humain**: (i) Renforcer les capacités techniques des producteurs et (ii) Renforcer les capacités techniques et managériales des acteurs du secteur privé.

Domaine Environnemental : les actions concernent les ODD 6, 7, 12, 13 et 15 et ont un impact direct sur les ODD 1, 2, 3, 8 et 9.

- **Gestion durable des terres** : les actions visent à : (i) Réhabiliter et restaurer le potentiel des terres agricoles ; (ii) Sécuriser les ressources foncières et (iii) Aménager les forêts naturelles, parcs agro forestiers et espaces sylvopastoraux ;
- **Adaptation/ atténuation des effets du Changement Climatique** : il s'agit de : (i) Accroître la résilience des systèmes de production face au changement climatique ; (ii) Améliorer la résilience de la population face au changement climatique et (iii) Renforcer la prévention et la gestion des catastrophes naturelles
- **Gestion durable de la biodiversité** : (i) Préserver et restaurer la biodiversité ; (ii) Renforcer les filières des produits forestiers ligneux, non ligneux et (iii) Gérer durablement les ressources halieutiques (au niveau des mares, fleuve)
- **Gestion intégrée des ressources en eau** : (i) Accroître la connaissance et le suivi des ressources en eau et (ii) Poursuivre les aménagements au niveau des bassins versants ;
- **Promotion de l'énergie renouvelable** : (i) Améliorer l'accès à tous aux énergies renouvelables à un coût abordable et (ii) Promouvoir les emplois verts ;

Domaine de gouvernance : il s'agit des actions liées à l'ODD 16 et toucheront directement les ODD 4, 8, 10 et 17. Il s'agit :

- **Renforcement de l'efficacité, de la responsabilité et de la transparence des institutions** : (i) Moderniser l'Etat; (ii) Lutter contre la corruption et les infractions assimilées et (iii) Renforcer la reddition et la redevabilité.
- **Modernisation du système d'état civil** : (i) Renforcer la production des actes d'état civil et (ii) Améliorer le système d'archivage et de conservation des actes produits
- **Etat de droit, accès à la justice et égalité** : (i) Renforcer les capacités des Institutions juridiques et judiciaires; (ii) Renforcer l'accès du public à l'information et (iii) Consolider l'efficacité des Institutions de la République.

- **Paix et sécurité** : (i) Renforcer la sécurité transfrontalière et le maillage du territoire en forces de défense et de sécurité ; (ii) Développer la coopération avec les autres pays et la population et (iii) Développer des mécanismes de prévention et de gestion des conflits;

5. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Il sera passé en revue le financement et le partenariat, le renforcement des capacités, le suivi évaluation, les données statistiques.

5.1. Financement et Partenariat

Le Niger est un pays enclavé à très faible niveau de revenu par tête (US \$ 571.3 en 2018), dont l'économie est dominée par l'agriculture (43,1 % du PIB), axée sur les cultures de subsistance à faible productivité, et reste essentiellement informelle (65,7 % du PIB).

En vue d'atteindre les objectifs de l'Agenda 2030 des Nations Unies et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, le Gouvernement s'est doté en 2017 d'une Vision 2035, qui ambitionne de faire du Niger « *un pays moderne, paisible, prospère et fier de ses valeurs culturelles dans une Afrique unie et solidaire* ». Cette vision est opérationnalisée à travers un plan quinquennal dénommé PDES (Plan de Développement Economique et Social) dont le premier cycle couvre la période 2017-2021. La mobilisation et l'absorption de ressources suffisantes, en particulier nationales, constitue le principal crédo de mise en œuvre du PDES. Cela est d'autant plus important que la Banque mondiale estime que 50 à 80% de ce qui sera nécessaire au financement des ODD devrait provenir des ressources nationales.

Par ailleurs, selon la BM, d'importants efforts doivent être déployés pour une meilleure participation du secteur privé au financement des ODD. Fort de cette conviction, le Gouvernement du Niger a mis en place des dispositifs incitatifs et a mené un programme de réformes depuis 2011 visant à créer un environnement propice aux affaires grâce à de nouvelles lois et à des adaptations de textes existants notamment le code des investissements. Selon le rapport Doing Business 2020, le pays se positionne à la 132^{ème} place dans le monde et 22^{ème} en Afrique en termes d'amélioration de l'environnement des affaires. En outre, le Niger dispose d'un important potentiel inexploité de financements privés dans des secteurs clés des ODD dont le partenariat public-privé (PPP) qui reste un canal important pour l'engagement du secteur privé, en particulier en ce qui concerne la transformation structurelle de l'économie.

Selon le dernier rapport de mise en œuvre, le montant cumulé des financements mobilisés auprès des partenaires institutionnels sur les deux premières années de mise en œuvre du PDES (2017-2018) s'élève à 3797,447 milliards FCFA pour les partenaires publics institutionnels, soit un taux de mobilisation des ressources de 59,93%. Le rapport précise par ailleurs que, s'agissant des financements privés mobilisés, ils se chiffrent à 3 947,3 milliards de F CFA et se répartissent comme suit : 2.697,50 milliards de F CFA pour le secteur privé extérieur et 1.249,8 milliards de F CFA pour le secteur privé national dont 1.188 milliards de F CFA au titre des investissements prévus par les entreprises agréées au Code des investissements.

5.1.1. Partenariat pour le financement du PDES et des ODD

Au Niger, les efforts de partenariat pour la mise en œuvre du PDES qui intègre aussi les ODD se déploient essentiellement à travers le Comité Etat-PTFs, qui se réunit sur convocation du Ministre du Plan, mais aussi les sept (7) pôles de coordination sectoriels¹⁸ qui regroupent des représentants de l'Etat, de la Société civile, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers. Ces pôles de coordination sont chargés de rédiger des rapports trimestriels de suivi de la mise en œuvre du PDES pour remonter au niveau du Comité National de Coordination de la mise en œuvre du PDES (présidé par le Ministre du Plan), puis du Conseil National d'Orientation présidé par le Premier Ministre.

Outre les efforts statutaires fournis pour le partenariat et le financement du PDES ci-haut mentionnés, présentement le Système des Nations Unies en partenariat avec des institutions gouvernementales est à pied d'œuvre pour appuyer le gouvernement à mobiliser des investissements alignés sur les ODD. Il s'agit de trois programmes conjoints qui permettront au Gouvernement, aux PTFs et aux autres acteurs du développement de travailler ensemble en vue d'accélérer l'atteinte des ODD dans cette décennie d'action pour les ODD. Ces programmes sont : (i) renforcement de l'architecture de financement des ODD ; (ii) construction d'infrastructures sociales innovantes adaptées aux conditions environnementales et climatiques, et ; (iii) Leveraging innovative financial solutions for women and youth to strengthen resilience and reduce hunger and poverty.

5.1.2. Pistes de financement des ODD à explorer au Niger

- « Blended finance » : utilisation de l'APD comme catalyseur d'investissements privés dans les secteurs productifs à fortes valeurs ajoutées : l'agriculture, l'énergie, les services, etc.
- Aider le pays à booster les recettes fiscales à travers l'Inspection d'Impôts Sans Frontières en vue d'optimiser les recettes fiscales provenant des multinationales.
- Mobiliser les fonds provenant des fondations philanthropiques ;
- Mobiliser les transferts des émigrés (contributions de la diaspora) ;
- Mobiliser des ressources dans le cadre de la finance islamique.

5.2. Données statistiques et suivi-évaluation

En adoptant les ODD, le Niger à l'instar des autres nations signataires, s'est engagé à mettre en œuvre en collaboration avec le Système des Nations Unies, des politiques de développement qui s'appuient sur ces objectifs, à travers notamment l'élaboration de son Plan de Développement Economique et Social 2017-2021 (PDES), aligné sur les ODD.

Ainsi, dans le cadre du processus d'internalisation et de suivi des ODD, un travail de priorisation a été effectué au Niger. Sous la conduite du Ministère du Plan, sur les 169 cibles des 17 ODD, l'exercice de priorisation a porté sur seulement 100 cibles, compte tenu des 40 cibles relatives aux moyens de mise en œuvre, des 19 cibles relatives au partenariat et des cibles de l'ODD 14 qui ne s'appliquent pas au Niger.

¹⁸ Ces pôles sont les suivants : i. Transformation du Monde Rural ; ii. Secteur privé ; iii. Transition démographique, santé, éducation et formation ; iv. Gouvernance et modernisation de l'Etat ; v. Infrastructure et équipement ; vi. Hydraulique et assainissement ; vii. Gestion du développement.

Il faut relever que ces indicateurs ont été pris en compte dans les cadres de mesure de rendement du PDES et de ses sept (7) pôles.

Le tableau ci-dessous donne la situation des indicateurs selon qu'ils soient disponibles, calculable ou non disponible et non calculable.

Tableau 31:Disponibilité des indicateurs ODD

ODDs	Situation des Indicateurs						
	Nombre d'indicateurs	Nombre d'indicateurs disponibles		Nombres d'indicateurs calculables		Nombre d'indicateurs non disponibles et non calculables	
		EFF	%	Eff	%	Eff	%
ODD1	12	17	2	50	6	33	4
ODD2	14	43	6	50	7	7	1
ODD3	26	50	13	8	2	42	11
ODD4	11	73	8	9	1	18	2
ODD5	14	93	13	7	1	0	0
ODD6	11	64	7	36	4	0	0
ODD 7	6	18	3	6	2	11	1
ODD 8	17	24	4	31	11	22	2
ODD 9	12	29	5	14	5	22	2
ODD 10	11	18	3	14	5	33	3
ODD 11	15	12	2	34	12	11	1
ODD12	13	23	3	31	4	46	6
ODD13	7	14	1	57	4	29	2
ODD15	14	50	7	14	2	36	5
ODD16	23	31	7	52	12	4	4
ODD 17	26	35	9	61	16	4	1
Total	232		93		94		45

Source : INS

L'analyse des résultats obtenus par le Niger dans le cadre de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) met en évidence des progrès particulièrement importants réalisés dans plusieurs domaines. Néanmoins, malgré les immenses efforts consentis par le Niger et ses partenaires, le niveau de la plupart des indicateurs, qui ont pu être renseignés, reste relativement faible. Dans le cadre de l'amélioration de la production statistique au niveau de l'INS, des efforts ont été menés pour fournir des statistiques fiables et à jour pour le suivi des programmes et objectifs de développement.

Cependant, des contraintes et défis persistent parmi lesquels on peut citer :

- la faiblesse au niveau de la collecte des données de sources administratives ;
- le faible niveau de désagrégation des données ;
- la faiblesse au niveau de la coordination et de la centralisation des statistiques sectorielles.

Des mesures doivent être prises pour :

- renforcer la coordination avec les Directions des Statistiques Sectorielles pour faciliter la collecte des données;
- renforcer les ressources nécessaires aux structures en charges de la collecte des données statistiques permettant de renseigner les différents indicateurs des ODD ;
- poursuivre la désagrégation jusqu'au niveau le plus bas possible pour accompagner le développement local dans une dynamique de décentralisation ;
- renseigner les indicateurs qui n'ont pas de situation de référence ;
- prendre les dispositions pour produire les indicateurs qui ne sont pas encore disponibles dans le SSN ;
- désagréger les données selon certaines caractéristiques socioéconomiques et démographiques.
- améliorer la qualité et la fiabilité des données statistiques.

5.3.Renforcement des capacités

Le Plan de Développement Economique et Social a prévu un programme gestion du développement qui vise à améliorer les instruments de planification et de coordination des politiques publiques ainsi que la gestion des finances publiques, par un renforcement de la cohérence et de la qualité des instruments de planification, de programmation, de budgétisation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des politiques publiques.

La mise en œuvre de ce programme s'inscrit dans l'atteinte de trois objectifs de développement durables: ODD 8, ODD 10 et ODD 17.

Le sous-programme 7.1 « Amélioration de la gestion de l'économie » se décline en 6 actions majeures prioritaires : (1) mettre en place un dispositif de mise en œuvre de la Stratégie de Développement et de Croissance Inclusive (SDDCI Niger 2035) ; (2) renforcer les capacités de mise en œuvre des cadres stratégiques ; (3) redynamiser le système de suivi-évaluation ; (4) améliorer la coordination de l'aide publique au développement ; (5) renforcer le système statistique national et (6) améliorer le cadre de l'analyse économique.

Le Gouvernement a élaboré un programme de renforcement des capacités de gestion du développement articulé autour, des formations, des partages d'expériences, learning by doing, les voyages d'études et le renforcement des capacités autour des acteurs et de leurs services. Il couvre toutes les fonctions de planification, programmation, budgétisation et de suivi et évaluation.

CONCLUSION ET PROCHAINES ÉTAPES

Le présent rapport met en lumière les défis, les leçons apprises et les questions émergentes afin d'orienter les politiques et les programmes en faveur de la mise en œuvre accélérée des ODD au Niger.

Il souligne le progrès réalisé dans la domestication efficace de l'Agenda 2030 en intégrant les ODD dans les documents de planification notamment la SDDCI Niger 2035, le Plan de Développement Economique et Social 2017-2021, les politiques et stratégies sectorielles. Par ailleurs, il a entamé la localisation de l'Agenda 2030 dans les plans régionaux de développement et les plans communaux de développement. De même, le rapport met en exergue les progrès réalisés et l'engagement du gouvernement dans la mise en œuvre des ODD, en tenant compte des principes clés tels que « ne laisser personne de côté ». Toutefois, ce progrès est insuffisant pour l'atteinte des cibles des ODD en 2030.

En matière d'appropriation des ODD, il est essentiel d'élargir les efforts actuels de sensibilisation sur les ODD, en utilisant les Institutions ayant accès aux communautés et aux populations locales à travers le pays, notamment les radios communautaires.

Cette RNV suggère qu'une croissance économique et un développement humain durables et inclusifs soient et resteront au centre des interventions du gouvernement. A cela, s'ajoute le besoin d'approches et de stratégies innovantes de mobilisation des ressources (nationales et extérieures) pour mettre en œuvre les ODD. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer le système de coordination, de suivi et d'évaluation des ODD et pour combler les lacunes de données entre les secteurs. En outre, un financement durable est essentiel à la réalisation des ODD. C'est pour cela, que le Gouvernement s'est engagé à réaliser un cadre de financement intégré des ODD.

En outre, le Gouvernement continuera de se concentrer sur la lutte contre la malnutrition infantile, l'élimination de la pauvreté et la création d'emplois décents et productifs, en particulier pour les jeunes et les femmes. Pour cela, le Niger s'appuiera sur ses succès antérieurs notamment la stratégie les Nigériens Nourrissent les Nigériens et la politique de la gratuité de certains soins de santé et de l'éducation jusqu'à 16 ans qui ont de multiples effets sur le développement, tout en «ne laissant personne de côté».

L'Agenda 2030 requiert un engagement et un leadership forts. C'est dans ce même esprit que le Niger accélère des réformes de grande ampleur et renforce la coopération avec toutes les parties prenantes.

Les conclusions du forum de haut niveau seront partagées avec l'ensemble des acteurs.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] Nations Unies, *Indicateurs pour le suivi des Objectifs du Développement Durable*, Groupe des Nations Unies pour le Développement, New York, 2015
- [2] Institut National de la Statistique, *Enquête Nationale sur les Conditions de Vie et de l'Agriculture*, Direction des Enquêtes et Recensement, Niamey 2014
- [3] Institut National de la Statistique, *Comptes Economiques*, Direction la Comptabilité Nationale, de la Conjoncture et des Etudes Economiques, Niamey 2014-2016,
- [4] Institut National de la Statistique, *Enquête Nationale de santé à indicateurs multiples EDSN*, Niger 2012 : Direction des Statistiques et des Etudes Démographiques et Sociales
- [5] Institut National de la Statistique, *Rapport National sur les Progrès vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement*, ONAPAD, Niamey, 2015
- [6] Ministère de la Santé Publique, *Annuaire des statistiques Sanitaires du Niger*, Système National d'Information Sanitaire, Niamey
- [7] Ministère de l'Enseignement Secondaire et Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie, *Annuaire statistiques*, Direction des Statistiques et de l'Informatique, Niamey,
- [8] Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2012-2015, Ministère du Plan, Niamey.
- [9] Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique, *annuaire statistique 2014-2015*
- [10] Evaluation du Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2012-2015, Ministère du Plan, Niamey
- [11] Rapport annuel de mise en œuvre du PDES 2017-2019, Ministère du Plan
- [12] Etude sur l'impact économique des inégalités de genre au Niger, Banque Mondiale
- [13] Rapport de performance de l'action Gouvernementale, Cabinet du Premier Ministre, CAPEG
- [14] Bilan des 9 ans du Président de la République, Cabinet du Premier Ministre, CAPEG
- [15] Revue Nationale Volontaire 2018, Ministère du Plan
- [16] Note de cadrage pour la préparation de la Revue Nationale Volontaire 2020
- [17] Décret N° 2018-105/PRN/MP du 09 février 2018 portant dispositif de coordination, de suivi et de mise en œuvre du PDES 2017-2021
- [18] Rapport ECVMA 2011, INS
- [19] Rapport ECVMA 2014, INS
- [20] Rapport provisoire EHCVM 2018, INS
- [21] Rapport EDSN 2012, INS
- [22] Rapport de l'étude sur les tendances régionales de la malnutrition, INS Janvier 2020
- [23] Rapport ENISED 2015, INS
- [24] Rapport sur les déterminants du faible niveau de l'IDH au Niger, INS
- [25] *Annuaire statistiques 2015, 2016, 2017 et 2018*, Ministère de la Santé Publique
- [26] *Comptes de la Santé 2017*, Ministère de la Santé Publique
- [27] Rapport d'évaluation du PSEF 2014-2024, Cabinet du Premier Ministre

- [28] Annuaire statistiques, Ministère de l'Enseignement Primaire
- [29] Annuaire statistiques, Ministère de l'Enseignement Secondaire
- [28] Annuaire statistiques, Ministère de l'Enseignement Professionnelle et Technique
- [28] Rapports Périodiques Universels, Ministère de la Justice
- [29] Programme de Transition du Secteur de l'Education et de la Formation (PTSEF 2020-2022)
Cabinet du Premier Ministre
- [30] Rapport sur les indicateurs du mariage des enfants, 2016
- [31] Rapport provisoire de l'étude sur les activités d'adaptation aux changements climatiques, 2020, CNEDD,
- [32] Rapport enquête TIC 2018, INS
- [33] Annuaire statistiques, Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
- [34] PROSEHA, Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
- [35] Annuaire statistiques, Ministère de l'Energie
- [36] OCDE, Base de données
- [37] World Development Indicators
- [38] UNCTAD, database
- [39] Annuaire statistiques, Ministère des Transports
- [40] Annuaire statistiques, Ministère du Plan
- [41] Communiqué du Ministre en charge de la Gestion des Catastrophes sur la situation des catastrophes en Conseil de Ministres du Ministre
- [42] Rapport d'évaluation des Finances Publiques, MF
- [43] Annuaire statistiques, Ministère de l'Enseignement Primaire
- [44] Base de données, BCEAO
- [45] Rapport sur les accélérateurs des ODD au Niger, PNUD
- [46] Rapport sur la contextualisation des ODD, INS
- [47] TOFE, Ministère des Finances
- [48] Cadrage macro-économique, Ministère du Plan
- [49] Rapport des progrès vers l'atteinte de l'ODD3, Ministère de la santé publique.

Annexes

Annexe 1 : Tableau 32: Montant des recettes mobilisées en proportion du PIB et en milliards de FCFA de 2016 à 2018

	2016		2017		2018	
	Valeur	% du PIB	Valeur	% du PIB	Valeur	% du PIB
Recettes totales	643,8	14,4%	680,8	14,4%	862,4	16,9%
Recettes budgétaires	634,9	14,2%	668,5	14,1%	854,5	16,7%
Recettes fiscales totales	606,9	13,6%	619,9	13,1%	787,7	15,4%
Recettes fiscales budgétaires	589,9	13,2%	601,2	12,7%	765,1	14,9%
dont recettes d'ordre	36,1	0,8%	35,0	0,7%	156,1	3,1%
Recettes issues des industries extractives	113,0	2,5%	117,7	2,5%	104,0	2,0%
Mines	11,8	0,3%	21,9	0,5%	15,1	0,3%
Pétrole	101,2	2,3%	95,9	2,0%	88,9	1,7%
commerce international	164,7	3,7%	172,2	3,6%	194,1	3,8%
Biens et services	239,0	5,3%	233,8	4,9%	354,2	6,9%
Revenus	156,2	3,5%	170,8	3,6%	175,8	3,4%
<i>Autres rec, fiscales</i>	29,9	0,7%	24,4	0,5%	41,0	0,8%
<i>dont compensations UEMOA</i>	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Recettes fiscales pour comptes des tiers	17,0	0,4%	18,7	0,4%	22,5	0,4%
Recettes non fiscales	27,9	0,6%	48,6	1,0%	66,8	1,3%
<i>dont recettes pour compte de tiers</i>	5,6	0,1%	5,0	0,1%	0,0	0,0%
<i>Profit Oil</i>	3,7	0,1%	3,8	0,1%	2,8	0,1%
Recettes en capital	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%

Source : Ministère des Finances

Annexe 2 : Tableau 33: Montant total des aides non remboursables et des prêts contractés (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) en faveur du Niger.

Montant total des aides non remboursables et des prêts contractés (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) en faveur des pays en développement	Secteurs	2016	2017	2018
	Agriculture	147	159	76
	Appui Budgétaire	44	169	134
	Artisanat	0	0	2
	Communication	0	49	0
	Economie	1	0	21
	Education	62	46	0
	Energie	56	125	445
	Environnement	25	0	0
	Formation Professionnelle	20	49	78
	Genre	0	0	11
	Gouvernance	1	71	6
	Hydraulique	192	48	56
	Infrastructures de Transport	20	26	75
	Santé	0	34	89
	Sécurité	0	6	79
National(en millions de dollars)		567,7	782	1071,8

Source : Ministère du Plan

Annexe 3 : Tableau 34: Densité du personnel de santé pour 1000 habitants spécifiques en de 2015 à 2018

Médecins				
	2015	2016	2017	2018
Agadez	0,057	0,066	0,051	0,038
Diffa	0,026	0,020	0,042	0,028
Dosso	0,016	0,020	0,026	0,016
Maradi	0,018	0,016	0,019	0,013
Tahoua	0,295	0,324	0,069	0,054
Tillabéri	0,013	0,011	0,017	0,010
Zinder	0,014	0,013	0,020	0,014
Niamey	0,019	0,019	0,013	0,015
National	0,034	0,035	0,023	0,017
Infirmier				
	2015	2016	2017	2018
Agadez	0,604	0,798	0,302	0,611

Diffa	0,245	0,230	0,176	0,207
Dosso	0,302	0,312	0,100	0,327
Maradi	0,207	0,239	0,090	0,135
Tahoua	0,868	1,053	0,400	0,364
Tillabéri	0,204	0,183	0,064	0,219
Zinder	0,296	0,092	0,079	0,314
Niamey	0,268	0,271	0,100	0,220
National	0,296	0,283	0,113	0,249
Sages-femmes pour 1000 femmes en âge de procréer				
	2015	2016	2017	2018
Agadez	0,516	0,530	0,345	0,439
Diffa	0,155	0,163	0,170	0,128
Dosso	0,216	0,230	0,083	0,185
Maradi	0,225	0,206	0,124	0,109
Tahoua	1,161	1,704	0,908	0,817
Tillabéri	0,181	0,111	0,075	0,092
Zinder	0,192	0,083	0,078	0,173
Niamey	0,150	0,142	0,089	0,116
National	0,269	0,273	0,157	0,186

Source : MSP, DS, *Annuaire statistique 2015 à 2018*